



Le faisan – Chantal Gilbert (2004)
Argent sterling, or 18k, plume de faisan

L'ACTION NATIONALE volume XCIX numéro 2 février 2009



Se soumettre à l'anglais
Option Louisiane

Deux chemins vers l'indépendance
Le Québec et le Groënland

Entrevue
**Retour sur Mai 68
avec Jean-Pierre Le Goff**

**L'Action
NATIONALE**

volume XCIX numéro 2

FÉVRIER 2009

envoi de publication

PAP N° 09113

N° de la convention 0040012293

2002

2004

www.simplex.ca

L'Action NATIONALE

82, rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533

Numéro sans frais: 1-866-845-8533

Télécopieur: 514-845-8529

revue@action-nationale.qc.ca

www.action-nationale.qc.ca

Directeur: Robert Laplante

Directeur adjoint: Sylvain Deschênes

Comité de rédaction: Dave Anctil, chercheur au Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal, Sylvain Deschênes; Lucia Ferretti, professeure (UQTR); Richard Gervais, philosophe; Lise Lebrun, animatrice communautaire; Sylvie Ménard, Centre d'histoire des régulations sociales (UQAM); Denis Monière, professeur (Université de Montréal); Michel Rioux; Pierre Serré, chercheur. **Comité de lecture:** Claude Bariteau, anthropologue (Université Laval); Jean-Jacques Chagnon; Lucia Ferretti; Alain Laramée, professeur, (TÉLUQ); Chrystiane Pelchat, enseignante; Marc Urbain Proulx, économiste, UQAC; Pierre-Paul Proulx, économiste, Université de Montréal; Paul-Émile Roy, écrivain. **Membres du jury du prix André-Laurendeau:** Jean-Louis Bourque (politologue); Julien Goyette (UQTR), Paul Sabourin (Université de Montréal); **Membres du jury du prix Richard-Arès:** Robert Comeau (Chaire Hector-Fabre UQAM); Simon Langlois (Université Laval); Michel Seymour (Université de Montréal). Comptes rendus: Paul-Émile Roy; Mathieu Bock Côté.

CURIEUX UN JOUR. CURIEUX TOUS LES JOURS.

ABONNEZ-VOUS



◆ On n'est jamais trop curieux ◆

ARTICLES

Éditorial

- Le procès du régime
- *Robert Laplante* 4

Articles

- Le pays de l'ambiguïté
- *Pierre Vadeboncoeur* 11
- Option Louisiane
- *Charles-Philippe Courtois* 15
- Le Québec et le Groenland
- *André Binette* 42
- La démocratie représentative
fait peur
- *Mathias Rioux* 51
- Affirmation nationale et
identité collective (1951-2007)
- *Jean-Yves Dugas* 58

Chronique internationale

- Les raisons de la guerre
- *Dave Ancil* 67

Entrevue

- Retour sur Mai 68 avec
Jean-Pierre Le Goff
- *Mathieu Bock-Côté* 76

Lire

- Note critique 94
- Lire les essais 102
- Livres reçus 131
- Courrier des lecteurs 133

LE PROCÈS DU RÉGIME

Le Bloc peut toujours faire du tapage, il ne fera pas de ravage ! C'est bien ainsi que se peut résumer l'épisode de la grande frousse qui vient de se clore sur le vaudeville budgétaire. Il fallait la candeur désespérée de Stéphane Dion pour que puisse émerger cette idée de coalition. Il a défendu sa peau et l'aura perdue par là même où il avait été si utile. Le pauvre, il s'était imaginé que le parlement *canadian* fonctionnerait sans procès de légitimité en pensant que le Bloc y siégeait en toute normalité. Le Canada, et pas seulement Stephen Harper, n'a pas tardé à lui rappeler que les séparatistes peuvent toujours s'agiter sur les banquettes, mais qu'il est hors de question qu'ils s'approchent de l'État. Feue la coalition. Ajoutant le scandale à la candeur, Dion le démocrate avait poussé l'inconscience jusqu'à jeter son parti dans les bras des socialistes du NPD : pour un parti endetté et si redevable à Bay Street, c'était littéralement cracher dans la soupe. Exit Dion.

Il a fallu compter sur Jean Pelletier pour finir la besogne avec un témoignage d'outre-tombe. Le *Clarity bill*, c'était l'idée de Chrétien, Dion n'aura été qu'un simple livreur. *Too bad for the Great Canadian*, le député de Saint-Laurent n'aura même pas droit à sa chaire du Canada à Moose Jaw. Il n'aura été qu'un scribe de plus, conscrit pour faire des phrases pour laisser croire qu'il y avait encore une place, même

une doctrine pour faire une place au Québec dans le plus meilleur pays du monde. Il aura produit l'équivalent politique du PCAA : il n'y avait pas et il n'y a toujours pas d'actif adossé aux thèses du destin *canadian* du Québec. La partie est jouée. Le Canada fonctionne pour lui-même, et il n'est plus question de faire semblant d'accommoder le Québec. La minorisation est consommée, il n'y a plus d'autre voie que la soumission. Les Québécois qui s'aventurent dans les partis fédéraux n'y vont plus que pour jouer les pions dans un jeu qui les dépassent. Stéphane Dion n'aura été que le dernier faux-jeton.

L'arrivée d'Ignatief n'aura fait qu'accélérer les choses et faire converger les stratégies, libérale comme conservatrice ou néo-démocrate : le Québec n'est plus qu'une pâte électorale, une clientèle à courtiser pour conforter des positions « nationales », c'est-à-dire pour conduire des politiques qui ne concernent que le Canada. Le Bloc québécois se sera fait servir une autre fois la leçon du *fair play* à la *canadian* en s'imaginant – comme Dion, du reste – que le jeu parlementaire et les principes démocratiques se déploieraient dans le ciel des pures intentions. Il aura, une fois encore, négligé le cadre stratégique fondamental dans lequel la raison d'État *canadian* decode sa présence et son rôle à la Chambre des Communes : il y est instrumentalisé et traité comme un accessoire encombrant, un rappel que se fait à lui-même le Canada de sa grande tolérance à l'égard d'une minorité geignarde qu'il endure et utilise comme faire-valoir. Quelles que soient la noblesse de ses intentions, sa volonté de bien servir le Québec en s'efforçant de limiter les dégâts, le Bloc ne peut contribuer que dans la mesure où ses propositions servent de matériau aux autres partis. C'est parfois une force d'appoint à rayon d'action court, mais le plus souvent un obstacle électoral que personne ne désespère d'éroder dans la course clientéliste.

Le budget Flaherty vient d'en faire une autre fois la démonstration. Le Québec ne compte pour rien sinon que pour une sous-entité régionale dans laquelle les députés conservateurs sont chargés de découper des segments de clientèle pour renchausser les assises conservatrices et servir la stratégie de conquête de l'électorat ontarien. Le Québec a été largué a-t-on lu sous la plume de nombreux commentateurs qui n'en finissent plus de s'étonner de découvrir le bouton à quatre trous. Flouée, la province, dans le calcul de la péréquation, flouée par la volonté d'imposer une commission des valeurs mobilières unique, flouée par le saupoudrage des mesures de soutien à l'industrie, flouée par le traitement différentiel entre Hydro-One et Hydro-Québec, flouée tant et plus. Au point que Gilles Duceppe n'arrivait plus à placer son clip pour les médias, la simple déclinaison des pertes dépassant la durée moyenne des capsules médiatiques.

Flouée la province au point que Monique Jérôme Forget a bafouillé en ravalant sa superbe de matamore, forcée de ranger dans sa sacoche les sarcasmes condescendants qui, hier encore, lui servaient de discours électoral. Flouée la province, le déficit va se creuser mais ce n'est toujours pas encore assez grave pour dire: «Assez, c'est assez.». Flouée la province, mais elle a néanmoins droit à des prix de consolation, un peu d'argent pour les infrastructures, un bref allongement des périodes d'assistance pour les «chanceux» qui seront admissibles au régime d'assurance-emploi dont Ottawa a détourné les fonds, modifié les règles et détourné les objectifs. Le Québec n'y est pas complètement perdant, il doit vivre avec les compromis, continuer de se chamailler, s'accommoder de ce qu'on lui laisse. Elle vaut au moins ça, la grande aventure *canadian*.

Flouée la province, mais néanmoins encore et toujours bien confortablement engluée dans la politique des lamen-

tations. Pauline Marois qui reproche à Jean Charest d'avoir failli à la tâche, d'avoir gaspillé son rapport de force pour aller quémander, d'avoir fait une campagne électorale aussi inutile que cynique. Bref, la rengaine provinciale. La chorale des dénonciations et les sparages politiciens n'auront servi qu'à mieux laisser la province se faire imposer des moyens et surtout des finalités. Ottawa a ses réponses à la crise. Le Québec n'aura qu'à s'ajuster et tant pis si c'est insuffisant, tant pis si c'est inadéquat, le gouvernement fédéral gouverne pour tout le Canada...

Ce budget qui ne fera que donner un sursis au gouvernement Harper devrait au moins donner une leçon de chose aux partis souverainistes. Le cadre *canadian* a désormais ruiné toute possibilité de dégager une marge de manœuvre dans la gouvernance provinciale pour tenter d'y maintenir des politiques nationales au service de l'avenir du Québec. Les défis posés par la crise économique et ceux qu'impose désormais une dynamique politique qui se construit sur la minorisation assumée de la province auront achevé d'abolir toute prétention à penser solliciter un mandat de bon gouvernement provincial. Le bon gouvernement comme moyen de ruser avec le régime, ce n'est plus possible. Il n'y a plus moyen de moyenniser. Gouverner la province c'est consentir à faire rapetisser le Québec. Le PQ n'ira nulle part à essayer de nous refaire le coup de l'alternance provinciale. Le Bloc ne peut plus se contenter de «faire valoir les intérêts du Québec à Ottawa» car ceux-là ne s'y trouvent répercutés que d'une manière tronquée, déformée et dénaturés par les relais médiatiques et politiques des inconditionnels du Canada. Ces partis n'ont plus désormais qu'un seul espace politique, celui dans lequel ils n'auront de pertinence et d'utilité qu'à faire sans relâche le procès du régime.

À toutes fins utiles, plus le temps passe et plus la province de Québec se trouve de facto administrée par Ottawa, qui lui impose ses choix, lui dicte les moyens et agit comme bon lui semble sans égard au respect des champs de compétence. Il faut en finir avec les mesures compensatoires et les faux prétextes. Il faut transposer le combat politique dans un autre langage, dans d'autres catégories de pensée et un autre cadre. Le procès du Canada doit être refait de façon systématique et constante, ce régime nous engluie et ruine notre capacité de nous projeter. Pour faire l'unité nécessaire autour d'un projet national mobilisateur, il faut d'abord s'entendre sur la nature et le poids de ce qui nous empêche de rendre fécondes les idées que nous nous faisons de nous-mêmes et de l'avenir. On ne peut éternellement se gaspiller à essayer de labourer la mer. □

agir pour notre monde

***Ensemble, nos actions
nous inscrivent
dans un développement
durable et solidaire.***

*Près de 10 000 membres
dont 2536 entreprises collectives,
organisations et associations.*



Desjardins
Caisse d'économie solidaire

Montréal	514 598-2122	1 877 598-2122
Québec	418 647-1527	1 877 647-1527
Joliette	450 753-7055	1 866 753-7055

www.cecosol.coop

Pierre Vadeboncoeur



Une épargne entreprenante Une finance socialement responsable

FONDACTION
CSN POUR LA COOPÉRATION
ET L'EMPLOI

www.fondaction.com • www.REERvert.com

LE PAYS DE L'AMBIGUÏTÉ

*-« Êtes-vous pour ou contre l'indépendance ? »
-« Ça dépend »*

Le Québec est comme enserré dans des limites dont on peut se demander s'il en sortira : démographiques, politiques, constitutionnelles, historiques, mais peut-être surtout psychologiques. Malgré tous nos efforts et nos progrès, notre comportement, dont nous ne sentons pas très bien les lacunes, reste essentiellement le même.

Je fais cette hypothèse, qui est plutôt le fruit d'une intuition : une certaine insuffisance, peu consciente, nous habite et aussi nous entrave. Nous allons notre bonhomme de chemin. J'ai l'intime conviction qu'il y a, dans notre manière d'être et notre caractère, un côté négatif et hésitant qui nous échappe.

Nos échecs sont comme récurrents. Une sorte d'anomalie, inapparente et sur laquelle personne ne s'avise de mettre le doigt, semble fausser chroniquement notre destin, d'ailleurs à notre insu. Nous n'allons pas au bout de nos possibilités. Nous sommes retenus pour ainsi dire par nous-mêmes.

Il faut essayer d'expliquer ce qui devrait finir par apparaître là comme un singulier facteur de stagnation. Pourquoi ce

qu'on espère, ce qu'on escompte avec ferveur, finalement n'arrive-t-il pas ? Pourquoi l'histoire, en ce qui nous concerne, semble-t-elle marquer le pas ?

Il y a eu toute l'activité déployée depuis quarante ans, la prise du pouvoir en 1976, l'agitation entourant deux référendums, mais le Canada résiste, imperturbable, comme une puissance inamovible. Il absorbe tout. Des forces importantes, agissantes, sont constituées contre lui. Il y a le PQ, il y a le Bloc. Des populations, nombreuses, se pressent dans ces cadres-là, dans ces partis. Elles ont des députés, en grand nombre, tant au fédéral qu'au provincial. Ces partis ont du personnel, bien organisé, et des militants. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, mais la situation demeure obstinément statique.

Les conditions d'une histoire qui finirait par s'accomplir paraissent de loin en loin réunies. Tout semble alors prêt pour des actions déterminantes, pour une issue enfin en vue, mais celle-ci n'a pas lieu et s'éloigne de période en période comme l'horizon.

On a l'habitude de commenter cela en invoquant des causes tout extérieures ; mais s'il s'agissait plutôt de nous-mêmes, qui, en fait, serions notre propre obstacle ? Le problème que je m'efforce d'élucider ici a quelque chose de surréel.

Nos partis occupent des positions sûres, mais malgré des phases plus actives, tout au fond le souverainisme demeure comme un idéal immobile. L'adversaire fédéraliste attend et le temps est son allié.

Nous avons connu des moments assez fébriles et même, deux ou trois fois, des élans dont on espérait beaucoup. Mais ils ont abouti à des échecs dont on a le curieux sentiment

qu'ils nous ressemblent... On serait tenté d'y voir un *sort*. Peut-être s'agit-il plutôt d'une faille ?

On devrait s'interroger un peu sur ce qu'on peut en effet appeler une sorte de syndrome.

Tout se passe comme s'il y avait pour nous une frontière invisible. Je me risquerais à dire qu'elle est un peu en nous. On explique d'habitude cette frontière par des causes prétendument objectives. Mais, je le répète, si cette frontière était en nous-mêmes, au moins en partie ? Si l'obstacle était, dans la même mesure, intérieur ? Avons-nous hérité de notre histoire séculaire à ce point-là ?

Notre pensée, à ces égards, est paresseuse et peu hardie. Une sorte de convention inexprimée voile une réalité que je tente de tirer au clair ici. Nous ne faisons guère d'auto-critique sérieuse à ce propos. Notre action, quelque peu routinière, se poursuit.

En 1980, en 1995, nous avons échoué, soit ! Mais ces échecs furent suivis par des périodes d'atonie beaucoup trop longues, donc symptomatiques.

Peut-être le sentiment, répandu mais inavoué, de la grande difficulté du projet souverainiste explique-t-il pareil flottement ? Mais cette difficulté n'explique que la moitié du phénomène. L'autre moitié correspond probablement à la psychologie que j'essaie d'analyser.

Notre histoire, depuis la Conquête, forcément fut ambiguë. Il reste sans doute pas mal de séquelles de cela, en particulier un certain esprit d'indécision. La Révolution tranquille avait secoué ces dispositions. Il faudrait faire un deuxième pas, tout aussi ambitieux que le premier. Une

seconde étape s'imposerait en effet. Sans quoi de minables politiciens prendront la relève, comme c'est déjà plus que commencé. □

Charles-Philippe Courtois*

Se soumettre à l'anglais OPTION LOUISIANE**

« Notre État français, nous l'aurons ! »

Lionel Groulx

*« Faire du Québec un État aussi français
que l'Ontario est anglais »*

Camille Laurin

« On pourra faire de l'enseignement en anglais sur les mathématiques, l'histoire ou la géographie », *dixit* madame Pauline Marois, le 17 novembre 2008¹. Alors que la situation est critique pour l'avenir du français à Montréal, comme le montrent de plus en plus de démographes et d'études, le Parti québécois n'a rien de mieux à proposer que de faire de tous les Québécois de « parfaits bilingues ». Projet aux forts accents trudeauistes, certes. Mais en pratique, de deux choses l'une : soit il est farfelu, parce que son application est irréaliste, soit il est radicalement assimilateur, advenant qu'il s'applique avec efficacité.

* Charles Courtois est chercheur postdoctoral à l'UQTR.

** Une première version de cet article faisait partie d'une conférence prononcée à Rimouski, à l'invitation de la Société nationale de l'Est du Québec, le 19 avril 2008, intitulée « Doit-on renforcer la Charte de la langue française ? Les principes républicains d'intégration et de prédominance du français de la loi 101 et la situation actuelle ».

¹ Guillaume Bourgault-Côté, *Le Devoir*, 18 novembre 2008.

Comment en est-on arrivé là ? Comment un parti qui est né en défendant *Option Québec* en arrive-t-il à nous proposer une sorte d'*Option Louisiane*, c'est-à-dire la voie de la bilinguisation intégrale des habitants de «la province» et donc l'assimilation à terme ?

L'état des lieux : désorientation et incohérence du PQ en matière de langue et d'identité

Faisons d'abord le diagnostic de la situation actuelle. L'ambition de la loi 101 est de nous assurer un État français, à sa manière (tout comme le projet d'indépendance dans un autre registre). Ce rêve ancien n'a jamais été évident dans la condition géopolitique qui est la nôtre depuis la Conquête. Mais la loi 101 lui a fait faire des gains considérables. Plus de trente ans plus tard, il faut néanmoins reprendre le collier. Le défi grave auquel ce grand dessein est maintenant confronté est de refaire en sorte que le mouvement nationaliste, y compris les partis nationalistes et les intellectuels souverainistes, adhère aux objectifs et à l'esprit de la loi 101. Oui, le PQ, depuis 1996, a en partie démissionné sur le plan de la langue et surtout, il manque de cohérence – on jurerait que la plupart des dirigeants et des apparatchiks sont inconscients de l'esprit de la loi 101 et de son importance pour notre avenir.

Je dis bien inconscience et incohérence. Incohérence : comment expliquer sinon que le PQ de madame Marois présente le projet de loi 195 à l'automne 2007, projet de loi qui réaffirme des principes d'intégration en français, tout à fait dans l'esprit de la loi 101, puis propose en février 2008 et à nouveau en novembre 2008 de transformer l'école primaire en école d'immersion anglaise ? Ces incohérences affectent tout le programme : madame Marois voudrait étendre la loi 101 aux PME, mais pas aux cégeps, tout en favorisant l'immersion anglaise pour tous et l'objectif de faire de tous

les Québécois de *parfaits bilingues*. De même, le projet de loi 195 affirmait un principe d'intégration culturelle et politique (qu'on peut par conséquent qualifier de républicain²), tandis que l'appui, sans réserve significative, aux propositions du PLQ d'augmenter les seuils d'immigration nuirait en pratique à l'amélioration de l'intégration.

Inconscience : au beau milieu de la controverse entourant les cachotteries de l'OQLF et du gouvernement à l'hiver 2008, au milieu de gaffes de la ministre Saint-Pierre qui allaient peut-être entraîner sa démission, Pauline Marois a fait une déclaration fracassante qui a immédiatement détourné l'attention des erreurs du gouvernement et qui a insinué le doute dans l'opinion quant à la cohérence des idées et le bon sens nationaliste de la chef péquiste. Mais l'inconscience la plus grande tient bien sûr aux conséquences qu'une telle mesure de bilinguisation intégrale aurait sur notre avenir national.

Le Parti québécois veut refonder la loi 101, mais dans quel esprit ? Il ne l'a pas explicité et le message est brouillé. La chef du PQ a en effet déclaré, dans une série d'entrevues aux médias en février, qu'elle était contre l'extension de la loi 101 aux cégeps. Puisque plusieurs cégépiens font leur cursus en anglais pour devenir bilingues, madame Marois propose d'ajouter aux missions de l'école québécoise celle de former de *parfaits bilingues*. Elle a suggéré d'enseigner plusieurs matières en anglais, comme dans une école d'immersion, y compris l'histoire et la géographie, pour garantir à tous ce bilinguisme, dont elle a même fait une question d'équité

² J'élaborerai sur cette question dans « Histoire, identité et démocratie », in François Charbonneau et Martin Nadeau (dir.), *L'Histoire à l'épreuve de la diversité culturelle*, Bruxelles, Presses interuniversitaires européennes – Peter Lang, 2008, p. 71-92.

pour les régions très francophones³... Malheureusement, elle a réitéré cet objectif durant la campagne électorale de l'automne 2008. Comme le dit si bien Christian Dufour, dans *Les Québécois et l'anglais. Le retour du mouton*, faire de tous les Québécois des « parfaits bilingues » est un objectif trompeur et néfaste, qui ne ferait que paver une voie royale à l'assimilation. Christian Dufour rappelle que le bilinguisme ne pose pas problème; ce qui est crucial pour l'avenir de la nation québécoise, c'est de rétablir avec fermeté et cohérence le principe de claire prédominance du français.

C'est pour la même raison que je dénonce cette folie que promeut madame Marois, l'objectif de faire de tous les Québécois des parfaits bilingues par la généralisation de l'immersion: c'est ni plus ni moins nous proposer la voie louisianaise comme avenir collectif.

C'est en vue de répondre à ce faux problème du bilinguisme que la chef du Parti québécois nous propose cette idée saugrenue. Car augmenter la maîtrise de l'anglais par des activités extrascolaires, augmenter l'enseignement de l'anglais et aussi d'une troisième langue sont des choses faciles à faire. Tout comme apprendre l'anglais en cas de volonté ou de nécessité demeure chose aisée au Québec, probablement plus aisée que n'importe où dans le monde. En effet, partout au Québec, rien n'est plus facile que d'écouter un poste de radio en anglais ou une chaîne de télé anglophone. De plus, tous les élèves québécois apprennent des rudiments d'anglais à l'école. Si jamais leur profession exigeait une maîtrise supérieure de l'anglais, ils auront déjà en main les atouts pour progresser vite en la matière. Les autres n'auront jamais une ignorance totale de l'anglais, comme cela peut

³ Robert Dutrisac, « Entrevue au *Devoir* – Marois veut des élèves bilingues », *Le Devoir*, 5 février 2008.

exister ailleurs dans le monde, mais sauront se débrouiller à la hauteur de leurs besoins.

En revanche, cette proposition fait totalement fi des effets pervers qu'une telle immersion générale engendrerait. Ces effets pervers sont simples à identifier: si tous les Québécois étaient « parfaits bilingues », la francisation des immigrants s'en ressentirait dramatiquement, tout comme le bilinguisme des Anglo-Québécois, sans parler de la consommation de culture francophone qui subirait une concurrence accrue d'autant. À terme, c'est l'identité même de la majorité, identité francophone, qui céderait à une identité de plus en plus assimilée à la culture dominante en Amérique du Nord. La distinction entre bilinguisme individuel mur à mur et bilinguisme collectif ne tient donc pas la route, de par le fait même que les francophones, une fois tous bilingues, feraient du bilinguisme collectif une réalité *de facto*.

À un faux problème, donc, madame Marois avance une solution radicale et menaçante pour la perpétuation de notre identité nationale. Suite au tollé suscité par sa déclaration, notamment après les sorties de VLB⁴, madame Marois a dû reculer⁵ – mais ce n'était que de circonstance. Ses déclarations de novembre 2008 montrent qu'il s'agit bien d'une idée qui lui est chère. Elle paraît tenir à l'Option Louisiane qui s'est trouvé quantité de défenseurs au sein de nos élites.

⁴ Victor-Lévy Beaulieu « La trahison de Pauline Marois », *Le Devoir*, 12 février 2008. Mathieu Boivin, « Plus d'anglais à l'école – mauvaise idée », *Le Journal de Montréal*, 7 février 2008. Christian Rioux, « Full bilingue », *Le Devoir*, 15 février 2008 et « En passant par Bruxelles », *Le Devoir*, 29 février 2008. Voir également Paul-Émile Roy, « Le faux débat sur le bilinguisme. Le vrai débat est celui-ci: le Québec veut-il oui ou non exister comme État français? », www.vigile.net, 25 février 2008.

⁵ Pauline Marois, « Non à un Québec bilingue », *Le Devoir et La Presse*, 13 février 2008.

Les chantres de l'Option Louisiane

C'est ainsi que VLB, de même que les plus fermes défenseurs du français, tel le Mouvement Montréal français, se sont attiré entre-temps des critiques extrêmement virulentes⁶. Un nombre impressionnant de journalistes et d'intellectuels se sont même dressés pour exprimer leur appui aux propos de Marois, sans compter les habituels « quémandeurs de maroquins⁷ ». Et ils ont défendu l'Option Louisiane⁸. Ils ont tous défendu l'idée selon laquelle faire du Québec un État français normal serait soi-disant un projet « intégriste ». *La Presse* a soutenu que VLB, en dénonçant le projet de madame Marois, défendait le « Québec ancien » voué à disparaître⁹. D'autres ont même poussé la logique anti-affirmation nationale jusqu'à donner en exemple le cas irlandais, c'est-à-dire d'une nation qui n'a pas su éviter l'assimilation avant d'accomplir son indépendance, et ce, soi-disant au nom du souverainisme¹⁰. Ce fut notamment le cas dans le numéro spécial de la revue *Liberté: Québécois, encore un effort*¹¹.

6 Alain Dubuc, « La game », *La Presse*, 8 février 2008.

7 Yves Michaud, au sujet de Sylvain Simard : « Une grave erreur de jugement d'André Boisclair », *vigile.net*, 9 novembre 2005.

8 Lysiane Gagnon, « Une majorité unilingue? », *La Presse*, 19 février 2008.

9 André Pratte, « Pour un Québec multilingue », *La Presse*, 15 février 2008.

10 Un mot sur l'extrapolation du cas irlandais au cas québécois, au risque de rappeler certaines évidences. L'Irlande, malgré une forte assimilation à la culture britannique et à la langue anglaise, maintient une identité de peuple distinct, grâce à un enracinement millénaire, à une identité ethnique celtique, dont le patrimoine est toujours très vivant de plusieurs façons, appuyée aussi sur le catholicisme, une forte homogénéité catholique de la République indépendante au moment de l'indépendance, et une géographie insulaire. En revanche, le Québec, malgré un enracinement séculaire, de par sa géographie, une fois assimilé linguistiquement, ne manquerait pas de se fondre dans un grand tout canadien, comme la Louisiane l'a fait dans un grand tout du vieux sud. Cela n'est qu'encre plus vrai avec la forte immigration exogène que connaît le Québec depuis des décennies.

11 Catherine Mavrikakis, « Trahir la race: portrait de l'intellectuel québécois en Judas », *Liberté*, no 279, dossier « Québécois encore un effort », février 2008, p. 35-44.

Au vrai, l'invocation du cas irlandais se répand¹² parmi ceux qui prétendent voir une opposition entre le nationalisme culturel et le souverainisme politique. Obnubilés par la mode bien pensante de l'heure¹³, qui est au libéralisme pluraliste, ils ne se rendent pas compte qu'ils suivent docilement le Canada trudeauiste. Qui pis est, leur parti pris antinationaliste, fondé sur une fausse conception de ce qui est « progressiste », empêche totalement leur pensée de saisir et de rendre compte des réalités québécoises. En effet, si la dimension culturelle de la nation n'a aucune importance, pourquoi est-ce spécifiquement la seule province à dominante française de la Confédération qui recherche son indépendance? Pourquoi pas l'indépendance du Manitoba? De plus, comment justifier un projet qui, défini en ces termes, ferait du Québec un État bilingue, multiculturel, plurinational et autres pantalonades, quand non seulement c'est ce que nous propose le Canada, surtout depuis 1982, mais qu'en plus le meilleur moyen de réaliser cet idéal délétère serait justement de se plier à l'ordre canadien tel que redéfini par Trudeau?

En fait, plusieurs de ces intellectuels veulent l'indépendance du Québec en vertu d'un patriotisme élémentaire, mais ce nationalisme leur est inadmissible et inavouable. Ils préfèrent s'enfermer dans de pareilles contradictions plutôt que de lui reconnaître sa pleine légitimité. Évidemment,

12 On pourrait citer, comme une des premières occurrences de cette jobardise (dans le cas de Catherine Mavrikakis), en tout cas la première que j'aie recensée, le dernier texte de Michel Venne au *Devoir* avant de se lancer à la tête de l'Institut du Nouveau Monde, où la comparaison entre l'Irlande et la Catalogne insinuaient cette idée que Mavrikakis déclare tout de go.

13 Comme on se le rappelle, Marcel Gauchet dénonçait déjà cette mode dans « Les droits de l'homme ne sont pas une politique », en 1982. C'est en effet depuis le début des années 1980, avec l'effondrement du marxisme et le triomphe de la mondialisation, que s'impose cette mode du libéralisme pluraliste. Toutefois, au Québec, elle avait atteint une bonne partie de la classe intellectuelle beaucoup plus tôt, dès l'époque de *Cité libre*.

la défense et l'illustration de l'identité québécoise, de sa francité, deviennent source de malaise pour autant de bien-pensants. Comme devant la crise des accommodements raisonnables, ils ont honte de ceux qui se dressent pour l'État français.

On l'a vu au moment où VLB critiqua vertement le rêve bilingue de madame Marois. Le Québec français de VLB serait un Québec rétrograde, fermé, dépassé, une vieillerie provinciale vouée à céder la place au progrès étincelant – qui est multicolore et parle anglais. On a beaucoup dit que le Québec n'était pas seulement français dans son identité. Cependant, le Québec se définit d'abord et avant tout par sa francité nord-américaine. André Pratte est venu appuyer madame Marois et proposer un Québec moins français – nous devrions encourager selon lui les allophones et les francophones à faire leur cégep en anglais, clame-t-il¹⁴. En d'autres mots, l'assimilation canadienne. C'est aussi ce que venait proposer la commission jeunesse du PLQ en 2008, voyant le Québec comme bilingue et multiculturel et rejetant l'esprit de la loi 101.

Peu de temps auparavant, à l'automne 2007, Jean-François Lisée, dans *Nous*, avançait qu'il fallait maintenir l'équilibre identitaire du Québec, entre français et anglais, y incluant même des identités issues de l'immigration. Voilà une idée plus que curieuse. L'aboutissement normal d'une intégration réussie de l'immigration, après quelques générations, est l'assimilation. Il n'y a pas de raison que le Québec ne vise pas lui aussi cette réussite. Si le taux d'assimilation frise les 100 % ailleurs et ne frôle que les 50 % ici, cela exprime bien la mesure de nos forces et de nos faiblesses. Une politique nationale doit viser à renforcer notre nation.

¹⁴ André Pratte, article cité.

Puis, au printemps 2008, la Commission Bouchard-Taylor livrait son rapport. Que préconise-t-il ? Comme le dossier que lui a consacré *L'Action nationale* l'a montré, le rapport Bouchard-Taylor propose d'abord le Québec avant tout en fonction d'une identité bilingue – la dualité – et d'y favoriser le développement du multiculturalisme, sinon en nom, du moins en esprit¹⁵. Or, en modifiant le sens de l'interculturalisme, que prônent Bouchard-Taylor, sinon le modèle canadien en pratique ? Au-delà des termes, ce qu'il faut expliciter en ce qui a trait au multiculturalisme, c'est que le Québec rejette et le mot et la chose, que ce modèle ne lui convient pas. Bouchard et Taylor sont allés jusqu'à recommander aux Québécois de se refuser le rôle de majorité et de peuple fondateur qui leur revient, en bannissant l'appellation «de souche». En définitive, tout ce rapport est une entreprise d'affaiblissement de la nation québécoise et d'alignement sur le modèle canadien, un refus de l'objectif de «normalité» pour cette nation dans son État. Soit l'objectif de l'État français.

L'Option-Lousiane se porte donc bien auprès d'une frange de la classe médiatique et de l'intelligentsia, y compris l'intelligentsia souverainiste, sans oublier les jeunesses libérales de l'heure. Ni non plus le privé : il suffit de rappeler une sortie de la Chambre de commerce de Québec qui demandait de suspendre la loi 101 pour faciliter l'importation de main-d'œuvre bon marché – qu'il faut supposer calquée dans ses origines sur celle du Commonwealth qui immigre au Canada anglais.

Et combien de nos institutions québécoises ne sont-elles pas alignées sur le modèle canadien, plutôt que québécois,

¹⁵ Si j'avais enjoint, peu avant le dépôt du rapport, la Commission d'offrir des directives pour renforcer le modèle québécois dit interculturel plutôt que le multiculturalisme («Un Québec multiculturel ou multiethnique?», *Le Devoir*, 21 mai 2008), c'était dans l'optique d'un renforcement du principe de convergence culturelle, à l'exact contraire de la refonte du modèle interculturel que prône ce rapport.

de bilinguisme et de multiculturalisme? Outre les services de nos ministères, aux individus comme aux entreprises, ne faut-il pas relever également la généralisation de la conception multiculturaliste, dans nos municipalités qui font des règles spéciales pour les minorités religieuses, à la SAAQ, ou encore dans tous nos établissements d'enseignement, depuis la décision de la Cour suprême sur le kirpan – sans oublier la Commission des droits de la personne? Prenons un exemple des plus éloquentes sur le plan politique. Nous avons beaucoup voté dernièrement; qui peut voir une différence entre les cartons envoyés aux électeurs par le Directeur général des élections du Québec et Élections Canada? Les deux sont également bilingues. Mis à part l'adresse qui n'est pas «bilinguisée», les documents du DGE n'expriment pas plus que ceux du fédéral la claire prédominance du français.

La réponse confuse du PQ au réveil qui s'amorce

Des voix commencent cependant à s'élever contre notre démission béate en matière linguistique, dans la foulée de la fondation du Mouvement Montréal français. Ces voix qui réveillent nos chairs alanguies et dégrisent nos esprits pour nous rappeler à nos responsabilités collectives ne trouvèrent pas d'emblée, à l'écoute de leurs mauvaises nouvelles, une oreille sympathique et attentive dans la classe médiatique, relais incontournable de toute question publique. Mais le message perce de plus en plus. Suite aux articles de Noée Murchison dans *Le Journal de Montréal*, et à ceux de Robert Dutrisac dans *Le Devoir*¹⁶, les interventions du Mouvement

16 De Noée Murchison, voir notamment «I don't speak French – Le français pas important», *Le Journal de Montréal*, 14 janv. 2008. De Robert Dutrisac, voir notamment «Québec s'adresse en anglais aux trois quarts des allophones», *Le Devoir*, 8 avril 2008 et «Québec bafoue la Charte de la langue. L'État communique en anglais avec les entreprises établies au Québec», *Le Devoir*, 17 avril 2008.

Montréal français ont obtenu davantage d'attention, tout comme la dissension des analystes mise sous le boisseau par la présidente de l'OQLF. Depuis, sont notamment parus les ouvrages de Jean-Claude Corbeil et de Christian Dufour, mais aussi de démographes comme Charles Castonguay, et l'IRFA a été fondé en réponse aux veuleries de France Boucher et du gouvernement qui l'appuie¹⁷.

Toutefois, le PQ n'offre pour toute réponse qu'un programme incohérent en 2008. Quand un homme aux opinions stipendiées, tel qu'André Pratte, renchérit sur les propositions linguistiques des chefs souverainistes, sans oublier les roucoulements de *The Gazette*¹⁸, ces derniers auraient lieu de s'interroger sur celles-ci. Un ressaisissement s'impose, tant au niveau national, devant des élites de plus en plus égarées dans la négation de notre intérêt national, qu'au niveau politique, devant des partis nationalistes désorientés, spécialement en ce qui concerne l'État français.

Depuis les années 1990, le Québec a glissé de plus en plus vers l'idéalisation du bilinguisme et du multiculturalisme au Québec même, et ce, sous gouverne péquiste. Sur le simple plan de la claire prédominance du français, le PQ n'a pas voulu revenir sur la loi 178 ni proposer quelque mesure que ce soit de renforcement du français, entre 1996 et 2003. Au contraire, il a favorisé le développement d'un comportement insidieux au sein des services publics québécois: comme le journaliste Robert Durtrisac l'a montré, la logique qui

17 Jean-Claude Corbeil, *L'Embarras des langues. Origine, conception et évolution de la politique linguistique québécoise*, Québec/Amérique, 2007; Christian Dufour, *Les Québécois et l'anglais. Le retour du mouton*, LER, 2008; Charles Castonguay, *Avantage à l'anglais. Dynamique actuelle des langues au Québec*, Renouveau québécois, 2008. Pour l'IRFA (Institut de recherche sur le français en Amérique), cf. www.irfa.ca

18 Don MacPherson, «Charest and Marois both face their language hardliners», *The Gazette*, 9 février 2008.

prévaut dans nos services publics n'est pas la prédominance du français. C'est le bilinguisme à volonté, conçu comme un droit strictement individuel à la canadienne, même que l'idée de favoriser le français peut être vivement découragée au sein de certains bureaux. L'État québécois ne se comporte pas avec les immigrants, les allophones ou les entreprises comme si le français était la langue officielle du Québec, mais traite en État bilingue. Or les pratiques dévoilées par *Le Devoir*¹⁹, et j'insiste sur ce point, n'ont pas été instituées par les libéraux de Charest. Non, elles datent des années 1990. Ce sont les péquistes qui ont laissé s'implanter cette logique de bilinguisme à la Trudeau.

Cette désorientation, qui dévoile une faiblesse doctrinale, a des effets déplorables. Notre État québécois ne se comporte pas de manière à envoyer le message que le français est la langue commune, mais bien comme une province bilingue d'un pays bilingue. À cela on peut ajouter la folie des deux CHU à Montréal, financés à égalité : accorder 50 % du financement à une institution anglaise à Montréal est non seulement inéquitable pour la majorité, mais très dangereux pour le français. À quoi s'ajoute aussi le financement universitaire qui dépasse même 50 % pour les universités anglophones de Montréal, comme Marc Chevrier l'a soulevé dans *L'Action nationale* d'octobre²⁰. Comme Mario Beaulieu vient de le rappeler, pour 8 % d'anglophones au Québec, 25 % du financement universitaire québécois et 35 % des subsides universitaires fédéraux au Québec, vont aux établissements anglophones²¹. Les effets de ces folies seront gravissimes si nous ne redressons pas la barre rapidement.

Ce qui menace, comme le souligne Christian Dufour, c'est la créolisation de notre culture chez nous. En d'autres mots, la louisianisation, pilotée puis soutenue – c'est un comble ! – par le parti souverainiste !

En somme, la désorientation et l'incohérence affichées par madame Marois en ce qui a trait à l'État français affectent le PQ au moins depuis l'époque de Lucien Bouchard. Du côté de l'intégration des immigrants, en choisissant le nom de ministère de l'Immigration et de la Citoyenneté, le PQ affirmait d'un côté des principes d'intégration républicains, de « convergence culturelle ». Ces principes favorisent l'intégration de l'immigré comme membre de la communauté politique nationale, donc en tant que citoyen d'abord et non pas membre d'une minorité ethnique. Bref, ces principes affirment clairement que l'objectif de notre politique d'immigration est d'augmenter le nombre de Québécois (intégrés culturellement et politiquement), pour des raisons démographiques et économiques ; pas de créer de nouvelles demi-nationalités en notre sein comme le seraient de véritables « communautés culturelles ».

Mais de l'autre le PQ savait cette intégration en pratique en abolissant les COFIS et tout le mouvement souverainiste à la fin des années 1990 s'engageait dans une logique multiculturaliste, comme Mathieu Bock-Côté l'a relevé dans *La dénationalisation tranquille*. Pour ne citer qu'un exemple éloquent, mentionnons les fortes orientations multiculturalistes de la réforme pédagogique initiée sous madame Marois : les nouveaux programmes veulent transmettre une image du Québec bilingue et multiculturel²².

19 Voir Robert Dutrisac, articles cités.

20 Marc Chevrier, « La petite politique d'un naufrage annoncé », dans le dossier « Le chaos universitaire », *L'Action nationale*, p. 108-129.

21 Mario Beaulieu, « Les partis doivent s'engager à prendre des mesures sérieuses pour le français », *Le Devoir*, 1er décembre 2008.

22 Pour de plus amples développements sur cette situation d'ensemble de la réforme, voir Charles-Philippe Courtois, « Introduction », Le nouveau cours d'histoire du Québec au secondaire : l'école québécoise au service du multiculturalisme ?, rapport de recherche de l'IRQ (Institut de recherche sur le Québec), à paraître en décembre 2008. Voir le collectif dirigé par Robert Comeau et J. Lavallée, *Contre la réforme pédagogique*, VLB, 2008.

Les mesures du Parti québécois manquent trop souvent de cohérence et sont à demi-mélangées de principes trudeauistes conçus pour les défaire, depuis une bonne douzaine d'années au moins. Après le sursaut de 2007 – qui ne lui a sûrement pas nui le 8 décembre –, le PQ de 2008 paraît atteint d'une sévère rechute. Il ne se montre pas prêt à confronter les vrais enjeux de notre avenir national. Sans la pression d'un PQ cohérent en la matière, le PLQ a pu se permettre une réponse toute superficielle à la crise linguistique, tout comme l'effondrement de l'ADQ dans les sondages a permis au PLQ de ne présenter qu'un «contrat moral» vide d'effets concrets en guise de réponse aux défis de l'intégration²³.

Le PQ a le devoir de présenter une solution cohérente à la question de la claire prédominance du français et de la francisation de notre immigration. Et le Québec a grand besoin de partis nationaux qui le fassent. Mais en donnant sa caution au gouvernement libéral qui voulait augmenter les seuils d'immigration, le PQ n'a pas offert une réponse sérieuse à ces enjeux, bien qu'il prétende vouloir améliorer la francisation en augmentant les cours donnés aux nouveaux arrivants. Pareille amélioration exigerait des conditions minimales pour ne pas qu'une immigration accrue joue en défaveur du français: accroître davantage la proportion d'immigrants parlant déjà français, ainsi que ceux issus d'origines dites francotropes (pays de la Francophonie ainsi que ceux de langue latine), répartir strictement les quotas de l'immigration en fonction d'emplois partout sur le territoire, de manière à réduire radicalement la proportion de l'immigration qui s'installe à Montréal, etc. Mais le Québec, en l'état actuel, a-t-il les pouvoirs d'orienter ainsi

23 Mais même ce contrat moral était de trop pour certains beaux esprits. Voir Joseph Facal, «Les donneurs de leçons», *Le Journal de Montréal*, 5 novembre 2008.

son immigration? Voilà qui exigerait d'obtenir des responsabilités accrues en la matière. En attendant l'obtention de ces moyens, et la clarification de ces orientations fermes favorables à la francisation, une augmentation des seuils paraît irresponsable, comme le premier colloque de l'IRFA l'a exposé avec éloquence²⁴.

De l'affirmation nationale au diktat du pluralisme

Mais comment expliquer cet égarement, cette désorientation des partis souverainistes? Le Parti québécois, porteur de l'idéal souverainiste, dévoyé de l'affirmation nationale, s'est plié au nouveau culte des bien-pensants: le diktat du pluralisme. Pareil retournement appelle une récapitulation de l'évolution amenant le Parti québécois de la promotion de l'État français à celle d'un Québec bilingue et multiculturel.

En effet, lorsqu'on veut dresser le bilan de la situation actuelle du français au Québec, l'attitude incohérente et plus que timide du Parti québécois depuis la démission de Jacques Parizeau en 1996 apparaît comme un facteur politique crucial. Car outre les égarements actuels qui font que la cause du français peine à trouver un défenseur politique, l'action du Parti québécois au pouvoir durant ses deux derniers mandats a affaibli le projet d'État français, qui s'affirmait depuis des décennies. Le résultat aujourd'hui est que le français et la perpétuation de notre identité nationale se retrouvent dans une situation extrêmement précaire et que, malgré un immense sursaut de l'opinion en 2006-2007, les politiques tardent à offrir une réponse décidée et cohérente à ces défis, les partis souverainistes au premier chef. Ils ne parviennent pas à se débarrasser des avenues dans les-

24 Lisa-Marie Gervais, «Premier colloque de l'Institut de recherche sur le français en Amérique – Québec devra prendre les grands moyens pour sauver le français dans la métropole», et Michel David, «Les mains liées», *Le Devoir*, samedi 29 novembre 2008.

quelles ils se sont fourvoyés depuis 1996 – car le Bloc loge à la même enseigne²⁵.

Or l'égarement des partis souverainistes depuis 1996 exige une explication plus poussée: à mon avis cela s'explique par un double affaiblissement du nationalisme. Les échecs référendaires créaient les conditions matérielles de cet affaiblissement tandis qu'une faiblesse doctrinale devant un assaut idéologique institutionnalisé et amplifié par la mode progressiste post-68 en créait les conditions spirituelles. D'une part, le coup de 1982, d'autre part, la progression du libéralisme progressiste parmi les souverainistes, suite aux pressions du modèle gouvernemental trudeauiste appuyé par les attaques de la presse *canadian* contre l'affirmation nationale québécoise ainsi qu'à la nouvelle mode bien pensante qui est au libéralisme pluraliste en Occident.

L'exposé de ces phénomènes exige de récapituler l'élan de cette affirmation nationale que ces facteurs, couplés aux échecs référendaires, sont venus saper. Issu de l'élan d'affirmation nationale de la Révolution tranquille, le PQ, en principe, devrait demeurer fidèle à cette logique plus encore que le PLQ ou l'ADQ. Durant les années 1960 et 1970, les trois principaux partis à l'Assemblée nationale ont cependant participé à cette affirmation nationale²⁶. Le PLQ proclamait l'État du Québec, gagnait une campagne dont le slogan était

en 1962 «Maîtres chez nous». Après un secrétariat initié par le PLQ suite à une motion de l'U.N., le gouvernement de Daniel Johnson créa un ministère de l'Immigration pour que le Québec prenne en main l'intégration de celle-ci chez lui – ce dont les émeutes de Saint-Léonard en 1968 allaient rappeler l'urgence. Johnson fit aussi de notre Assemblée une Assemblée nationale, notamment. Ensuite, le PLQ de Robert Bourassa passait la loi 22 et surtout le PQ établissait la Charte de la langue française en 1977.

Ces ambitions n'étaient pas nouvelles. Il faut se souvenir des actions d'affirmation nationale d'Honoré Mercier et de tentatives, à son époque et plus tard, par exemple à l'initiative d'Olivar Asselin, d'augmenter la part d'immigration francophone, parmi celle venant d'Europe ou grâce aux rapatriements, comme de tentatives sous Maurice Duplessis, déjà, de faire du français la langue de référence en matière de législation québécoise (durant son premier mandat).

Néanmoins, avec la Révolution tranquille cette affirmation nationale a pris de nouvelles proportions. L'action politique de la Révolution tranquille faisait figure d'un aboutissement en promettant de réaliser enfin cet objectif d'abord défendu par les nationalistes de l'entre-deux-guerres, à l'instigation de *L'Action française* et de Groulx, qui défendaient l'idée d'un État français – c'est-à-dire l'assomption de l'État québécois comme l'État d'une majorité canadienne-française.

La logique de la loi 101 l'exprime le plus clairement: faire du Québec un État aussi français que l'Ontario est anglais. En somme, faire du Québec un État «normal» dans sa relation avec sa majorité et sa culture. De fait, la combinaison de politiques d'immigration favorisant l'intégration à la culture nationale commune, ce qu'on a appelé la «convergence culturelle», des succès de l'affirmation nationale dans

25 Le BQ semble par contre avancer une vision plus cohérente en proposant de retirer le Québec de l'application de la loi sur le multiculturalisme et l'extension de la loi 101 aux compagnies sous charte fédérale. Seulement son action politique d'ensemble, au moment d'écrire ces lignes, ne paraissait pas davantage empreinte de cohérence. La crise politique à Ottawa, la possibilité de renverser le gouvernement minoritaire conservateur par un autre de coalition libérale-néo-démocrate n'avait pas, en toute apparence, suscité chez le Bloc d'exigences de dévolution en échange de son appui nécessaire pour asseoir un gouvernement minoritaire.

26 Voir notamment l'article de Lucia Ferretti, «La Révolution tranquille», *L'Action nationale*, novembre 1999, p. 60-91.

divers domaines, notamment l'économie, et de la loi 101, a considérablement accru la proportion de notre immigration qui est francisée et intégrée à la majorité. L'anglicisation, en pratique, serait passée de 80 % des immigrants avant 1977 à environ 50 % aujourd'hui. Seulement, 50 % n'a rien d'une situation « normale ». L'anglicisation en Ontario dépasse de beaucoup les 90 %. Une foule de domaines échappent à l'action de la loi 101, sans compter la nouvelle constitution de 1982 et les invalidations de la Cour suprême. Seulement, au lieu de trouver les moyens de continuer à avancer, le Québec recule désormais : le coup de 1982, conforté par 1995, semble avoir porté.

Une troisième grande défaite, 1982 ?

La victoire en 1995 aurait, tout porte à le croire, fait triompher chez nous notre modèle, notre ordre, notre langue, sans complexe. Mais un peu comme 1840 approfondit les effets de la Conquête, le résultat de 1995, toute demi-victoire qu'il fût, ne fit rien pour renverser ce nouvel ordre canadien. Au contraire, il lui permettait d'approfondir son action délétère sur notre collectivité. Après la Conquête, et l'Acte d'Union, le Québec a-t-il été atteint d'une troisième grande défaite, au milieu d'un élan d'affirmation nationale sans précédent dans son succès politique ?

Car le Québec n'était évidemment pas seul à avancer sur la voie du *nation-building* dans la Confédération canadienne. La centralisation fédérale est un axe capital d'affirmation du nationalisme *canadian*, au minimum depuis les premiers gouvernements de MacKenzie King et la commission Rowell-Sirois. Trudeau a renouvelé ce nationalisme d'une manière très astucieuse. Il a proposé une formule qui soit en accord avec la tradition de libéralisme constitutionnel centré sur la liberté individuelle et qui en même temps aide

à distinguer le Canada non plus tellement de la Grande-Bretagne – ce que quelques nouveaux symboles nationaux récupérés du Québec allaient le faire, tels la feuille d'érable et l'Ô *Canada* – mais des États-Unis, face auquel le Canada anglais doit maintenir une forme de distinction.

Cette distinction n'est pas seulement faite de telle ou telle politique sociale pancanadienne. Non, sur le plan identitaire, le Canada se présente comme multiculturel et bilingue. Mais comme il ne s'agit pas de reconnaître des droits collectifs comme ceux de la nation québécoise, cela instaure en réalité un rapport de droits individuels entre le citoyen minoritaire et l'État central, à travers sa charte qui favorise une forme de nationalisme politique, en même temps qu'en pratique la nette prédominance de l'anglais favorise une assimilation culturelle à la majorité dans la plupart des cas, très fortement hors Québec, et dans de bonnes proportions malgré tout au Québec même. Les apparences multiculturelles favorisent, en définitive, une adhésion au Canada sans handicaper l'assimilation à l'anglais et le Canada se dote au surplus d'une distinction renouvelée par rapport aux États-Unis, *aggiornamento* du loyalisme à la monarchie britannique.

En face du projet *canadian* renouvelé par Trudeau, le Québec affirmait un objectif clair de construction nationale lui aussi, et ce, jusqu'au milieu des années 1990. Après certaines mesures adoptées par Duplessis – tels les points d'impôt québécois – la Révolution tranquille donnait sa pleine ampleur à cette affirmation nationale par les moyens que nous avons brièvement décrits. Cependant, les nationalistes *canadiens*, Pierre Trudeau le premier, ont décrié toutes les mesures québécoises de la manière la plus sombre possible. En particulier, au nom d'une conception de la liberté dite « négative » ou plus strictement libérale, ils ont voulu

dépeindre la loi 101 comme une atteinte aux droits individuels. Celle-ci incarne une mesure favorable à la liberté comprise selon une conception dite «positive» ou plus strictement démocrate (républicaine), c'est-à-dire que le citoyen est libre en tant que membre d'une communauté politique libre. En l'occurrence, cela signifie que la nation québécoise a le droit de prendre des mesures légitimes en faveur de son intérêt national bien compris. Elle le fait d'ailleurs sans aucune injustice, mais au contraire avec générosité – ce que représentait bien la loi 101 dans son intégrité en 1977. Elle ne retirait rien en effet aux droits minoritaires des anglophones et des autochtones.

Pourtant, les attaques contre la loi 101 et l'affirmation nationale, en particulier le projet souverainiste, furent nombreuses à tenter de dépeindre le Québec comme une terre liberticide et une collectivité encline à la discrimination raciste. Alors que Trudeau n'hésitait pas à qualifier la souveraineté du Québec de «crime contre l'humanité», on n'avait pas de mots assez durs, dans beaucoup de médias anglophones, pour les lois du Québec en faveur du français. Toujours au nom d'une conception libérale étroite et d'une bonne dose de mauvaise foi, on feignait par ces attaques de croire que le Québec persécutait sa minorité anglaise et les libertés individuelles. Le modèle québécois n'a rien d'antidémocratique, au contraire, il repose sur une conception plus démocratique, au sens de *self-government*, alors que le modèle de nationalisme *canadian* est plus strictement libéral et individualiste dans ses choix institutionnels et moins démocratique, en niant l'autodétermination québécoise, comme en 1982.

Un complexe? Le poids de la mode bien-pensante et des institutions canadiennes

Force est d'admettre que ces attaques incessantes, ces dénigrements par Pierre Trudeau et d'innombrables tribunes dans les médias *canadians*, ont paru affecter une partie des dirigeants péquistes qui ne défendent pas avec fermeté l'esprit de la loi 101. Sous le choc après les déclarations Parizeau, beaucoup de péquistes se sont laissés convaincre par ceux qui avaient eu honte de la loi 101 depuis le début, et qui ont adhéré aux arguments présentés par les anglophones pour décrier la loi – des arguments libéraux qui masquent mal, en réalité, un chauvinisme profond qui refuse le droit au Québec d'être aussi français que les États à majorité anglophone sont anglais²⁷. Les souverainistes n'ont pas toujours solidement défendu le modèle québécois, avec la conviction d'avoir raison, mais ont plutôt commencé à hésiter à nous affirmer, de peur d'affronter ce barrage d'opprobre et de mauvaise foi.

Le discours du Centaur et le «Congrès du Miroir», sous la direction de Lucien Bouchard, le révélaient. Le Parti québécois et, plus généralement, le mouvement souverainiste laissaient l'affirmation nationale et l'ambition d'État français s'affaïsser en cédant au diktat du pluralisme. Avant un sursaut à l'automne 2007, où le PQ semblait vouloir tirer les leçons de l'échec de l'élection de mars 2007 et du succès de l'ADQ, les partis souverainistes semblaient avoir développé un véritable complexe par rapport à l'affirmation nationale et à l'État français.

Je l'ai noté, Mathieu Bock-Côté a éloquentement illustré dans *La dénationalisation tranquille*, l'affaiblissement doctrinal

²⁷ Idéal qui n'empêche aucunement de bien enseigner les langues étrangères à l'école québécoise ni non plus de respecter les droits des minorités, mais commande de nous respecter nous-mêmes.

interne qui s'est manifesté avec le plus de force après 1995. Il faut mentionner cependant une conjonction de facteurs, outre le lendemain de référendum : le poids systémique du modèle canadien qui prévaut sur le modèle québécois et a été renforcé depuis 1982 en même temps que le triomphe, à gauche, de ce qu'on a appelé la «gauche culturelle», et plus généralement, d'une réduction de la démocratie à une administration en fonction de «droits de l'homme» différenciés selon des identités culturelles minoritaires, sans oublier un contexte général de mondialisation. Le cas de la gauche culturelle sur lequel insiste Mathieu Bock-Côté est d'importance : il explique qu'autant d'intellectuels souverainistes se soient convertis eux-mêmes au projet trudeauiste pour le Québec, même dans leurs visées souverainistes. C'est un phénomène que je qualifie de «nouvel opium des intellectuels». De fait, une portion importante des intellectuels souverainistes, façon *Cahiers du 27 juin*, sont d'ardents défenseurs du libéralisme pluraliste à la Trudeau²⁸.

Le rapport Bouchard-Taylor n'est qu'un des plus récents exemples de cette logique d'alignement sur le modèle canadien, de normalisation du Québec dans le fédéralisme canadien, encouragé cette fois par une série d'intellectuels, dont une forte proportion de souverainistes déclarés, qui jouent, *mutatis mutandis*, le rôle que jouaient ceux de l'École des sciences sociales du père Lévesque dans les années 1950 et que dénonçait Michel Brunet²⁹. Seul élément rassérénant, ce rapport qui favorise une conception bilingue et multiculturelle du Québec s'est attiré une sérieuse volée de bois vert.

28 Jocelyn Maclure l'exprime très clairement dans «Les raisons de la laïcité ouverte», *Le Devoir*, 24 novembre 2008. Il y qualifie sa position, favorable aux cours d'*Éthique et de culture religieuse*, de libérale pluraliste, et l'oppose aux positions conservatrices et républicaines qui ont en commun un nationalisme certain.

29 Michel Brunet, *Canadiens et Canadiens*, Fides, 1954. À ce sujet, consulter Jean Lamarre, *Le Devenir de la nation québécoise*, Septentrion, 1993.

Toutefois, il est impossible de négliger l'importance déterminante des institutions canadiennes redéfinies par Trudeau qui agissent au Québec avec valeur de suprématie sur les lois québécoises, nonobstant le fait que le Québec n'ait pas adhéré à la constitution de 1982. D'ailleurs, comme MBC l'indique lui-même ainsi que plusieurs autres³⁰, si l'affaïssement fut aussi brutal après 1995, c'est en raison d'une faiblesse plus ancienne. Cette faiblesse n'était certes pas celle de Camille Laurin. Mais l'ensemble du mouvement, mis devant les attaques virulentes, et les nouvelles institutions canadiennes créées par Trudeau, s'est laissé contaminer par l'idéal de son principal adversaire. C'est ce qu'Éric Bédard a qualifié de «trudeauisation des esprits».

Ces deux facteurs idéologiques se conjuguent : le poids des institutions canadiennes et la mode bien pensante du pluralisme, «nouvel opium des intellectuels», qui en devient l'allié objectif, que ces intellectuels bien pensants se déclarent souverainistes ou non. En contrepartie, l'aile politique du mouvement souverainiste n'est pas armée d'une doctrine aussi forte, et clairement énoncée, de nationalisme que ne le sont les *Canadians* avec le modèle trudeauiste. La doctrine nationale étant moins fermement établie du côté souverainiste que du côté *canadian*, les souverainistes ont pu montrer une certaine vulnérabilité devant les offensives de critique libérale et nationaliste *canadian*, spécialement après 1995. Voilà un problème de fond.

30 Voir notamment : Éric Bédard, «Souveraineté et hypermodernité – La trudeauisation des esprits», *Argument*, vol. 10 n° 1, aut. 2007 – hiv. 2008, p. 101-126. Mathieu Bock-Côté, *La dénationalisation tranquille*, Boréal, 2007. Danic Parenteau, «La pensée nationaliste québécoise à l'épreuve du multiculturalisme canadien», communication présentée au Colloque de l'Institut d'études canadiennes de l'University of Alberta, *Les nationalismes au Canada : état des lieux*, 21 novembre 2008. Charles-Ph. Courtois, «Retour historique sur l'échec du souverainisme», communication présentée au Colloque organisé par le MNQ à l'occasion de son 60^e anniversaire, *Bilan et avenir du nationalisme québécois*, 18 octobre 2008.

Le nécessaire redressement doctrinal

En somme, la question centrale qui se pose est celle de la faiblesse doctrinale des mouvements politiques souverainistes, spécialement des partis. Les fédéralistes, en particulier les libéraux, profitent d'une doctrine très clairement articulée par Trudeau, libérale, multiculturaliste, qui anime un patriotisme canadien fort avec des principes clairs. La pensée de Trudeau, exprimée dans *Cité libre* avant sa prise du pouvoir, instituée une fois premier ministre, s'adossait au surplus sur l'engagement d'une pléthore d'intellectuels nationalistes *canadians*, non seulement ses proches tels Frank Scott, mais tous ceux qui avaient appuyé la centralisation depuis Mackenzie King, phénomène noté alors par Michel Brunet. Les néo-démocrates souscrivent à cet idéal, tout comme le parti vert d'Elizabeth May. Les conservateurs actuels s'appuient sur l'École de Calgary.

En face de quoi les péquistes, avec la loi 101 et la laïcisation des commissions scolaires, ont poursuivi, et paraissent encore poursuivre une logique d'affirmation de la communauté politique nationale, et donc de sa culture commune, y compris dans le domaine de l'intégration, logique plus républicaine, que le nationalisme québécois a de plus en plus développée à Québec à partir de la Révolution tranquille. Je l'ai relevé, ce sont d'ailleurs tous les gouvernements de la Révolution tranquille qui ont œuvré à faire de notre État un véritable État français, mais, depuis 1976, le Parti québécois s'en faisait le fer de lance.

Pour autant, comme je l'ai souligné, depuis 1996, ce sont les péquistes eux-mêmes qui ont initié des politiques dans l'administration de l'État québécois qui allaient dans le sens de l'harmonisation avec le multiculturalisme et du bilinguisme canadiens. Les politiques officielles du Québec,

en pratique, vont de plus en plus dans la direction du libéralisme pluraliste à la canadienne au lieu d'affirmer haut et fort les principes républicains d'intégration et de laïcité, les principes de l'État français, que l'affirmation nationale québécoise construisait jusqu'au milieu des années 1990. Partant, un immense effort de cohérence est à refaire pour les souverainistes. Au vrai, c'est en ce domaine qu'il est le plus urgent d'agir en vue d'espérer à terme un redressement et une réponse aux défis actuels posés à notre dessein d'État français.

L'opinion publique a montré la voie en posant la question de l'intégration carrément, avec la polémique des accommodements raisonnables et l'intérêt pour la francisation qui s'ensuit logiquement. C'est vraiment à une carence doctrinale au sommet des partis souverainistes qu'on a affaire, où les souverainistes convertis au trudeauisme semblent avoir pullulé dans l'appareil et la direction, en contradiction avec la base, mais en accord avec beaucoup de journalistes – avec des exceptions, ceux de Québecor principalement – et beaucoup d'universitaires et d'intellectuels. Or, la démission d'André Boisclair, qui avait affiché une conception multiculturaliste de l'intégration au moment de la décision de la Cour suprême sur le kirpan, ne règlera pas à elle seule le problème, les déclarations de madame Marois en 2008 le démontrent.

Pour résister au diktat du pluralisme, qu'imposent à la fois les institutions canadiennes depuis 1982 et une certaine mode de bien-pensants parmi les intellectuels, les nationalistes doivent reconstituer une doctrine forte et claire. Cette doctrine doit dissiper toutes les timidités liées aux accusations d'«illibéralisme» en rappelant que l'objectif québécois est un objectif parfaitement légitime, d'autodétermination, laquelle est au fondement même de la démo-

cratie. Autodétermination qui doit permettre au Québec, dans ses champs de compétence, de faire prévaloir ses choix, et d'autant plus ceux qui sont essentiels à son avenir national, comme la claire prédominance du français. Cette doctrine doit congédier toute timidité devant les accusations de fermeture ou de discrimination dues à une mode «droit-de-l'homme», ou multiculturaliste, qui confond diversité culturelle et multiculturalisme, en rappelant que la diversité culturelle de l'humanité repose sur l'existence de peuples aux cultures diverses, et non sur une politique de diversité ethnicisée interne. Cette doctrine doit rappeler la légitimité de l'idéal de l'État français, légitimité démocratique, et ambition «normale» de faire du Québec un État «normal», ni plus, ni moins. *L'Action nationale*, fidèle à sa mission, y travaille depuis plusieurs années maintenant, en particulier depuis que Robert Laplante a dénoncé la logique de minoration à l'œuvre dans sa *Chronique de l'enfermement*³¹.

Si le parti qui doit porter l'affirmation du Québec français, qui devrait le faire s'il représentait bien son électorat, ne le fait plus de manière cohérente, il s'ensuit qu'à présent, le plus urgent est de restituer l'esprit de la loi 101, par le biais d'une cohérence doctrinale. C'est la condition préalable au rétablissement d'une direction nationale à la tête de notre gouvernement. Les nationalistes, armés de cette pensée cohérente que j'appelle de mes vœux, doivent faire pression sur tous les partis politiques, et sur les partis nationalistes

au premier chef, pour qu'ils retrouvent et renouent avec cette logique de la Charte de la langue française et de l'affirmation nationale. Pensée nationale cohérente qui est essentielle pour faire du Québec un État français. □

³¹ Robert Laplante, tout en critiquant la «langue de l'imposture» du bilinguisme et du multiculturalisme fédéraux adoptés en refus du biculturalisme (*Chronique de l'enfermement*, L'Action nationale éditeur, 2004), fut l'un des rares au début des années 2000 à rappeler l'objectif fondamental de l'État français. *L'Action nationale* a notamment dénoncé la folie des deux centres hospitaliers universitaires à Montréal. Depuis, une quantité de penseurs sont intervenus dans la revue sur les questions de l'affirmation nationale, de la langue, de l'intégration et de la transmission (en lien avec l'enseignement de l'histoire). Plusieurs jeunes penseurs se sont d'ailleurs joints à l'équipe à travers les séminaires de lecture de la revue, lesquels sont des cénacles d'élaboration de cette pensée nationale renouvelée.

Deux chemins
vers l'indépendanceLE QUÉBEC
ET LE GROENLAND

Le 25 novembre 2008, le Groenland a tenu un référendum qui était la dernière étape vers l'indépendance. Plus de 75 % des électeurs ont voté en faveur d'une autonomie accrue et d'un partage des revenus des ressources naturelles avec la puissance coloniale, le Danemark. Il est à prévoir qu'un nouvel État souverain apparaîtra d'ici quelques années dans le voisinage du Québec. Dans un reportage récent sur le Groenland, une personnalité politique de l'île a résumé la situation en déclarant en français à un journaliste du quotidien *Le Monde*: «Vive le Québec libre!»

Ces événements risquent d'avoir d'ici quelques années des conséquences sérieuses sur le Québec, y compris sur son territoire.

Le Groenland est l'une des plus grandes îles du monde. Sa superficie de plus de deux millions de kilomètres carrés est supérieure à celle du Québec, mais sa population est de moins de soixante mille personnes, dont une grande majorité d'Inuits. Son territoire terrestre et maritime, jusqu'ici enfoui sous les glaces, contient d'immenses ressources naturelles. Selon l'Institut géologique américain, la zone arc-

tique renfermerait des réserves inexplorées de 90 milliards de barils de pétrole, sans compter le gaz naturel, soit 22 % des réserves potentielles d'hydrocarbures dans le monde. De plus, le Groenland regorge de minéraux. Aucun gisement pétrolier n'a encore été confirmé, mais quelques multinationales ont entrepris des forages au large de l'île.

Géographiquement, le Groenland fait partie de l'Amérique du Nord. Culturellement, il fait partie de l'aire historique inuite qui s'étend depuis la Sibérie autour du pôle Nord. Sur le plan politique, il est rattaché à l'Europe occidentale.

Les peuples autochtones d'Amérique du Nord, qui dénomment notre continent l'*Île de la Tortue*, considèrent que le Groenland est la *Tête de la Tortue*. Visuellement, avec un peu d'imagination, on peut trouver l'image de cette tête sur les cartes géographiques. Selon la tradition autochtone, les pattes de la Tortue mythique sont formées par la Floride, l'Alaska et la Baja California, au Mexique. Les Laurentides font partie de son épine dorsale supérieure.

Le Groenland était autrefois habité par les Vikings qui y ont rencontré les Inuits venus d'Asie et ont fini, après cinq siècles de cohabitation difficile, par leur céder le terrain. Il est devenu une colonie danoise au début du dix-huitième siècle. Après la Seconde Guerre mondiale, le Danemark a résolu d'en faire un État-providence à la scandinave. En 1979, il accorda l'autonomie politique à l'île tout en maintenant le contrôle sur sa politique étrangère et sa défense.

Le Groenland a exercé son autonomie en 1985 en se retirant de l'Union européenne, dont le Danemark est membre. Il s'agit du seul cas connu jusqu'ici de retrait de l'Union européenne. Malgré cela, Nuuk, la capitale, maintient des rapports avec Bruxelles et d'autres organisations intergouver-

* Avocat et co-président de la Commission d'étude sur l'autonomie gouvernementale du Nunavik (1999-2001)

nementales, principalement le Conseil de l'Arctique. Dans ce Conseil, le Groenland siège aux côtés du Danemark en compagnie de cinq autres États souverains, dont le Canada, et des organisations autochtones. La personnalité internationale du Groenland est à certains égards plus affirmée que celle du Québec.

Le mouvement indépendantiste groenlandais est bien connu dans le nord de l'Europe et dans la région de l'Arctique. La chanteuse islandaise Björk, récemment interdite de séjour en Chine pour avoir exprimé son appui à la cause tibétaine lors d'un concert à Shanghai, avait auparavant tourné un vidéo démontrant un appui identique à l'indépendance du Groenland.

Peu de gens savent que le Canada partage sa frontière avec trois autres États souverains : les États-Unis, bien sûr, la France (à Saint-Pierre et Miquelon) et le Danemark (au Groenland). Il n'existe pas d'eaux internationales entre les eaux de l'Arctique canadien et celles du Groenland. Les forces armées canadiennes et danoises sont appelées à collaborer régulièrement dans cette région.

Le régime politique qu'on trouve actuellement au Groenland ressemble à celui du Québec. Le chef d'État est la Reine du Danemark. Le haut-commissaire danois représente symboliquement la souveraineté danoise et joue un rôle comparable à celui du gouverneur général à Ottawa et du lieutenant-gouverneur à Québec. Le parlementarisme danois et groenlandais est proche de celui dont nous avons hérité du Royaume-Uni. Le parlement de Nuuk compte trente-et-un (31) membres. Le premier ministre du Groenland et ses ministres sont tous des Inuits, mais de nombreux cadres et sous-ministres qui dirigent l'administration publique sont d'origine danoise. Le gouvernement est de nature publique,

ce qui signifie que tous les habitants adultes détiennent le droit de vote et ont droit aux services publics, quelle que soit leur origine ethnique.

Le niveau de vie est l'un des plus élevés de la région arctique et se compare favorablement à celui des Inuits du Canada (au Nunavut) et du Québec (au Nunavik). L'aide financière du Danemark s'élève à près de 700 millions de dollars américains annuellement (60 % du PIB groenlandais). Malgré cela, le mouvement indépendantiste groenlandais est très vigoureux. Les partis politiques diffèrent surtout sur leur stratégie d'accès à l'indépendance. Comme les autorités danoises ont fait savoir il y a quelques années qu'elles ne s'opposeraient pas à l'indépendance, mais que le soutien financier de Copenhague prendrait alors fin, le débat a surtout porté sur la capacité du futur État à maintenir le niveau de vie et les programmes sociaux auxquels tous les habitants sont maintenant habitués. Le référendum du 25 novembre a été le point culminant de ce débat.

L'accord sur le partage des revenus des ressources naturelles avec le Danemark prévoit essentiellement un partage à parts égales jusqu'à concurrence de l'aide financière annuelle danoise. Au-delà, tous les revenus reviendront au Groenland. A ce stade, on comprendra que la question de l'indépendance sera posée définitivement.

Le Groenland compte l'une des rares sociétés qui se réjouissent du changement climatique. Les fouilles géophysiques ont permis d'ailleurs d'apprendre que de tels changements s'y sont produits naturellement à de nombreuses reprises dans le passé. Groenland signifie Terre verte et les Vikings y tenaient des fermes fertiles pendant le réchauffement naturel de l'an mille. Les Groenlandais sont non seulement heureux de voir la température s'adoucir à nouveau et les

récoltes se diversifier une fois de plus, mais ils constatent que la fonte des glaces permettra d'avoir accès aux ressources pétrolières et minérales de leur sous-sol et des eaux environnantes. Ils auront les moyens de l'indépendance, ce dont ils rêvent depuis longtemps.

Or, tous savent ce que sera l'importance stratégique que prendra l'Arctique au cours des prochaines décennies. Le réchauffement planétaire lui donnera une importance sans précédent sur les plans commercial, énergétique, environnemental et militaire. Il est probable que la souveraineté canadienne elle-même dans cette région sera de plus en plus contestée, même par nos amis américains qui n'ont jamais reconnu cette souveraineté sur les eaux entourant les îles du Grand Nord canadien.

Les autres questions faisant l'objet du référendum

Le référendum du 25 novembre ne portait pas uniquement sur l'accord de partage de revenus. Le traité signé avec le Danemark le printemps dernier et approuvé par les électeurs prévoyait un rapatriement progressif de 32 champs de compétence, dont la sécurité publique et la garde côtière. Les ressources naturelles appartiendront au Groenland et le gouvernement de l'île décidera comment et à qui attribuer les permis d'exploitation. De plus, le traité prévoit que le Groenland pourra, de son propre chef, engager le processus d'accession à l'indépendance. Enfin, le traité reconnaît le Groenlandais, très proche de l'inuktitut québécois, comme la langue officielle, et le peuple groenlandais comme un peuple au sens du droit international.

Que devrait faire le gouvernement du Québec?

Le Québec est la seule province arctique de la fédération canadienne, mais il ignore généralement cette composante

de son identité. Selon la Constitution canadienne, le territoire d'une province s'arrête au rivage, ce qui fait que de nombreuses îles, situées à quelques centaines de mètres ou quelques kilomètres, et fréquentées depuis des temps immémoriaux par les Inuits du Nunavik, ne se trouvent pas au Québec. Les Inuits n'ont jamais cessé de les fréquenter, ce qui a pour conséquence qu'ils détiennent des droits ancestraux sur des territoires situés à l'extérieur du Québec. Il ne fait toutefois aucun doute que le territoire maritime du Québec souverain serait plus important que celui de la province de Québec. Le droit international donnerait en principe au nouvel État souverain une bande côtière de 12 milles marins et des droits exclusifs majeurs sur une zone additionnelle de 188 milles marins, pour un total de 200 milles. Voilà qui changerait considérablement la donne dans cette région, sur le plan de la pêche, de la protection de l'environnement et de l'exploitation des ressources naturelles, par exemple. Le Québec souverain aurait droit à la moitié de la baie d'Hudson et des prétentions sérieuses sur le détroit d'Ungava (sans compter le golfe Saint-Laurent, mais c'est une autre question).

En attendant, le Québec, même s'il n'est toujours pas souverain, pourrait demander de siéger au sein du Conseil de l'Arctique, au même titre que le Groenland. Cela raffermirait sa personnalité internationale, après son entrée plus ou moins réussie à l'UNESCO. Le Conseil de l'Arctique est habitué à la présence active d'un État non souverain. Le précédent a été créé depuis longtemps. Le gouvernement canadien s'exposerait à une critique bien sentie s'il s'y opposait.

Par ailleurs, le Québec devrait être extrêmement prudent dans ses négociations en cours sur l'autonomie du Nunavik. La réforme des institutions issues de la Convention de la

baie James et du Nord québécois est tout à fait justifiée et aurait dû être réalisée depuis longtemps, car elles sont trop lourdes et souvent peu fonctionnelles pour une aussi faible démographie (dix mille personnes). Toutefois, tout accroissement significatif de l'autonomie du Nunavik doit maintenant tenir compte de la force d'attraction d'un futur Groenland indépendant, particulièrement si ce nouvel État devait s'enrichir grâce aux pétrodollars.

Une note plus personnelle

Sur une note plus personnelle, j'ai eu le privilège exceptionnel de visiter le Groenland en 2000, à l'invitation et aux frais du gouvernement canadien, lors de mon mandat à la Commission sur l'autonomie gouvernementale du Nunavik. J'ai alors pu rencontrer de nombreuses personnalités politiques de l'île, et de m'entretenir longuement avec elles. Parmi ces personnes se trouvaient le haut-commissaire danois, le président du parlement (qui était le frère du premier ministre), un chef historique du principal parti indépendantiste (alors le principal parti de l'opposition), et la sous-ministre des Affaires étrangères. Ces personnes étaient bien renseignées sur la question constitutionnelle canado-québécoise et sur les revendications des Inuits du Nunavik sur le territoire québécois lors de la campagne référendaire de 1995.

Ces conversations m'ont convaincu de la volonté généralisée du peuple groenlandais de passer à l'indépendance dans un avenir rapproché, malgré la présence d'un État colonisateur relativement éclairé. Mes échanges avec un diplomate canadien en poste à Copenhague m'ont également permis de constater que cette question préoccupait le gouvernement canadien, en raison de l'effet d'entraînement possible sur les Inuits du Nunavut et du Nunavik.

De plus, lors des assemblées générales que j'ai coprésidées dans la douzaine de villages du Nunavik québécois et lors de mes conversations avec des dirigeants politiques de cette région, il est vite devenu évident que pour de nombreux Inuits du Québec, le rêve de la patrie unique composée du Groenland, du Nunavut et du Nunavik était bien réel, et que l'indépendance du Groenland, la création du Nunavut en 1999 et la mise en place d'un futur gouvernement autonome au Nunavik étaient perçues comme des étapes majeures dans cette direction.

Ces échanges ont suscité en moi une inquiétude relative à l'intégrité territoriale du Québec. Je me sentais déchiré entre mon coup de coeur pour la culture inuite doublée d'une sympathie spontanée pour une aspiration légitime à l'autonomie, et le désir d'éviter de contribuer au morcellement futur du territoire du Québec. Je demeure à ce jour convaincu que le principal défi à l'unité territoriale du Québec souverain viendrait du Nunavik. Les événements des dernières années au Kosovo et ailleurs ont renforcé cette opinion. Ma pratique actuelle en droit autochtone m'a fait voir qu'il n'existe aucune volonté réelle de sécession du Québec ou du Canada chez les autres Premières Nations, malgré l'usage fréquent du vocabulaire souverainiste dans le but de faire respecter les droits fondamentaux.

Finalement, après une longue réflexion, j'ai décidé de ne pas signer le rapport de la Commission du Nunavik. Cette décision fut la plus difficile de ma carrière, mais j'en suis venu à la conclusion que le modèle d'autonomie gouvernementale proposé par le rapport de la Commission comportait des risques trop élevés pour l'intégrité territoriale du Québec. Un ministre péquiste a fait pression pour que je change d'avis, mais il a rapidement compris qu'il n'en serait rien.

Je savais que la décision de ne pas signer le rapport ne compromettrait pas sa publication, mais j'ose espérer que ma décision a pu allumer un voyant rouge et susciter une réflexion dans certains milieux gouvernementaux chargés du dossier. La Commission comptait deux coprésidents et six commissaires. Une commissaire inuite a également refusé d'apposer sa signature pour des motifs différents.

Depuis la publication du rapport en 2001, des négociations ont eu lieu entre les gouvernements du Québec, du Canada et la Société Makivik, qui représente les intérêts de la nation inuite, en vue de la création d'un gouvernement autonome. Ces négociations ont donné lieu à une entente de principe signée par le gouvernement Charest, mais pas encore à une entente finale.

J'estime qu'un débat public aurait dû avoir lieu sur cette question, et devrait se tenir avant la signature d'une entente finale. Je me ferai un devoir de comparaître devant une éventuelle commission parlementaire à ce sujet. □

Le 16 janvier 2009

Mathias Rioux*

LA DÉMOCRATIE REPRÉSENTATIVE FAIT PEUR

Les parlementaires québécois d'hier et d'aujourd'hui ont peur de la démocratie représentative. Pourtant, tous les partis politiques ayant siégé à l'Assemblée nationale ont, un jour ou l'autre, manifesté leur intention de modifier le mode de scrutin pour y inclure des éléments de proportionnelle, donnant ainsi à l'Institution une représentativité plus respectueuse du choix des électeurs. Sans aller dans les détails entourant cette interminable saga, certaines étapes importantes méritent qu'on s'y attarde.

Après avoir débarrassé le Québec des caisses électorales occultes, René Lévesque voulait modifier le mode de scrutin déficient, hérité du système parlementaire britannique qu'il qualifiait de «démocratiquement infect». Il avait sûrement en tête le souvenir de l'élection générale de 1966 au Québec. À la faveur d'un mode de scrutin injuste et d'une carte électorale favorisant les milieux ruraux et semi-urbains, l'Union nationale était portée au pouvoir avec 40,9 % des suffrages exprimés et avait fait élire 58 députés sur 110. Les libéraux, récoltant pourtant 47 % des voix, retournaient dans l'opposition. L'injustice crevait les yeux. Mais la culture du bipar-

* Enseignant, journaliste et syndicaliste, l'auteur a été élu député du Parti québécois à l'Assemblée nationale en 1994 et 1998.

tisme, dominante à cette époque, avait tôt fait de banaliser en quelque sorte le mécontentement des militants libéraux.

Le résultat des élections de 1970 et de 1973 sonne pour sa part le réveil des souverainistes. Avec des pourcentages d'appui de 24 et 30 % auprès de l'électorat, le Parti québécois faisait élire successivement seulement 7, puis même 6 députés. Rappelons que 1973 est l'année des 102 libéraux élus avec 54,7 % du vote populaire et 93 % des sièges à l'Assemblée! La «prime au vainqueur» est à l'évidence disproportionnée, voire gênante. Elle illustre éloquentement les distorsions engendrées par un mode de scrutin obsolète. René Lévesque, battu dans sa circonscription, et craignant que l'opposition se retrouve dans la rue, est convaincu de l'urgence d'agir.

Dès son arrivée au pouvoir, il confie à son ministre d'État à la réforme électorale et parlementaire, Robert Burns, le mandat de s'attaquer à cette vache sacrée, calquée sur les vestiges de Westminster. Entouré d'experts, le ministre étudie différents modes de scrutin en usage dans plusieurs pays pour finalement déposer en avril 1979 un Livre vert favorable à un mode de scrutin mixte maintenant pour l'essentiel le système en cours et intégrant des éléments de représentation proportionnelle. Rien de révolutionnaire, mais la proposition est une embellie qui fournit au Parti québécois une proposition crédible l'incitant à respecter sa promesse électorale. Fervent défenseur d'une plus grande démocratisation du Parlement avant les élections, les péquistes perdent de leur détermination une fois arrivés au pouvoir de sorte que l'aile parlementaire, refuse de s'engager dans la voie tracée par leur gouvernement.

Pour contrer l'immobilisme de ses troupes, le premier ministre s'en remet à M. Pierre F. Côté et à la Commission

de la représentation électorale qui ont mandat de procéder à des consultations publiques sur le mode de scrutin et de faire des recommandations à l'Assemblée nationale. Le directeur général des élections propose alors un modèle de «proportionnelle territoriale» comparable à celui proposé par le gouvernement. René Lévesque est une foi de plus victime du manque de volonté politique de son entourage sur une question pourtant vitale à ses yeux.

Reportés au pouvoir en 1998 avec 42,9 % des voix, mais battus aux urnes par les libéraux qui obtiennent 43,5 % des votes exprimés, les péquistes s'installent à nouveau dans «le confort et l'indifférence». La démocratie représentative est disparue de leur écran radar. Peu soucieux du poids de l'électeur dans le processus électoral, les deux partis dominants se soucient peu de l'injustice criante faite alors à l'Action démocratique par ce mode caduc de scrutin. Un seul député élu pour représenter un demi-million d'électeurs. Une aberration! Légions sont alors les Québécois éminents qui crient au scandale et demandent à nouveau une réforme du mode électoral. Hélas, ceux dont la majorité parlementaire à l'Assemblée permettrait de corriger rapidement cette incongruité n'osent pas lever le petit doigt. On préfère la facilité, offrant à Mario Dumont un peu d'argent pour améliorer le fonctionnement de son bureau de chef de parti à l'Assemblée. On s'en tient aux anciennes règles établies sur le pourcentage ainsi que sur le nombre d'élus pour reconnaître officiellement un parti.

Saluons à ce chapitre le volontarisme de Jean-Pierre Charbonneau. Devenu ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques dans le gouvernement de Bernard Landry en 2002, il voit grand et veut moderniser l'ensemble du système de représentation. Le ministre confie alors à une instance citoyenne et multipartite la tâche de

dégager à nouveau un consensus sur la question au sein de la population québécoise. Ce remue-ménages est mené de main de maître par Claude Béland, président des États généraux. Sa réussite suscite de l'espoir.

L'activisme du ministre, les pétitions déposées à l'Assemblée, les audiences à la commission parlementaire qui suit, les consensus locaux dégagés lors des consultations et l'adhésion massive des participants à ces États généraux en faveur d'un système électoral incluant des éléments de proportionnelle, tout cela ne changera rien. Fidèles à eux-mêmes, les péquistes ne bougeront finalement pas. Prétexte: la proximité des élections. En vérité, c'est le contrôle de l'agenda référendaire qui préoccupe les péquistes. Donc au diable «le pouvoir aux citoyens et aux citoyennes». En campagne électorale, mars 2003, les souverainistes s'engagent du bout des lèvres. Pour eux, le problème se règlera avec l'indépendance. De leur côté, les libéraux surprennent en promettant de réformer le système électoral.

Comment comprendre ce grand parti social-démocrate, fondé par un chef hors normes, porteur d'une cause noble, dont les gouvernements ont fait avancer le Québec sur tous les fronts, d'être aussi frileux face au scrutin proportionnel? Les péquistes analysent mal l'importance que revêt pour eux, l'arrivée de nouvelles formations politiques à l'Assemblée nationale. Les députés de ces petits partis, généralement progressistes, pourront convenir, à l'occasion, de participer à des stratégies parlementaires au nom des intérêts de la nation, ou encore intégrer un gouvernement de coalition éventuel pour devenir ultimement des alliés objectifs du Parti québécois dans sa quête d'indépendance.

De tous les partis politiques, ce sont les libéraux qui font preuve d'audace en matière de réforme des Institutions. Le

premier ministre Charest respecte ses engagements en l'espace. Le 17 juin 2004, le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques dépose à l'Assemblée nationale un avant-projet de loi visant à «régir le processus électoral et toutes les activités et opérations qui s'y rattachent». Un effort considérable de modernisation du système est annoncé par le ministre Jacques Dupuis, notamment en regard du droit de vote des électeurs et de l'égalité des chances pour tous les candidats et partis lors des élections. Cependant, c'est la mise en place d'un nouveau mode de scrutin de type proportionnel mixte qui retient surtout l'attention et suscite le débat.

Après avoir écouté les citoyens et analysé tous les mémoires déposés devant la Commission parlementaire spéciale chargée de l'étude de l'avant-projet de loi, en janvier 2006, le parti ministériel, majoritaire à l'Assemblée, fait fi des promesses faites à la population et refuse de régler la lancinante question du mode de scrutin? En confiant au Directeur général des élections et à la Commission de la représentation électorale le mandat d'évaluer la pertinence d'agir en la matière, les libéraux commençaient à se défilier. Non seulement avaient-ils toutes les cartes en main pour légiférer, mais ils n'écoutaient pas les spécialistes de la question qui prétendaient que le mode de scrutin proposé leur était favorable. Avec sa sagesse et sa rigueur, le directeur général des élections affirmait au ministre Benoît Pelletier, le 21 décembre 2007, que leur projet était bon. Les libéraux avaient la chance de réussir là où les péquistes avaient échoué. Ils préféraient pourtant la fuite en avant. C'est aussi triste qu'impardonnable! Aucun prétexte ne peut justifier une telle diversion.

Non sans plaisir, on apprend maintenant que le ministre responsable de la réforme des institutions parlementaires, monsieur Pelletier, vient de rejeter les modifications proposées

par le Directeur général des élections à la carte électorale. Le ministre s'inquiète avec raison de l'affaiblissement du poids politique des régions au sein du Parlement. Son inquiétude est telle qu'il bouscule le Directeur général des élections, dont le poste relève de l'Assemblée nationale, et menace de modifier la Loi électorale. Dommage que cette fougue ne se soit pas manifestée en regard du mode de scrutin.

Outre des parlementaires, il se trouve encore aujourd'hui quelques dinosaures pour se réjouir et banaliser ces ratés et ces espoirs déçus. Certains, plus lucides encore, affirment sans broncher que ces velléités récurrentes de réformer le système électoral ne sont que «dérisoires agitations». Mieux, les Québécois ne veulent pas changer un mode de scrutin qui, somme toute, les a bien servis. Voilà un point de vue un tantinet méprisant, qui laisse planer un doute sur la capacité de nos compatriotes à faire des choix collectifs. À ceux qui ont tendance à donner leurs qualités aux autres, Jean-Pierre Charbonneau, sans poser en expert, faisait une observation fort pertinente comme conférencier au congrès de l'ACFAS en mai 2002. Il affirme que les Québécois n'ont jamais eu l'occasion de se prononcer sur la gouvernance démocratique de la société et soumet que d'instinct qu'«ils sont d'accord pour que lors des élections, la répartition des sièges à l'Assemblée nationale se fasse en fonction de la volonté populaire et que si un parti a recueilli 40 % d'appuis, il devrait avoir à peu près 40 % de sièges à l'Assemblée, quelles que soient les modalités». Il ajoute qu'«une majorité de gens souhaitent que ça se fasse». L'ex-ministre ne doute pas des réflexes démocratiques des Québécois et de leur gros bon sens en pareille matière?

Finalement, l'argument ultime des obsédés du statu quo veut que la proportionnelle engendre l'insécurité, voire le chaos, alors que le scrutin majoritaire uninominal à un tour

a le grand mérite de produire des gouvernements majoritaires, stables et efficaces. Le simplisme est édifiant. L'élection de gouvernements minoritaires au Québec et à Ottawa démontre la fausseté de cette prétention puisque le mode de scrutin actuel, malgré «ses vertus», fait mentir ses plus fervents défenseurs. Le regretté Claude Ryan, défenseur des valeurs libérales, parlant aussi au congrès de l'Acfas, affirme que «les nombreux pays qui ont appliqué la proportionnelle n'ont pas connu l'instabilité gouvernementale dont parlent ses détracteurs». Il donne l'exemple de l'Allemagne qui a «bénéficié d'une remarquable stabilité gouvernementale, au cours du dernier demi-siècle»

Que dire de plus? Les spécialistes se sont penchés sur le moribond et leur diagnostic est implacable. Notre mode de scrutin est malade, très malade! Les parlementaires refusent de le soigner, préférant remettre à d'autres, des non-parlementaires, la responsabilité de trouver le remède approprié. C'est proprement désolant! □

Brève histoire des gentils IV

AFFIRMATION NATIONALE ET IDENTITÉ COLLECTIVE

(1951-2007)**

Le second volet de l'histoire des gentils au XX^e siècle marque sans l'ombre d'un doute une expansion notable du phénomène des gentils québécois. Si l'on considère qu'en un peu plus de quatre siècles (1535-1950) une cohorte de 229 gentils ont été attestés pour la première fois, alors que sur une période d'à peine plus de 30 ans pas moins de 470 formes nouvelles, soit plus du double, ont été créées, force est de reconnaître la fécondité d'une tranche historique au cours de laquelle les grandes manœuvres pour doter le Québec d'un patrimoine dénominatif collectif n'ont pas encore véritablement été mises en place. Certains facteurs peuvent être dégagés pour éclairer ce début de prise de conscience identitaire qui va connaître son apogée dans le dernier quart du siècle précédent.

La forte prise de conscience de l'identité québécois vécue ici au détour des années 1960 et 1970 a joué un rôle de premier plan dans l'amplification observée du phénomène gentiléen. Suite à des bouleversements de diverses natures, l'*homo quebecensis* a vu sa conscience culturelle comme politique et même ethnographique se forger au coin d'une fusion intime avec le pays. Il s'agit, en quelque sorte, d'une macro-

identification dont Robert Major a rendu compte dans une fort pertinente étude qu'il a menée sur les dénominations *Québécois* et *Canadien français* dans un article publié dans *Contemporary french civilization*, sous le titre « Québécois ou Canadien français : note sur l'identité québécoise et la forme d'un vocable » (vol. II, 1977) et à laquelle on se reportera pour plus de détails.

Si la personnalisation par le gentil s'est surtout effectuée au niveau de la province, il ne faudrait pas y en restreindre exclusivement l'application. En effet, cette identification au « pays » s'est accompagnée d'une multitude de micro-identifications à son environnement immédiat avec lequel on fait corps, qu'il s'agisse de sa région, de sa ville, de son village, de sa localité, de son quartier, etc., qui amènent l'individu à s'y reconnaître étroitement par le nom qui marque son appartenance profonde, d'où jaillira un foisonnement dénominatif identificateur exceptionnel. Les débuts d'une prospection structurée et systématique allaient également contribuer à une prise de conscience identitaire à nulle autre pareille. La mise sur pied d'une vaste enquête épistolaire effectuée en 1978 auprès de l'ensemble des municipalités d'alors, afin de connaître, le cas échéant, le ou les gentils en usage couplée au dépouillement de plusieurs types de sources (ouvrages lexicographiques, historiques, monographiques, toponymiques ; articles journalistiques ou de périodiques ; données d'enquêtes ethnographiques ou linguistiques ; etc.) a permis de dresser un modeste corpus d'un peu plus d'une centaine de gentils, marquant le coup d'envoi d'une grande aventure déonomastique.

Notre intégration au personnel de la Commission de toponymie (du Québec), en février 1979, va permettre à la préoccupation définitoire gentiléenne, d'une part, de se voir attribuer un statut reconnu par l'intégration aux activités

* Auteur, entre autres, du *Répertoire de gentils du Québec*, Québec, Publications du Québec, 1987.

** Quatrième d'une série de cinq articles sur l'histoire des gentils au Québec

courantes de l'organisme la recherche, le traitement et la diffusion de l'information relative aux gentils et, d'autre part, de bénéficier d'un précieux canal de diffusion sans lequel le domaine des gentils québécois n'aurait pu connaître un aussi fulgurant développement.

Notre minuscule *Répertoire de gentils (noms des habitants) du Québec*, paru en 1981, va contribuer à canaliser les efforts en matière gentilienne, fournissant 428 désignations et sensibilisant les Québécois et les Québécoises à l'importance de cette facette de leur patrimoine linguistique que constitue la désignation collective en relation avec leur milieu de vie.

Les facteurs précédemment évoqués, auxquels il faut rajouter quelques articles publiés à compter de 1978 dans des périodiques ou des journaux de même que des entrevues accordées à des médias de différents horizons expliquent la soudaine expansion du corpus des gentils qui croît de pas moins de 266 appellations entre 1978 et 1981.

Autre facteur explicatif de taille, l'intérêt que commencent à démontrer les conseils municipaux à l'égard de l'identification de leurs administrés et qui va se traduire par l'adoption de 26 résolutions municipales consacrant un gentil défini entre septembre 1980 et octobre 1981. Ce type de sanction, une première en Amérique du Nord, allait entourer la démarche créatrice d'une importance et d'un sérieux qui a assurément contribué pour une bonne part à la croissance «champignonnesque» d'un corpus qui allait éclater tous azimuts par la suite, mais nous y reviendrons.

Avec le *Dictionnaire général de la langue française au Canada* (1957) de Louis-Alexandre Bélisle, commence la consignation véritable des gentils d'ici, quoique encore de manière assez modeste. Sur les 13 formes qu'il a retenues, neuf

concernent le substantif et l'adjectif (*Canadien*, *Gaspésien*, *Laurentien*, *Madelinot*, *Mascoutain*, *Montréalais*, *Québécois*, *Saguenéen* et *Trifluvien*) alors que quatre sont relatives uniquement à l'adjectif géographique (*beauceron*, *labradorien*, *mauricien*, *outaouais*). À noter qu'il reprendra ces articles, sans variation, dans son *Petit dictionnaire canadien de la langue française*, en 1969.

Dans ses *Chroniques de français*, parues en 1961, le linguiste René de Chantal, dans le cadre d'un chapitre intitulé «Les noms propres et leurs dérivés», se livre à l'examen des suffixes formateurs de gentils au Canada et au Québec et met à contribution les dérivés *Madelinot*, *Montréalais* et *Trifluvien*.

Du côté des ouvrages essentiellement lexicographiques, on assiste, dans les années 1960, à une lente et circonspecte intégration de formes gentiliennes. Témoin, le *Dictionnaire canadien. The Canadian Dictionary*, de Jean-Paul Vinay, Pierre Daviault et Alexander Henry, paru en 1962, qui n'intègre que *Laurentien*, *Outaouais* et *Trifluvien* en entrée alors que Gérard Dagenais, dans son *Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada* (1967) ne disserte que sur la prononciation de *Québécois* et que le *Dictionnaire encyclopédique universel* de Grolier (1967) ne comporte que *Canadien*, *Québécois* et *Trifluvien* comme gentils et *laurentien* comme adjectif.

Si la lexicographie québécoise se montre réservée quant à l'accueil des gentils du Québec, on comprendra que les dictionnaires français de cette époque démontrent encore moins de générosité. Ainsi, Louis Guilbert, dans le *Grand Larousse de la langue française* (1971-1977) ne traite, en entrée, que les inévitables *Canadien* et *Québécois* pendant que le *Dictionnaire du français vivant* (1972) de Maurice Davau, Marcel Cohen et

Maurice Lallemand s'en tient à *Québécois* comme rubrique et à *Canadien* et *Québécois* dans une annexe comportant une liste de dérivés gentiléens. Sous ce chapitre, le *Larousse de la langue française: Lexis* (1979), dans une annexe intitulée «Ethniques», mentionne *Canadien*, *Montréalais* et *Québécois*, formes auxquelles s'ajoutent *Labradorien* et *Québécois* (ville et province) dans un même type d'annexe figurant au *Dictionnaire du français contemporain* (1980). Seul le *Petit Robert: Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (millésime 1978, publié en 1977) se montre davantage réceptif à la désignation des Québécois avec *Canadien*, *Montréalais*, *Québécois*, en rubrique, et *Canadien*, *Gaspéen* (sic), *Hullois*, *Labradorien*, *Madelinot*, *Mascoutain*, *Montréalais*, *Saint-Fidéen* (forme erronée pour *Fidéen*) et *Trifluvien*, signalés dans une liste en annexe.

De retour au Québec, soulignons l'effort de Sinclair Robinson et Donald Smith dans leur *Practical Handbook of Canadian French. Manuel pratique du français canadien* (1973) qui font état de *Madelinot*, *Mauricien*, *Outaouais*, *Saguenéen* et *Trifluvien* et de leurs équivalents anglais, le cas échéant. Pour sa part, Louis-Alexandre Bélisle signale plusieurs gentilés, en annexe, de son *Dictionnaire général de la langue française au Canada* (1974).

Voici que les Publications Éclairs ont décidé, en 1974, dans l'*Almanach moderne* 1975, de signaler 12 gentilés du Québec dans une liste totalisant 161 entrées et répertoriant des dénominations de partout dans le monde. On y relève, entre autres, *Lévisien*, *Nicolétain*, *Eustachois* et *Campivalencien*. Cette liste sera reprise *ne varietur* dans les éditions de 1977 (1976) et de 1982 (1981).

À nouveau, Louis-Alexandre Bélisle, dans la version 1979 de son dictionnaire, intitulé *Dictionnaire nord-américain de la*

langue française, inclut divers gentilés du Québec, adjoignant à la liste des 13 formes consignées en 1957 (voir plus haut) les dérivés *abitibien*, *chicoutimien*, *estrien*, *lévisien*, *sherbrookoïs* ou *sherbroukoïs*, *sorelois* et *ungavien*. Pour sa part, le controversé *Dictionnaire de la langue québécoise* (1980) de Léandre Bergeron ne fera guère preuve de plus d'originalité, bien au contraire, en traitant de seulement cinq dérivés gentiléens que l'on retrouve partout, tout en y adjoignant *Sagamien* dans un supplément à cet ouvrage, publié l'année suivante.

Dans le prolongement de plusieurs enquêtes ethnographiques effectuées dans les années 1960 et 1970, Gaston Dulong et Gaston Bergeron publiaient en 1980, *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines: Atlas linguistique de l'Est du Canada*. Parmi la multitude de questions posées aux personnes rencontrées, celle portant le nffl 1736 concernait le gentilé ou nom des habitants d'un endroit. Pas moins de 43 gentilés du Québec ont pu ainsi être recueillis, parmi lesquels plusieurs constituaient des désignations inédites.

La parution de notre *Répertoire de gentilés (nom des habitants) du Québec* (1981), avec ses 428 appellations, a véritablement contribué à l'expansion du phénomène gentiléen, comme on le verra plus loin. À cette époque, aucun document, comme on a pu le constater à satiété, n'avait fait la part aussi belle à un phénomène encore en émergence dont la facture même de l'ouvrage, liste d'appellations assorties de peu de commentaires, reflétait bien la nature pionnière, voire expérimentale, d'une recherche qui allait prendre une ampleur insoupçonnée.

En ce qui a trait aux considérations périlexicographiques prenant pour base un gentilé particulier, la période 1951-1981 se révèle moins riche tant par le nombre d'articles ou de documents publiés que par la variété des sujets abordés qui ont tous déjà été plus ou moins traités auparavant.

Le régionyme *Estrie* a fait l'objet de nombre de discussions depuis les années 1940 et, par voie de conséquence, le gentilé *Estrien* auquel il a donné naissance. Ainsi, on ne sera pas étonné de voir Jean Mercier revenir sur le sujet dans *Le Borroméen* d'avril-mai 1952 en soutenant qu'*Estrie* doit être substitué à *Cantons-de-l'Est*, car il produit un dérivé adjectival plus bref et plus harmonieux que *cantonnier* qui «frappe plus durement». René de Chantal plaide aussi en faveur d'*Estrien* dans ses «Considérations sur la toponymie du Québec. Sherbrooke, Cherbourg, Sherbourg» (*La Tribune*, 17 mars 1958) par le filtre de l'analyse des noms de régions *Estrie* et *Cantons-de-l'Est*, et le journaliste-politicien Pierre Laporte abonde dans le même sens en soutenant *Estrie* contre *Cantons-de-l'Est* «en raison de la formation du gentilé *Estrien* alors que *Cantons-de-l'Est* ne suscite pas d'adjectif correspondant» (Laporte 1961, p.4). Enfin, Jean Mercier reprend, dans son livre *L'Estrée*, publié en 1964, les arguments déjà évoqués précédemment et qui militent en faveur d'*Estrie* et d'*Estrien* ; il écarte les appellations *Cantonner* et *Appalachien*.

Le toponyme *Sillery*, compte tenu de la finale *-y*, suscite des difficultés de dérivation et l'éditeur J. Mouzet du *Progrès de Sillery* (vol. 1, nffl 8, 27 mars 1952) rejette le recours à *Sillerotin*, qui identifie déjà les habitants de la commune française de Sillery (Marne), étant donné son caractère non officiel et sa basse fréquence d'utilisation, préconisant plutôt *Silleryen*. Sous le pseudonyme de Citadin, un collaborateur au *Bulletin des recherches historiques* (nffl 59) s'interroge, l'année suivante, sur les désignations *Sillerien* et *Sillerois* qui s'ajoutent à *Sillerais*, *Sillerois*, *Silleryen* qui ont émaillé la chronique municipale silleroise.

Bien que les années 1960 aient davantage été propices aux luttes antagonistes entre tenants de *Canadiens français* ou de *Québécois* pour identifier les habitants du Québec,

les questions orthographiques ont continué de hanter les promoteurs de *Québécois*. Le second *e* devrait-il être accentué, se demande René de Chantal, dans le journal *Le Droit* du 16 juin 1960, question à laquelle il répond «oui» sans ambages. Le botaniste, géographe et ethnographe Jacques Rousseau abonde dans le même sens, soit la double accentuation, tributaire de l'usage qui a formellement tranché (*Les cahiers des dix*, nffl 34, 1969). Même le sérieux Comité de terminologie de l'Université Laval (Québec) a consacré une rubrique à *Québécois* face à *Québecois*, dans le *Bulletin de terminologie* (vol. VI, nffl 4, 28 mars 1974).

La question du fameux *h* absent de *Térésien*, déjà évoquée, refait surface sous la plume du politicien Lionel Bertrand dans un article paru dans *La Voix des Mille-Îles*, le 30 août 1972, sous le titre «Faut-il écrire «Térésien» ou «Thérésien»?». Selon lui, la tradition séculaire milite en faveur de la forme sans *h* plus élégante à écrire et plus douce à l'oreille. En outre, la revue *Les Annales Térésiennes* a adopté cette graphie dès 1880. Si d'aventure on restituait le *h*, il faudrait orthographier le gentilé *Thérésien* et non *Thérésien* «comme on le relève souvent».

La marche de tout un peuple vers l'identification collective (1982-2007)

Nous abordons maintenant la période faste de l'histoire des gentils d'ici, riche en publications de toutes sortes dont le foisonnement nous oblige à opérer des choix, parfois douloureux, afin de nous en tenir à l'essentiel, soit celles à caractère lexicographique ou dont la contribution à la connaissance des gentils mérite qu'on s'y arrête. En conséquence, contrairement à la méthode adoptée jusqu'à présent, on ne retrouvera pas de développement consacré à des textes qui portent sur un seul ou quelques gentils. Surtout

à compter de 1986, ce type de références se comptent par plusieurs centaines, voire dépassent le millier et il aurait été physiquement impossible de rendre justice à cette masse d'informations issues de journaux majoritairement. Nous avons plutôt opté pour une présentation systématique de ces documents pour la période plus ancienne documentée auparavant, celle-ci demeurant méconnue et les documents qui s'y rattachent peu accessibles.

De 1982 à 2007, pas moins de 1173 gentilés ont été recueillis, ce qui représente soixante-deux virgule sept pour cent du corpus en son entier. Sans conteste, on peut soutenir que l'ossature du cadre gentiléen s'est formée en l'espace de 25 ans à peine, ce qui ne laisse pas d'être exceptionnel en cette matière. Au cours de la même période, 1073 désignations collectives ont reçu la sanction de la part du conseil municipal concerné, passé ou présent. Il s'agit d'un phénomène exceptionnel, par son ampleur ou son importance, dont nous ne connaissons pas d'équivalent, à ce jour, dans toute la francophonie, sinon dans le monde entier. □

LES RAISONS DE LA GUERRE

Un lecteur de *L'Action nationale*, Monsieur Lagarde, m'a récemment écrit pour me poser diverses questions sur les guerres contemporaines. Avec raison, Monsieur Lagarde constate que la guerre semble avoir changé de nature depuis les années 1980. Il s'inquiète en outre de certains phénomènes qui entourent les conflits armés auxquels nous assistons et auxquels les Québécois participent en tant que membres de la fédération canadienne. La brutalité de l'intervention israélienne en Palestine m'incite aussi à croire qu'il n'est pas inutile de réfléchir collectivement sur la guerre.

Si la guerre a toujours suscité les mêmes passions, elle a pourtant changé de forme et de portée. Pensons à l'asymétrie des guerres d'aujourd'hui : elles opposent souvent des États à des groupes armés capables de tuer malgré leur faible organisation matérielle. C'est la réalité de notre guerre afghane, mais aussi celle de conflits récents en Irak, au Liban et en Palestine. Dans ces zones violemment instables, des puissances militaires hyper-organisées ne parviennent pas à atteindre leurs objectifs affichés de pacification et de reconstruction. Et le prix à payer pour ces interventions – du côté de l'occupant, mais surtout chez les populations civiles

* Chercheur postdoctoral à la Chaire Mondialisation, Citoyenneté et Démocratie (UQAM)

occupées – semble largement dépasser les gains effectués, au final, par l'ensemble des acteurs impliqués.

Je voudrais ainsi partager avec les lecteurs de *L'Action nationale* quelques-unes des questions lucides qui m'ont été posées par mon sympathique correspondant. Mes réponses sont nécessairement insatisfaisantes. Elles visent davantage à stimuler la discussion qu'à clore un débat aussi important.

Vivons-nous à une époque plus guerrière qu'auparavant ?

Le temps des grandes guerres semble heureusement terminé. Hormis les cas d'interventions militaires sanctionnées par l'ONU, il est bien connu que les guerres contemporaines opposent moins les États entre eux que des groupes rivaux à l'intérieur des frontières des États. Les guerres interétatiques sont devenues très rares. De nos jours, c'est la *guerre civile* qui est au cœur du phénomène de la violence organisée. Annuellement, des dizaines d'études, de plus en plus sophistiquées, tentent d'expliquer la multiplication et l'intensification des guerres civiles contemporaines¹. Peu de pays africains ont échappé au fléau de la guerre civile; les Balkans furent, jusqu'à tout récemment, le théâtre de conflits internes sanglants; l'Amérique du Sud commence à peine à sortir d'un état de guerre quasi-permanent. Comment faire sens de tous ces conflits ?

Malheureusement, se sont principalement les labels « ethnique », « identitaire » et « religieux » qui servent aujourd'hui de cadre interprétatif aux conflits civils des dernières décen-

¹ Pour se familiariser avec ces études sophistiquées, on peut consulter l'un des meilleurs spécialistes de la question: Stathis N. Kalyvas, professeur à l'Université Yale. En français, voir « Les guerres civiles à la fin de la Guerre Froide », dans Pierre Hassner et Roland Marchal (éds), *Guerres et sociétés. Etat et violence après la Guerre froide*, Paris: Editions Karthala, 2003, p. 107-135.

nies. Le nouveau chef du Parti libéral du Canada, Michael Ignatieff, a d'ailleurs bâti sa carrière universitaire sur cette hypothèse de recherche². Ignatieff, comme beaucoup d'autres, attribuent les inclinations hostiles des groupes armés sur la base de l'identité dont ils se réclament. Le fanatisme attribué aux « sectarismes religieux » et aux « nationalismes ethniques » occupe dès lors l'avant-scène des explications proposées par nos médias et par nos analystes. La manifestation de ces haines irrationnelles, par exemple au Rwanda ou en Palestine, est devenue si visible qu'elle monopolise le sens que l'on donne aux conflits sanglants qui meublent les bulletins télévisuels. Mais est-ce la bonne manière de se retrouver dans le labyrinthe de la violence militaire ?

Car les perceptions et les sensibilités morales sont souvent trompeuses lorsque vient le temps d'analyser le phénomène de la guerre. En compilant statistiquement le nombre de guerres civiles des dernières décennies, on découvre par exemple que la croissance du nombre de ces conflits est plutôt marginale. Dans un livre percutant, la politologue américaine Ann Hironaka a ainsi démontré, statistiques à l'appui, que la quantité de nouvelles guerres civiles est négligeable³. La variable pertinente – celle qui a véritablement changé depuis 1989 – n'est pas tant l'augmentation numérique des conflits civils que leur *durée*. Ainsi la plupart des conflits violents des années 1990-2000 sont nés dans les années 1970-1980, bien avant la fin de la Guerre froide. Certains pays, tels le Congo, la Palestine, Haïti ou le Darfour sont dans un état de guerre quasi-permanent.

² Voir, par exemple, Michael Ignatieff, *L'honneur du guerrier. Guerre ethnique et conscience moderne*, trad. de J. des Chênes, Québec et Paris, Les Presses de l'Université Laval et La Découverte, 2001.

³ Cf. Ann Hironaka, *Neverending Wars: The International Community, Weak States, and the Perpetuation of Civil War*, Harvard University Press: Cambridge, Mass., 2005.

La caractéristique véritablement nouvelle des conflits civils contemporains est donc qu'ils sont larvés et perpétuellement renaissants. Par exemple, une majorité de pays africains sont ou bien en guerre ou bien considérés comme à risque. La majorité de ces sociétés ravagées par les conflits internes semble en effet porter un même « pathogène » favorable au développement d'intenses violences civiles. Au-delà de la particularité de chaque contexte de guerre, il est toutefois difficile d'en décrypter la nature exacte chez les populations qui en souffrent...

Quelles sont les causes de ces conflits internes ?

Les causes de la guerre contemporaine sont complexes et multiples. Mais ce qui frappe aujourd'hui l'observateur attentif n'est pas tant la nature des « raisons » qui sont évoquées par les belligérants pour justifier leurs guerres, que leurs capacités à les *poursuivre*.

En premier lieu, il y a la faiblesse de plusieurs États : leur manque de ressources, d'organisation et d'infrastructures sont des facteurs qui facilitent l'apparition de forces rivales et armées, souvent situées en périphérie des capitales mieux contrôlées. Les spécialistes qualifient ces États de « faibles » ou de « faillis » (de l'anglais *failed states*) car ils ont en commun de n'avoir jamais pu développer la capacité matérielle d'imposer une seule loi sur le territoire dont ils ont la charge. Le manque de ressources mine également l'autorité de ces États faibles sur les populations civiles. Il suffit d'observer les conditions de misère dans lesquelles vivent les populations les plus affligées par le fléau de la guerre civile : des zones souvent marquées par la famine, une économie de survivance et des infrastructures quasi-inexistantes. L'honnête citoyen se demande inévitablement comment de telles conditions incertaines peuvent laisser place au « luxe » monstrueux de la guerre...

L'explication tombe pourtant sous le sens : si des groupes vivant parmi des populations déshéritées sont en mesure de s'organiser suffisamment pour faire la guerre, c'est qu'ils bénéficient la plupart du temps d'une aide extérieure. Au temps de la Guerre froide, les deux côtés du Rideau de fer se livraient indirectement bataille en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud. Par l'entremise de factions rivalisant pour le contrôle d'États instables, ils armaient les factions rivales qui n'hésitaient pas, de leur côté, à changer d'allégeance pour bénéficier des subsides de leurs puissants mécènes. Bien que la Guerre froide soit aujourd'hui terminée, les groupes belligérants ont trouvé de nouvelles sources de revenus pour soutenir leurs dispendieuses activités militaires.

Même si plusieurs États financent toujours des milices étrangères pour diverses raisons dites « stratégiques », ce sont les activités criminelles qui prennent aujourd'hui le relai dans plusieurs régions du monde. Le crime organisé a globalisé l'offre et la demande de stupéfiants et d'armes, de prostitution et d'extorsion des personnes. La mondialisation baisse les prix et facilite l'accès à toutes les marchandises, y compris l'accès aux biens illicites. L'opium d'Afghanistan, les diamants africains, la cocaïne sud-américaine, les prostituées et même les « actrices » porno d'Europe de l'Est participent tous, d'une manière ou l'autre, de l'économie mondiale de la guerre⁴. Si la criminalité et la guerre n'ont jamais été aussi étroitement associées qu'aujourd'hui, c'est que l'intégration économique de la planète a décuplé le contexte d'opportunités des criminels. La demande des biens illicites, rendue disponible à l'échelle globale, est sans commune mesure avec les réseaux locaux ou régionaux d'antan. Et les États bien ordonnés mettent du temps à adap-

⁴ Voir l'étude remarquable de R. T. Naylor, professeur à McGill : *Patriots and Profiteers: Economic Warfare, Embargo Busting, and State-Sponsored Crime*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2008.

ter leurs moyens de surveillance et de punition pour contrer les légions d'entrepreneurs criminels.

Une autre variable mérite d'être mentionnée – particulièrement aux lecteurs de *l'Action nationale*. La communauté internationale est en effet marquée par un préjugé manifeste à l'égard de l'issue principale des guerres civiles dans l'Histoire: la séparation des États multinationaux en plusieurs nations souveraines. Ce préjugé anti-sécessionniste est étonnant, dans la mesure où l'ère de la décolonisation n'est pas terminée. Les frontières de plusieurs États ont peu à voir avec le découpage des populations et des communautés. Ces frontières furent arbitrairement créées par les puissances coloniales sans tenir compte de la distribution géographique des populations. Engagées depuis la fin de la Guerre froide à lutter contre la « fragmentation des États », les instances et les élites internationales s'entêtent aujourd'hui à forcer des populations à coexister sous la tutelle d'États corrompus et souvent incapables d'imposer ne serait-ce que la paix sur les vastes territoires qu'ils ont hérité de la démesure impériale du XIX^e siècle.

C'est ce contexte qui explique que, pour plusieurs groupes organisés sur des bases vaguement ethniques ou religieuses, le contrôle du pouvoir étatique légal représente un enjeu de survivance. Car contrôler l'État permet d'accéder légalement au marché des armes, à l'aide internationale et au droit d'emprunter des subsides. Et cette course devient vite acrimonieuse, car si un parti rival prend le pouvoir (par les armes ou par le vote), le victorieux met alors en danger les groupes rivaux qui se retrouvent soumis légalement à une autorité hostile et mieux positionnée pour asseoir sa domination. Le fracas des passions ethniques et religieuses ne sont que l'effet immédiat d'un processus politique qui paraît limpide à tout groupe minoritaire: se retrouver dans

une posture où ses intérêts collectifs ne sont pas représentés – ou seulement pris en compte – revient à subir la domination des intérêts d'un autre groupe, et en payer le prix! Pour les élites bien pensantes des métropoles du monde libre, reconnaître cette logique politique reviendrait toutefois à justifier les ambitions « tribales » et immorales des seigneurs de guerre. On préfère protéger les fictions juridiques que d'admettre ce fait: les acteurs violents et honnis obéissent à la même logique instrumentale qui organise nos vies démocratiques, les armes en moins.

L'intervention humanitaire est-elle en mesure de guérir le fléau mondial de la guerre civile ?

La criminalisation de la guerre et le préjugé anti-sécessionniste de la communauté internationale ne sont pas les seules variables pertinentes pour comprendre le cycle infernal de la guerre civile. La croissance de l'interventionnisme humanitaire augmente aussi les incitatifs et la durée des conflits internes⁵. Car l'un des effets inattendus de l'aide humanitaire est de soutenir la capacité des belligérants à persévérer dans le temps. Bien que les organismes chargés d'apporter vivres et médicaments aient pour mission de soulager la misère induite par la guerre, les ressources injectées dans les zones violentes aident en même temps les groupes armés à se maintenir à flot. Bien entendu, les belligérants détournent souvent cette aide à leur profit. Mais durant les périodes de paix relative, les factions victorieuses peuvent aussi s'attendre à ce que la communauté internationale injecte des fonds pour la reconstruction de l'État et de la société mis à feu et à sang.

Les gouvernements occidentaux préfèrent alors adopter des mesures simplistes pour aborder le fléau de la guerre civile.

⁵ Voir Hironaka, *op. cit.*, p. 138-148.

La fameuse « guerre au terrorisme », lancée au lendemain du 11 septembre 2001, n'a aucune chance de favoriser la paix dans le monde. En réalité, à l'exemple de la guerre contre le narcotrafic lancée dans les années 1980, les dépenses engagées dans cette lutte favorisent plutôt la consolidation des réseaux subversifs et armés. Le terrorisme, comme le crime, est l'arme du pauvre et du faible⁶. C'est ainsi qu'en Israël les roquettes du Hamas obtiennent leur principal objectif, soit le même que poursuivait le Hezbollah en 2006 : susciter une réponse disproportionnée de l'État hébreu pour coaliser les populations civiles contre l'agresseur. La violence massive déployée par Israël a ainsi pour double effet de réduire encore plus les capacités étatiques du Liban et de la Palestine, tout en divisant la communauté internationale dans ses efforts de pacification.

Conclusion : La guerre a ses raisons que nos politiciens ne connaissent pas

Les groupes armés qui rivalisent pour le pouvoir savent que la puissance et la richesse stimulent l'arrogance des élites gouvernementales. Cette arrogance se traduit à son tour par des interventions grandioses qui finissent par humilier les puissants occupants tout en renforçant le désespoir et la colère des populations occupées. L'Iran l'a très bien compris, car la nation chiite n'hésite pas à aider les milices sunnites de Palestine. Ce faisant, le régime répressif des barbus augmente son influence à faible coût et en toute impunité. Dans sa rage, Israël entraîne ensuite les États-Unis et le Canada dans le royaume de l'absurde, détruisant en quelques semaines ce que des années de travail diplomatique et humanitaire avaient permis de construire...

⁶ Voir Dipak K. Gupta, *Understanding Terrorism and Political Violence. The life cycle, growth, transformation, and demise*, Londres et New York, Routledge, 2008.

C'est de la sorte que des forces destructrices qui vivent du chaos de la guerre dictent aujourd'hui le jeu souterrain des relations internationales. Malgré toutes leurs ressources et leur sophistication, les pays démocratiques sont réduits malgré eux à des réflexes réactifs, indignes de civilisations prétendant dicter la marche du monde. Et cette imposture minera avant longtemps tout espoir de pacification et de démocratisation chez les déshérités de la Terre. Il serait donc grand temps que les peuples libres reprennent le contrôle de leurs charges en matière de conflits armés. □

RETOUR SUR MAI 68 AVEC JEAN-PIERRE LE GOFF

Auteur de plusieurs ouvrages concernant l'école, (*La barbarie douce*, La Découverte, 1999) la démocratie (*La démocratie post-totalitaire*, La Découverte, 2002) ou le management (*Les illusions du management. Pour le retour du bon sens*, La Découverte, 1996), Jean-Pierre Le Goff a aussi publié un ouvrage très remarqué sur Mai 68 (*Mai 68: l'héritage impossible*, La Découverte, 1998). Son travail porte sur tous les problèmes traversant les sociétés contemporaines et questionne la déliquescence des institutions sociales qui assuraient traditionnellement une certaine transmission de l'héritage culturel et institutionnel à partir duquel une société s'aperçoit et peut se projeter.

C'est avec une grande générosité qu'il a accepté de répondre aux questions de Mathieu Bock-Côté.

Q: Votre dernier livre (*La France morcelée*, Gallimard, 2008) trouve facilement un écho au Québec. La crise politique française recoupe la crise politique québécoise, et les deux sociétés semblent connaître en ce moment une révision critique d'un certain héritage idéologique associé aux dernières décennies. Régulièrement, l'Occident entreprend un retour sur Mai 68, pour questionner ses effets durables et ses conséquences, positives ou dommageables. Cela témoigne du fait que Mai 68 en est venu à symboliser le basculement d'une civilisation qui ne se reconnaît plus aucunement

dans sa tradition fondatrice. Croyez-vous que l'héritage de Mai 68 soit appelé à constituer durablement un critère de polarisation significatif dans la démocratie occidentale, que la gauche et la droite se repositionneront politiquement à partir de leur rapport à ce que vous avez appelé cet héritage impossible, comme on l'a vu lors de la dernière campagne présidentielle française ? Ou croyez-vous plutôt qu'il s'agit d'un clivage appelé à s'effacer à partir de nouvelles questions qui émergeraient du temps présent ?

Jean-Pierre Le Goff

L'héritage de Mai 68 me paraît désormais faire partie d'un nouvel air du temps transversal à la droite et à la gauche. Depuis les années 80, la gauche en crise de doctrine et de projet a intégré l'héritage de Mai 68 sans examen critique, substituant largement la question culturelle à la question sociale. Mais, s'il est vrai que la gauche a été le principal porteur de cet héritage, nombre de postures et de thèmes post-soixante-huitards, comme ceux des rapports à l'État, aux institutions, à l'histoire ou encore ceux de la sexualité et de la filiation sont désormais intégrés par la droite moderniste en France. Le discours de Nicolas Sarkozy appelant à remettre en cause Mai 68 ne doit pas faire trop illusion. Il a été en partie dicté par un calcul politicien : en attaquant Mai 68 Nicolas Sarkozy faisait non seulement plaisir à son électorat de droite traditionnel, mais aux couches populaires et à une partie de la jeunesse qui en ont assez de l'hégémonie du gauchisme culturel post-soixante-huitard. Celui-ci reste largement présent dans un certain nombre de grands médias audiovisuels, dans la presse, l'édition et au sein de l'université, tout particulièrement dans le domaine des sciences humaines. Mais le discours anti-68 de Nicolas Sarkozy ne doit pas faire oublier que sa vie privée, son style de gouvernement, le rapport à la fonction présidentielle, la désacralisation qu'il opère de l'État... portent la marque de cet héritage.

Parmi les nouvelles questions qui émergent, celles du mariage des couples homosexuels, de l'homoparentalité, du statut des « mères porteuses », de l'euthanasie, font apparaître des contradictions qui ne recoupent pas mécaniquement le clivage droite-gauche traditionnel. À Paris, des représentants d'une partie de la droite étaient présents à la Marche interassociative lesbienne, gaie, bi et trans. Les conceptions modernistes, qu'ils soient de droite ou de gauche, ne sont pas sans rapport avec l'héritage impossible de Mai 68 dans sa prétention à faire table rase du passé sur le plan de la culture, de la politique et des mœurs. Aujourd'hui, ce courant moderniste reprend à son compte d'une façon bien particulière la thématique de la discrimination et tend à instrumentaliser la loi, les institutions et l'État en les mettant au service des désirs individuels.

Q: Daniel Cohn-Bendit, dans une récente conférence à Montréal, répétait ce que l'on pourrait appeler un de ses grands points de doctrine: les soixante-huitards ne voulaient pas le pouvoir, mais cherchaient plutôt à s'y dérober. Au nom d'un idéal libertaire, il s'agissait de se soustraire à l'autorité de la tradition et aux institutions qui la transformaient en norme sociale. Et Cohn-Bendit d'enchaîner avec un deuxième point de doctrine: nul besoin de souhaiter une nouvelle révolution culturelle, car les soixante-huitards ont gagné. Pourtant, il me semble qu'il y a dans cette victoire bien plus qu'une victoire culturelle, mais bien une victoire politique. Arrivés au pouvoir, les soixante-huitards en ont fait un usage massif pour déconstruire une société qui leur résistait. On l'a vu avec le multiculturalisme qui s'est imposé un peu partout en Occident, les soixante-huitards ne résistaient aucunement à l'usage du pouvoir pour déconstruire les « stéréotypes » et les « préjugés » qu'ils jugeaient contraires à leur interprétation très particulière des droits de l'homme. Dans leur lutte contre les « discriminations » et pour niveler toutes les normes sociales, il me semble encore une fois que les soixante-huitards n'ont pas

hésité à prendre le pouvoir pour changer la vie, d'autant plus que leurs catégories de référence en sont venues à s'imposer aux administrations publiques qui ont entrepris une gestion de tous les rapports sociaux à partir d'un nouvel idéal, celui de l'égalitarisme différencié. Croyez-vous que l'usage du pouvoir par la génération 68 relève de ce qu'on pourrait appeler une forme d'autoritarisme thérapeutique, pour construire contre ceux qui y résistent une société « tolérante » envers tous les modes de vie ?

Jean-Pierre Le Goff

Après avoir rejeté le pouvoir en le considérant comme un instrument de domination et d'aliénation, la génération soixante-huitarde contestataire a su l'utiliser à son profit pour diffuser ses valeurs à une large échelle. Cet usage du pouvoir intervient au terme d'une évolution marquée par l'échec de la prétention révolutionnaire et de ses archaïsmes. Avec la crise des grandes idéologies et de l'idée révolutionnaire, le gauchisme culturel centré sur le désir et la recherche du bien-être dans le présent l'a emporté. La montée des thèmes féministes et écologistes dans la seconde moitié des années 70 est significative de cette évolution. Une partie du mouvement écologiste rejoint le féminisme fondamentaliste dans sa prétention à être le porteur de nouvelles valeurs qui doivent à terme éradiquer l'agressivité et pacifier la civilisation. Ces nouvelles valeurs ne peuvent s'imposer par la violence ou la révolution, mais par la « douceur » d'une persuasion et d'une pédagogie imbues d'une volonté de combattre le mal et de faire le bien.

C'est ainsi que le mouvement contestataire s'est transformé en une « gauche morale » particulièrement présente au sein de l'université et dans les grands médias. La gauche médiatique a le plus grand mal à se débarrasser d'un imaginaire post-soixante-huitard qui est rapidement passé de la mythologie du prolétariat et des luttes contre l'impérialisme

à un gauchisme culturel de bon aloi. Elle considère toujours les couches populaires comme des «beuufs» et ne cesse de leur donner des leçons de morale pour qu'elles changent de mentalité et de mœurs. Incapable de sortir de son ghetto mental et mondain, elle s'indigne à chaque élection, rejoue la énième version de la lutte contre la montée de la xénophobie, du racisme, du fascisme rampant..., ce qui lui permet de perdurer sur une scène médiatique avide de bons sentiments. Ses représentants incarnent un type de comportement faussement gentil. Ils se veulent tolérants, pacifistes et festifs, se soucient d'éducation et de pédagogie pour transformer les mentalités, tout en n'hésitant pas à dénoncer les récalcitrants. Chez eux coexistent un «look cool», ouvert sur les autres cultures, et une intolérance extrême contre qui ne rentre pas dans leur cadre de pensée basé sur la certitude aveugle d'être le dépositaire du Bien. Cette forme de nouvelle radicalité me paraît plus insidieuse, plus répandue et plus difficile à déraciner que l'ancienne. Une idéologie révolutionnaire se prête plus facilement à la critique qu'un discours *patchwork* à base de posture victimaire, de bons sentiments et de modernisme branché. Dans un cas, on se trouve face un discours repérable, structuré et relativement cohérent, dans l'autre on est condamné à «boxer contre des édredons» pour reprendre une expression de C. Castoriadis et l'on se trouve d'emblée disqualifié si l'on n'entre pas dans les nouvelles normes, quitte à passer ensuite devant les juges.

Q: Quelle vision du pouvoir héritons-nous avec la culture politique post-soixante-huitarde ?

Jean-Pierre Le Goff

L'occupation du pouvoir par la génération soixante-huitarde ne suffit pas à rendre compte de ce qui s'est passé et les soixante-huitards ne sont pas responsables de tous les maux. En fait, Mai 68 fait apparaître au grand jour des

aspirations et des contradictions qui étaient déjà présentes dans les années soixante et il est suivi très rapidement par un autre événement décisif: la fin des Trente glorieuses. La conjugaison de la crise culturelle ouverte en Mai et de la fin des Trente glorieuses, avec la montée du chômage de masse, ouvre une période historique particulièrement critique dont nous ne sommes pas sortis. Le retournement qui s'est opéré a débouché sur une logique de victimisation et de ressentiment qui érode l'éthos des sociétés démocratiques. Chacune à leur façon, la droite et la gauche ont été amenées à faire du surf sur ces évolutions. L'un des traits marquants de l'héritage impossible de Mai 68 consiste à réduire le pouvoir à un simple phénomène de domination et d'aliénation et en même temps à ériger l'exigence d'autonomie de la société et des individus en absolu. À travers cette critique radicale des pouvoirs et des institutions, c'est la dimension anthropologique du vivre-ensemble qui a été mise à mal. Toute collectivité humaine a en effet besoin d'une instance qui se détache d'elle pour figurer sa cohésion et sa perpétuation, pour se penser comme sujet collectif capable d'agir; l'écart entre le pouvoir et la collectivité, la dissymétrie entre dirigeants et dirigés sont constitutifs de la vie en société¹. L'érosion de cette dimension a abouti au développement d'un pouvoir informe n'assumant pas clairement son rôle, se présentant sur le même plan que ceux qu'il dirige et dont les choix et les décisions ne seraient que l'émanation des évolutions de la société dans tous les domaines. Avec le développement du chômage de masse, ce pouvoir informe est l'une des sources de désorientation et de morcellement de la société qui ne trouve plus en face d'elle une instance cohérente et stable qui lui permette de se structurer, face

¹ Marcel GAUCHET, «La dette du sens et les racines de l'État», *Libre*, n° 2, Petite bibliothèque Payot, Paris, 1977, repris dans *La condition politique*, Gallimard, Paris, 2005.

à laquelle elle pourrait se situer. Il en ressort un mal-être généralisé dans les rapports sociaux et une victimisation qui devient l'une des principales modalités de l'affirmation de la société et des individus qui demandent à l'État de les reconnaître dans leur statut de victime ayant des droits. Ainsi, s'est installé depuis des années un jeu de miroir délétère entre un État gestionnaire des évolutions et compassionnel et une société victimaire.

Q: Un des clivages fondamentaux qui traversent la société contemporaine est celui entre les élites et le peuple. Évidemment, ainsi présenté, ce clivage relève d'une sociologie grossière, à peine capable d'aller au-delà de son constat. Mais je pose la question ainsi : se pourrait-il que ce clivage entre les élites et le peuple réfère au fait que les premières et le second n'évoluent plus dans le même univers de référence, dans le même espace de représentation ? Si les élites s'imaginent désormais au sein d'un univers mondialisé tissé de métropoles détachées les unes des autres de leur espace national, les classes moyennes et populaires semblent encore aujourd'hui se représenter la nation comme une évidence historique et politique devant naturellement servir de monde commun à partir duquel intégrer la pluralité sociale. J'ajouterais que les élites ont défini leur rapport au peuple sur le mode de l'antifascisme dans la mesure où du point de vue soixante-huitard, le fascisme n'est rien d'autre que l'expression radicalisée de la société qui les a précédées, ce qui n'est pas pour améliorer le climat général de la démocratie. Pensez-vous que le rapport à la nation et à son univers mental et institutionnel soit déterminant dans le conflit entre le peuple et les élites partout visibles en Occident et croyez-vous qu'il soit possible de travailler durablement à son atténuation, à la réparation de la relation gouvernants-gouvernés ? Et s'il tel n'est pas le cas, envisagez-vous une forme d'implosion politique qui contribuerait encore plus à la dégradation de la fabrique sociale ?

Jean-Pierre Le Goff

L'abandon de la référence à la nation est une source importante de la coupure entre les élites et les couches populaires. La façon dont se construit l'Union européenne et les rejets qu'elle suscite en attestent. L'accélération de l'élargissement les pourparlers avec la Turquie ont donné l'image d'une sorte d'emballlement échappant aux peuples et à leurs représentants, entraînant l'Union dans un mouvement effaçant les frontières et les identités. Une nouvelle culture européenne réduite à un universalisme abstrait des droits de l'homme verse dans les bons sentiments. En se voulant détaché de toute filiation historique et du cadre national, on en arrive à un relativisme culturel de bon ton qui présente l'avantage de se parer des vertus de la tolérance et de la démocratie. Il est ainsi une manière éthérée de faire valoir la « reconnaissance de l'altérité » et le pluralisme culturel qui rend ces idées insignifiantes, faute de savoir qui l'on est. Comment reconnaître l'altérité et s'ouvrir à l'autre si l'on évite soigneusement toute affirmation consistante, et si l'on ne dit rien du contenu de cette « altérité » ? La rencontre se doit d'être nécessairement souriante et bonne enfant, et les fêtes en tout genre sont censées incarner un brassage des sensibilités. Cette façon angélique de faire valoir les valeurs démocratiques peut ainsi laisser entendre que tout peut être affaire d'ouverture culturelle en dehors de toute affirmation de ce à quoi l'on tient dans notre propre héritage. Tel me paraît être le danger auquel se trouve confrontée la démocratie dans les pays européens marqués par le syndrome post-totalitaire de la culpabilité et de la mémoire pénitentielle vis-à-vis des guerres et de la barbarie ayant eu lieu au cœur même de l'Europe.

Le danger qui guette les pays démocratiques est moins celui des contradictions et des conflits comme on en a connus dans

le passé, qu'un processus de délitement et de repli par lequel chacun tient à affirmer sa différence et sa distinction alors que le creuset commun se dissout. Ce creuset est lié à un héritage culturel et politique, fruit d'une longue histoire à l'intérieur d'une nation donnée qui demeure le lieu de la citoyenneté. Ce qui fait que les contradictions et les conflits peuvent être reconnus et ne débouchent pas sur la négation de l'autre. Il ne s'agit pas de nier l'écart entre dirigeants et dirigés, de faire comme si les différences et les contradictions sociales, politiques de formation, de statut... pouvaient se dissoudre, mais ces différences et ces contradictions ne prennent sens qu'à partir d'un fond commun duquel elles émergent

Le divorce entre les élites et le peuple ne renvoie pas seulement à des facteurs d'ordre socio-économique. Il traduit aussi des changements profonds dans les visions du monde et les comportements. Une partie de ce qu'on appelle encore les élites est déculturée et vit dans un isolement. En France, l'ancien corpus de formation accordait une place centrale aux «humanités» qui valorisaient l'histoire, la littérature, la philosophie... La montée en puissance d'une culture technocratique à base d'expertises, d'audits, de conseils s'est accompagnée du développement d'une sous-culture managériale qui déstructure le langage et les significations. Cette sous-culture avec son bric-à-brac d'outils en tout genre a pénétré l'ensemble des sphères de l'activité sociale, ce qui fait qu'une partie des dirigeants et le peuple ne parlent plus le même langage. En France, les deux principales institutions qui permettaient à la fois la rencontre des différentes catégories sociales et la formation du sentiment national ne jouent plus ce rôle aujourd'hui. L'une, le service militaire, a disparu. L'autre, l'école républicaine, est en crise depuis longtemps. La structuration des villes et des banlieues joue dans le même sens: elle ne regroupe pas des populations d'origines sociales et de

cultures diverses, elle les sépare et les enferme dans des ghettos. Comment un responsable peut-il comprendre la «mentalité» de ceux dont il a la charge s'il n'a pas eu l'occasion dans son parcours de vie et de formation de les fréquenter de près, d'avoir partagé avec eux des expériences humaines qui sont le lot commun ?

Q: Vous avez beaucoup écrit sur l'idéologie du management. Vous y voyez la réponse idéologique à une forme de monde dédoublé, sans direction et sans institutions susceptibles de lui en imprimer une par l'expression d'une volonté collective. Ou pour le dire autrement, la conséquence d'un monde éclaté dans lequel aucune autre conduite que l'adaptation ne nous serait autorisée. En quoi considérez-vous que cette idéologie du management a été influencée ou portée par cet autre phénomène que vous décrivez bien, le gauchisme culturel ? Y a-t-il entre ces deux phénomènes une interaction véritable ou doit-on les voir comme deux tendances contradictoires au sein d'un même système dépris de ce que l'on pourrait appeler la version plus traditionnelle de la modernité occidentale ?

Jean-Pierre Le Goff

Un nouveau courant managérial a intégré nombre de thèmes soixante-huitards en les mettant au service de l'optimum productif. L'autonomie et la responsabilité sont décrétées par en haut et érigées paradoxalement en nouvelles normes de bon comportement. L'utopie soixante-huitarde d'un collectif horizontal sans hiérarchie, composé d'individus pareillement autonomes et responsables a trouvé à se redéployer sous une forme nouvelle. L'entreprise moderne, débarrassée des scories du passé, doit enfin permettre à l'individu de s'épanouir pleinement dans un collectif supposé débarrassé de toute contrainte et hiérarchie dominatrice. Comme si on avait voulu effacer les signes bien visibles d'un pouvoir et d'une hiérarchie qui n'en continuent pas moins d'exister.

De nouveaux cadres ont tendance à se considérer comme les émancipateurs de l'ère nouvelle devant amener une rupture radicale dans les façons de gérer et de travailler ensemble, transformant les mentalités et les comportements, façonnant une sorte de nouvel «homme nouveau» dont l'entreprise moderne est censée avoir besoin. Ils en appellent à une sorte de révolution culturelle permanente, font valoir l'autonomie, le désir, l'imagination... Le «pouvoir informe», caractérisé par l'absence de toute hiérarchie claire et un management par le flou et l'ambiguïté, sert toujours les manipulateurs et les démagogues qui soumettent les individus à un pouvoir d'autant plus despotique qu'il est masqué.

Ce type de management déborde l'entreprise et développe une vision chaotique du monde et des évolutions. Tout devient mouvant et instable, emporté dans un mouvement de changement perpétuel, autoréférentiel, sans but ni sens, sans repères fixes et durables auxquels s'accrocher. Les évolutions dans tous les domaines s'accroissant sans cesse, la course effrénée pour rattraper le retard est sans fin. La société et le monde dans lequel nous vivons perdent leur familiarité et leur humanité, ils ne sont plus reconnaissables. Et il ne semble guère exister d'autre solution que la remise en cause radicale de façons de vivre et de penser qui s'étaient transmises tant bien que mal à travers les générations. Cet activisme managérial me paraît précisément symptomatique d'un présent coupé d'un passé considéré comme obsolète et d'un avenir indéfini que personne ne paraît en mesure de maîtriser. L'important c'est d'en être ou pour reprendre un ancien slogan de Mai 68: «Cours, camarade le vieux monde est derrière toi», mais pour aller où? Cette fuite en avant me paraît symptomatique d'une déconnexion des pays occidentaux avec leur propre histoire.

Q: Dans la France morcelée, vous faites bien ressortir comment la dernière campagne présidentielle française était d'une certaine manière le point d'aboutissement de contradictions et de tensions qui traversaient la société française depuis plusieurs décennies. Dans son discours de Bercy, Nicolas Sarkozy annonçait l'intention de liquider l'héritage de Mai 68. Il y avait évidemment une bonne part de simplisme dans un tel discours. On ne révoque pas un héritage historique par décret. Pourtant, Nicolas Sarkozy posait là une question fondamentale – ou du moins, Henri Guaino lui permettait de la poser: Est-il possible d'entreprendre une sortie délibérée de cette société marquée par le progressisme identitaire et culturel, et de renouer avec le vieux monde qui a été disqualifié par les soixante-huitards? Une telle politique est-elle envisageable? Est-elle même souhaitable?

Jean-Pierre Le Goff

Les soixante-huitards ne sont pas responsables de tous les maux et l'on ne retournera pas en arrière. En réalité, Mai 68 a fait apparaître au grand jour des aspirations et des contradictions qui étaient déjà présentes dans les années soixante et il a été suivi très rapidement par un autre événement décisif: la fin des Trente glorieuses. La conjugaison de la crise culturelle ouverte en Mai et de la fin des Trente glorieuses, avec la montée du chômage de masse, ouvre une période historique particulièrement critique dont nous ne sommes pas sortis. Le retournement qui s'est opéré a débouché sur une logique de victimisation et de ressentiment qui érode l'éthos de la démocratie. Le repli individualiste et l'effritement des solidarités sont symptomatiques d'une désaffiliation et d'une désorganisation des liens d'appartenance qui structuraient l'identité individuelle et collective: décomposition des rapports familiaux pudiquement dénommée «familles monoparentales», affaiblissement de la solidarité dans les collectifs de travail, des sentiments d'appartenance de classe et à la nation tout

particulièrement chez les jeunes générations. L'incapacité des politiques à expliquer clairement la nouvelle situation historique, à réguler efficacement l'économie et à tracer un avenir discernable qui donne envie à l'ensemble du pays de s'y engager, favorise pareillement les replis multiples et le morcellement de la société. Il ne s'agit pas simplement de dysfonctionnements ou de l'expression d'intérêts particuliers, catégoriels, corporatistes... Plus fondamentalement, il s'agit de l'érosion du creuset culturel et politique du pays à partir duquel les différences, les contradictions et les conflits pouvaient s'exprimer tout en gardant le sentiment d'une appartenance commune. Nicolas Sarkozy, à sa façon, accompagne ce glissement de terrain et l'accentue fortement, au profit d'un modèle à l'anglo-saxonne qui n'a pas d'ancrage solide dans la tradition française et risque en retour de favoriser le morcellement.

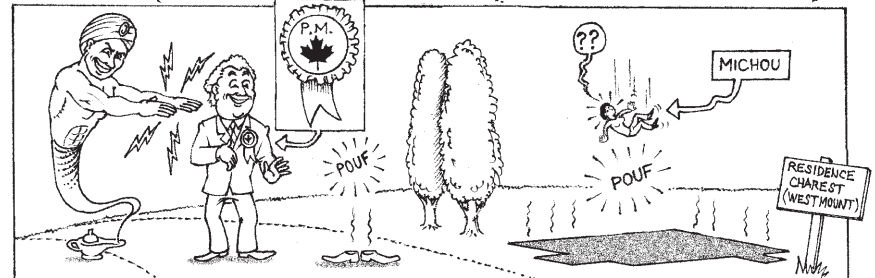
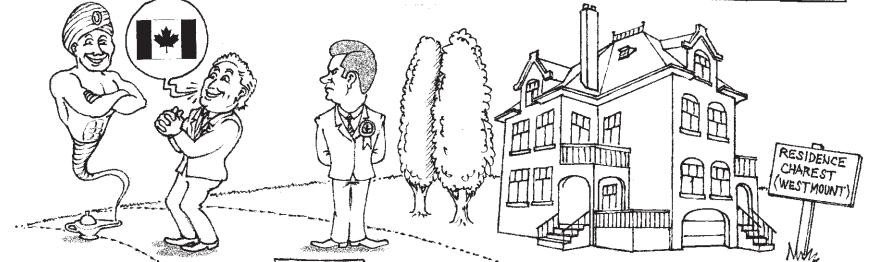
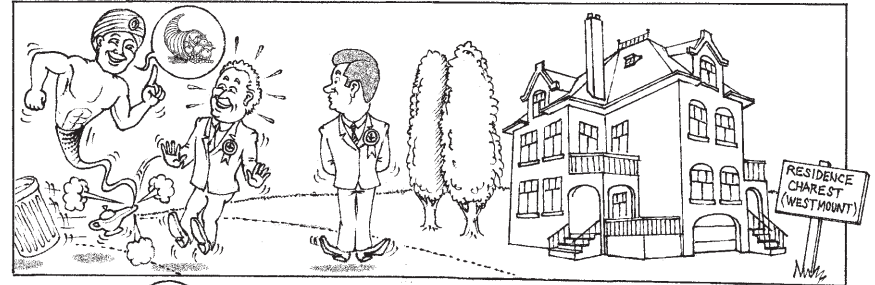
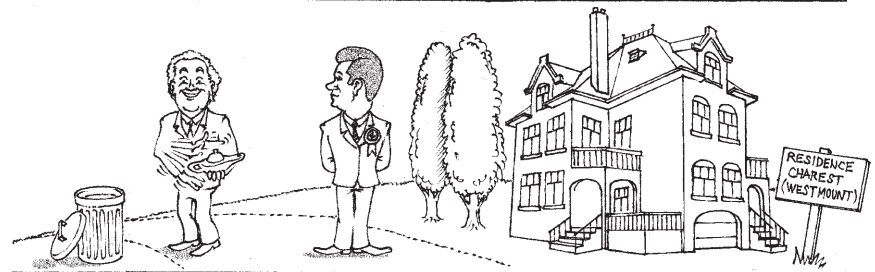
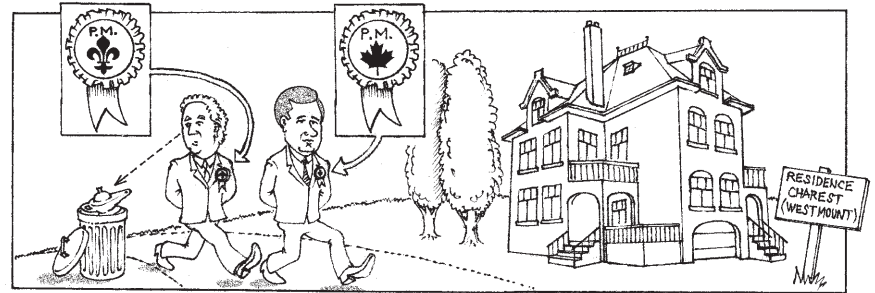
Nous vivons une période critique de l'histoire où tout un passé n'en finit plus de se décomposer sans qu'on voie resurgir sur un plan d'ensemble les signes d'un renouveau. Mais il existe un décalage entre la surreprésentation médiatique d'un gauchisme culturel et l'état de la société. La commémoration du 40^e anniversaire de Mai 68 en France en est un exemple. Elle a donné lieu à une profusion d'émissions, d'articles, de livres, de films, de DVD, de CD, de bandes dessinées et de gadgets divers... Pour un visiteur étranger, la France tout entière vivait à l'heure de Mai 68. En fait, cette campagne médiatique de quelques semaines s'est arrêtée net en juin et les livres sur Mai 68 ne se sont pas vendus, mis à part quelques rares titres, dont le livre *Le jour où mon père s'est tu* de Virginie Linhart, fille d'un ex-dirigeant maoïste. Ce livre rompt avec la belle histoire des soixante-huitards, en montrant la façon dont des soixante-huitards ont pu traumatiser et délaisser leurs enfants. En France, l'élection de Nicolas Sarkozy a joué

le rôle de «catharsis pour un changement d'époque». La déception est aujourd'hui à la hauteur des espoirs de renouveau que ce dernier a pu susciter chez ceux qui ont voté pour lui. Les contradictions s'exacerbent et des conflits de grande ampleur sont possibles sans que pour autant ceux-ci soient porteurs d'une alternative. Quand la société ne trouve plus à s'insérer dans une histoire collective et un ordre institutionnel stable, les individus sont autocentrés et les rapports sociaux sont dominés par les affects et les sentiments. Cette déculturation débouche sur l'expression débridée d'un sentiment victimaire qui peut trouver des boucs émissaires à bon compte dans une logique de ressentiment.

Cela ne veut pas dire que n'existent pas des résistances, des lieux de libre réflexion, des convictions sensées et des réflexions prospectives à travers des associations, des clubs, des revues, des réseaux... Après trente ans de chômage de masse, de gauchisme culturel, d'érosion des corps intermédiaires, de l'autorité de l'Etat et des institutions, le travail de reconstruction n'est pas facile. Cela prend du temps. Mais c'est, à mon sens, la condition pour que le pays retrouve la confiance et l'estime de lui-même, en dehors desquelles il n'est guère de renouveau. Retisser les fils de la transmission implique de réinterroger et de se réapproprier ce qui dans notre héritage religieux, culturel et politique constitue des ressources pour affronter les nouveaux défis du présent. C'est précisément parce que nous vivons dans un monde qui n'est plus structuré par une autorité et une tradition qui s'imposeraient d'elles-mêmes qu'il nous est possible d'entretenir un rapport plus libre, plus lucide à cette tradition. Une civilisation, un pays qui rendent insignifiant leur passé se condamnent à ne plus inventer un avenir porteur d'espérance. Cette opération de «recreusement» correspond, je crois, à une attente

diffuse parmi les nouvelles générations et elle est la condition pour rebâtir un avenir commun. En fin de compte, «il dépend de nous que l'espérance ne mente pas dans le monde», disait justement Péguy. ▢

De quoi Jean Charest rêve-t-il pour son nouveau mandat?



Pour tout savoir sur les essais publiés au Québec



25 \$ par année

45 \$ pour deux ans

taxes et expédition comprises

Commande par la poste:
L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3

Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

36 pages couleurs
format tabloïd
3 numéros par année

Disponible en kiosque :

- Librairie L'Écume des jours, 125, rue Saint-Viateur Ouest, Montréal
- Le Service scolaire Buro Plus, 150, rue Perreault Est, Rouyn-Noranda
- La Librairie de l'Université de Montréal, 3200, rue Jean-Brillant, Montréal
- Librairie Renaud-Bray, 5117, avenue du Parc, Montréal
- Librairie Clément Morin, 4000, boulevard des Forges, Trois-Rivières
- COOP UQAM, 405, rue Sainte-Catherine Est, Montréal

On peut également se procurer les Cahiers de lecture
ou s'abonner en passant à la boutique de L'Action nationale
www.action-nationale.qc.ca

LIRE

Lire

Note critique

À l'école du multiculturalisme
-Joëlle Quérin 94

Lire les essais

LOUISE DECHÊNE
Le Peuple, l'État et la Guerre au
Canada sous le Régime français 102

PIERRE MONETTE
Rendez-vous manqué avec la
révolution américaine 108

M.-A. BERNIER ET R. OUELLET
Nouvelles françaises du
XVIII^e siècle 116

MARTIN CHAPUT
Dieppe ma prison 118

ALAIN DUBUC
À mes amis souverainistes 121

Livres reçus 131

Courrier des lecteurs

Gazprom révèle le vrai visage de
Rabaska : les masques tombent 133

Cap aux Diamants et Petite Rue
Champlain 135

À L'ÉCOLE DU MULTICULTURALISME

GEORGES LEROUX

Éthique, culture religieuse, dialogue. Arguments pour un programme, Éditions Fides, 2007, 120 pages

*Libéraux et péquistes s'apprêtent à faire ce que même
le pire des gouvernements libéraux fédéraux n'aura
jamais réussi : la «trudeauisation» de nos écoles dans
chacun de nos villages et chacune de nos villes du
Québec.*

Mario Dumont, 15 décembre 2007

Noyé parmi les étagères débordantes des ministères et gommé de jargon technocratique, le nouveau programme scolaire d'*éthique et culture religieuse* aurait très bien pu passer inaperçu si ce n'était de la tribune offerte par les forums de la commission Bouchard-Taylor aux parents inquiets, et de la récupération habile de leurs revendications par Mario Dumont. Sa demande de moratoire ayant été rejetée par les libéraux et les péquistes, le programme a fait son entrée dans nos écoles en septembre 2008. Heureusement pour ceux qui répugnent à lire un document ministériel, l'essai de Georges Leroux, *Éthique, culture religieuse, dialogue. Arguments pour un*

programme résume en une centaine de pages les ancrages idéologiques et les visées pédagogiques de ce programme qui pourrait être rebaptisé «Multiculturalisme 101».

L'ouvrage est divisé en deux parties, la première situant le nouveau programme dans le parcours historique de la laïcisation des institutions scolaires et dans le cadre normatif du pluralisme, la seconde abordant le contenu du programme lui-même et les arguments historique et politique justifiant sa mise en œuvre, l'argument politique reprenant la démonstration présentée en première partie voulant qu'il soit nécessaire d'inculquer le pluralisme à nos enfants.

En effet, la première section, intitulée «Accueillir le pluralisme : les défis de la laïcité dans l'école», est essentiellement un plaidoyer en faveur du pluralisme et de son enseignement. À maintes reprises, il est question des «exigences de la diversité», comme si le fait que le Québec accueille des immigrants venus des quatre coins du globe avait pour conséquence nécessaire l'adhésion au multiculturalisme. Il s'agit alors de «tenir compte du pluralisme de fait qui caractérise la société¹», ce qui implique que sa «jeunesse» soit «éduquée à la richesse de ce pluralisme et à ses exigences²».

Le point de départ du raisonnement, la diversité religieuse de la société québécoise, est en soi contestable. Au recensement de 2001, 83 % de la population du Québec se déclarait catholique³. La saga Hérouxville nous a également rappelé

¹ Leroux, Georges. *Éthique, culture religieuse, dialogue. Arguments pour un programme*. Montréal : Fides, 2007, p. 12

² *Ibid.*, p. 13

³ Statistiques Canada. Québec : plus importante proportion de catholiques romains. [En ligne]. Adresse URL : http://www12.statcan.ca/francais/censuso1/Products/Analytic/companion/rel/qc_f.cfm. Les données du recensement de 2006 sur la religion n'avaient pas encore été rendues publiques au moment de rédiger cette recension.

* Doctorante en sociologie à l'UQAM

que la diversité religieuse est à peu près absente à l'extérieur du Montréal multiculturel. Toutefois, le problème ne réside pas tant dans cette affirmation de l'auteur que dans les conclusions qu'il en tire, soit, dans un premier lieu, que le pluralisme de fait appelle une adhésion au pluralisme normatif et, dans un second lieu, que cette idéologie doit être inculquée à l'école.

Selon Leroux, «la société québécoise commence à peine à comprendre qu'elle doit faire le deuil de son ancienne unanimité: elle découvre la richesse de la différence, mais aussi les exigences de la diversité et de la liberté⁴». Il y aurait ainsi un processus inéluctable allant de la diversité à sa célébration, en passant par son enseignement, cette conversion des masses impliquant une prise de conscience graduelle de la richesse que représente toute diversité, ce que Taguieff a si justement qualifié de «dernière utopie fataliste des bien-pensants⁵».

Or, pour emprunter au langage constructiviste, le pluralisme ne découle pas de la diversité, mais au contraire, il la «produit» en créant des identités ethniques à l'intérieur de la nation qui devient alors strictement civique. La fatalité décrite par Leroux n'est que pure idéologie, et c'est cette idéologie qu'il propose d'enseigner à nos enfants.

Leroux l'admet d'ailleurs dans un passage qui vient contredire ses affirmations répétées sur les «exigences» de la diversité. Le pluralisme normatif, qui était au départ une conséquence naturelle du pluralisme de fait devient plus tard une exigence de la modernité: «Notre société demeurerait homogène sur le plan des convictions et des croyances

⁴ Leroux, G., *Op. cit.*, p. 44

⁵ Taguieff, Pierre-André. *Les contre-réactionnaires: le progressisme entre illusion et imposture*, Denoël, 2007

que ce principe ne s'en appliquerait pas moins», puisqu'il résulte du «principe fondamental de l'égalité». Ainsi, «il émerge comme le seul principe capable de régler notre rapport à la diversité⁶». Nouvelle argumentation, même fatalisme.

Tout au long de son argumentation, Leroux prend bien soin d'utiliser le terme «pluralisme», qu'il distingue du communautarisme et du multiculturalisme. On peut comprendre qu'il souhaite se dissocier d'idéologies ayant mauvaise presse au Québec, mais la distinction conceptuelle qu'il opère apparaît boiteuse, sinon trompeuse. Alors que le pluralisme est présenté comme un «foyer intégrateur», le «modèle communautaire» serait «le lieu d'une division⁷» et favoriserait «la séparation et l'exclusion⁸». Ces deux approches sont présentées comme radicalement différentes, l'auteur affirmant même que, «pour que le pluralisme normatif évolue harmonieusement, l'approche multiculturaliste apparaît désormais comme une impasse⁹».

Ce que Leroux qualifie tour à tour de «communautarisme» et de «multiculturalisme» renvoie à l'idée de pluralisme structurel, soit le fait de favoriser la création d'institutions séparées pour chacun des groupes ethniques présents sur un même territoire. Or, le multiculturalisme canadien, qui s'appuie sur la Charte des droits et libertés, encourage l'adaptation des institutions communes aux demandes des minorités plutôt que la création d'institutions séparées. Le pluralisme prôné par Leroux s'oppose peut-être à une forme de communautarisme qui n'a jamais été pratiquée au

⁶ Leroux, G. *Op. cit.*, p. 36-37

⁷ *Ibid.*, p. 23

⁸ *Ibid.*, p. 39

⁹ *Ibid.*, p. 45

Canada, mais il correspond en tous points au multiculturalisme libéral hérité de Trudeau.

La deuxième section de l'essai, intitulée «Le choix du Québec», entre davantage dans le vif du sujet: le programme d'éthique et culture religieuse. Le premier argument en sa faveur, qualifié d'*historique*, résiderait dans l'importance de transmettre aux générations futures le savoir moral et religieux qui s'est développé au fil de l'histoire du Québec. Pour reprendre à son compte cet argument généralement invoqué par ceux qui souhaitent conserver l'enseignement religieux catholique, Leroux procède à une réécriture de l'histoire. Ainsi, le Québec serait l'héritier d'un savoir moral marqué par les valeurs d'égalité et de tolérance et d'un savoir religieux issu, bien sûr de religions diverses. S'il s'agit bien de transmettre un «patrimoine¹⁰», celui-ci ne peut être que pluriel, puisque, aux dires de l'auteur, «tous [l]es aspects moraux et spirituels de l'histoire chrétienne du Québec, nous devons aussitôt les compléter par les aspects qui proviennent de son histoire amérindienne et de son histoire juive, qui représentent les partenaires indissociables d'un récit dont ils ont été trop souvent exclus¹¹». Le contenu historique du cours d'éthique et culture religieuse se veut ainsi au diapason de celui du nouveau cours d'histoire du Québec et du Canada, tous deux ayant passé par le filtre pluraliste qui substitue à l'histoire nationale LES histoires de différents groupes plus ou moins nombreux et de leur cohabitation sur le territoire du Québec.

Quant à l'argument *politique*, il s'agit d'une traduction dans les termes de la pédagogie issue de la réforme de l'éducation de l'apologie du pluralisme répétée inlassablement par l'auteur. Le nouveau programme est présenté comme un

¹⁰ *Ibid.*, p. 91

¹¹ *Ibid.*, p. 70

moyen pour les élèves de développer une «compétence» prescrite par le ministère: celle de «pratiquer le dialogue¹²».

Le programme d'éthique et culture religieuse apparaît alors comme l'aboutissement du projet de la réforme de l'éducation et constitue l'exemple le plus flagrant des dangers qu'elle comporte. On a souvent, et à juste titre, dénoncé le nivellement par le bas qui accompagne l'approche par compétences en raison du rôle secondaire accordé aux savoirs, mais rares sont ceux qui s'en sont pris au contenu des «compétences» elles-mêmes. Avec le programme d'éthique et culture religieuse, on constate que les «compétences» que l'on se propose d'enseigner ne comportent pas uniquement des habiletés, mais également des postures normatives. Lorsque l'auteur nous apprend qu'en plus de l'instruction et de la qualification, l'une des missions de l'école primaire et secondaire est de «socialiser dans un monde pluraliste¹³», on comprend ce que signifie la «compétence relative à la pratique du dialogue dans un horizon de vivre-ensemble¹⁴». Il s'agit finalement de former de bons petits pluralistes.

L'ancrage idéologique du programme ne saurait être plus clair. Leroux l'admet lui-même: ce programme reçoit «de la réforme de l'éducation un cadre normatif et une philosophie de l'éducation avec laquelle il doit apprendre à travailler¹⁵». Ce cours, avec celui d'histoire du Québec et du Canada, représente l'aboutissement du projet idéologique de la réforme de l'éducation. Convertir les masses, transformer la société, voilà le rôle que l'on veut voir jouer par l'école.

¹² *Ibid.*, p. 68

¹³ *Ibid.*, p. 96

¹⁴ *Ibid.*, p. 90

¹⁵ *Ibid.*, p. 110

À défaut de passer par le processus démocratique pour faire valoir leur point de vue, les pluralistes ont décidé que la fin justifiait les moyens. «L'urgence d'une éthique» se présente comme une réponse aux «dérives extrémistes» qui se manifestent dans la population. Vite! Sauvons les enfants de l'intolérance de leurs aïeux pendant qu'il en est encore temps! L'école doit former les esprits à penser selon les termes du multiculturalisme pour s'assurer que les citoyens de demain, contrairement à ceux d'aujourd'hui, accepteront avec enthousiasme les politiques multiculturalistes du Canada. Selon les termes mêmes de Leroux, il faut «reconfigurer un vivre-ensemble fondé sur les principes¹⁶» du pluralisme normatif, «mettre à la place des anciennes orthodoxies et des anciens pouvoirs un nouvel exercice de la pensée et de la parole¹⁷».

C'est sans détour que l'auteur révèle le véritable projet des concepteurs du programme d'éthique et culture religieuse à l'égard du multiculturalisme trudeauiste: «L'école pourrait [...] concevoir sa mission comme une responsabilité dans le processus qui fait passer chaque jeune de la constatation du pluralisme de fait à la valorisation du pluralisme normatif¹⁸». Aussi déconcertante que puisse apparaître cette affirmation, on ne pourra pas reprocher à Leroux d'avoir dissimulé ses intentions. Les concepteurs de la réforme de l'éducation nous ont répété qu'il fallait non seulement que les enfants apprennent, mais qu'ils «apprennent à apprendre». On constate, à la lecture de cet ouvrage, qu'il s'agit finalement de leur apprendre comment penser.

La conclusion, intitulée «Enjeux de la réussite pour le programme», consiste en une série de défis qui attendent les

défenseurs du nouveau programme, notamment les réticences qu'il suscite. D'une part, les enseignants sont invités à développer «des convictions civiques¹⁹», c'est-à-dire à accepter de subir eux-mêmes un lavage de cerveau avant d'endoctriner les enfants à leur tour. Quant aux parents, il s'agit tout simplement de les bâillonner, le programme devant «se situer à bonne distance [...] des seules exigences de la majorité²⁰» et résister à «la poussée de facteurs qui, comme la mondialisation, l'économisme et, en général, la promotion des modèles de l'individu triomphant, contaminent de l'extérieur le projet contemporain de l'éducation²¹». En dépit des objections fusant de toutes parts, les promoteurs du projet éducatif multiculturaliste gardent le cap sur leurs objectifs. Eux savent ce qui est bon pour nos enfants!

On peut s'inquiéter de l'impact qu'un tel programme aura sur les enfants qui recevront à l'école une éducation radicalement différente de celle qu'ils recevront à la maison, la première ayant tendance à délégitimer la seconde. Ils apprendront que leurs parents sont des intolérants, qu'ils manquent d'ouverture d'esprit, qu'ils s'accrochent à une vision dépassée du Québec. Et ils finiront bien par y croire. □

¹⁶ *Ibid.*, p. 73

¹⁷ *Ibid.*, p. 16-17

¹⁸ *Ibid.*, p. 14

¹⁹ *Ibid.*, p. 114

²⁰ *Ibid.*, p. 110

²¹ *Ibid.*, p. 117

LOUISE DECHÊNE

Le Peuple, l'État et la Guerre au Canada sous le Régime français, Boréal, 2008, 664 pages.

À la mort de Louise Dechêne, en juillet 2000, le bureau de l'historienne demeurait couvert des feuillets destinés à constituer un ouvrage d'une grande ampleur sur la société canadienne et son rapport au pouvoir militaire sous le régime français. La monographie prévue était plus qu'avancée, avec onze des douze chapitres pour ainsi dire complétés. La mort fut cependant plus rapide que l'auteure et c'est à titre posthume que paraît l'ouvrage qui, aux côtés de ses études sur l'histoire économique de la Nouvelle-France (*Habitants et marchands de Montréal au XVII^e siècle*, 1974 ; *Le partage des subsistances au Canada sous le régime français*, 1994), représentera l'essentiel de l'héritage de Louise Dechêne. Si ce dernier livre est le résultat de deux décennies de recherche et de réflexion, il n'aurait pu aboutir sans le travail des enfants et des anciens étudiants de l'auteure, qui ont regroupé les dernières pièces du casse-tête et lui ont ainsi rendu un ultime hommage.

Le Peuple, l'État et la Guerre se présente d'abord comme une somme sur la relation entre le Canadien et la chose militaire pendant les 150 ans du régime français. Au-delà des enjeux interprétatifs, le lecteur y trouvera une présentation et une discussion exhaustives de la documentation disponible sur

la question. Il y trouvera également une tentative minutieuse de reconstruire l'évolution de l'institution militaire, à partir de sa mise en place lente et incertaine au XVII^e siècle, de sa consolidation graduelle au cours des guerres iroquoises et dans les décennies suivantes, puis à son expansion rapide dans les années précédant la Conquête.

Dechêne s'attarde à décrire les contraintes structurelles auxquelles sera confronté le pouvoir militaire français pendant toute la période : l'ampleur des distances à parcourir dans un Empire en expansion, la motivation limitée des autorités royales à investir dans la défense de la colonie, la nécessité de recourir aux alliances indiennes pour toute opération militaire d'envergure, la faiblesse du peuplement et la difficulté d'offrir un encadrement militaire à une population rurale dispersée. L'ouvrage montre l'impact de ces contraintes sur l'évolution des troupes, à travers les guerres iroquoises et les engagements de plus en plus nombreux avec les colonies anglaises.

Le lecteur tirera profit du traitement détaillé des « partis de guerre » franco-indiens lancés sur l'ennemi. La discussion est l'occasion de rappeler l'importance des alliés indiens dans la stratégie française de harcèlement des colonies anglaises. Dechêne porte une attention particulière à la composition des actifs militaires et à son évolution. À côté des alliés amérindiens, généralement dominants par le nombre sinon par l'audace, elle trace le portrait des troupes de la Marine, militaires professionnels et colonne vertébrale des forces françaises, et des volontaires, généralement issus d'une jeunesse urbaine, capable d'affronter la fatigue des voyages et attirée par les gages, le rançonnement ou la fidélité aux organisateurs des partis.

À côté des volontaires et des troupes de la marine, l'ouvrage de Dechêne présente aussi un examen approfondi de la

milice, de son rôle et de son évolution sous le régime français. L'analyse se veut nuancée, l'auteur prenant bien le temps de distinguer les différentes périodes. Elle examine la fondation de la milice en 1669, sa participation à la défense de la colonie pendant les guerres iroquoises, mais surtout la difficulté d'en faire un rouage efficace dans la guerre de partis menée contre les tribus ennemies ou les colonies anglaises. Le portrait de la milice naissante est peu flatteur, comme en témoigne cette description de l'état des effectifs lors de l'expédition de Denonville en 1687 :

[...] les miliciens dans l'ensemble n'ont reçu aucun entraînement militaire avant de se mettre en marche. On ne leur a pas appris à nettoyer leurs armes avec le tire-bourre, à faire feu au commandement et dans l'ordre, un rang ou une colonne à la fois, à ne pas tirer pour rien le long de la route et dans les champs, à observer le silence, à se laver, à raccommorder leurs souliers à ménager les vivres et les munitions, enfin, à obéir aux ordres. Une armée de 50 000 hommes ferait moins de bruit, note Baugy (p. 133).

Dechêne s'en prend explicitement au stéréotype du milicien canadien indépendant et insoumis, ayant adopté les méthodes indiennes et portant avec audace la guerre aux quatre coins de l'Amérique. L'efficacité des miliciens est contrastée avec celle beaucoup plus grande des Indiens, des volontaires et des troupes franches de la Marine.

Le portrait de la milice canadienne n'est cependant pas entièrement négatif. Dechêne insiste sur son rôle dans le gouvernement de la colonie, particulièrement dans les campagnes. Alors que les villes se trouvent sous le contrôle immédiat du gouverneur, l'organisation des paroisses rurales devient progressivement l'affaire des milices. Le pouvoir de l'officier, en principe d'ordre militaire, s'y transforme peu à peu en pouvoir civil. En dehors des centres, les « capitaines de côtes » deviennent les véritables auxiliaires de la justice. Le portrait tracé par Dechêne est celui d'un milieu rural rela-

tivement égalitaire et autonome où l'officier de milice joue le rôle d'un *primus inter pares*, tirant son autorité de son âge, de son mérite et de ses habiletés politiques.

Dechêne se montre, comme dans ses ouvrages précédents, préoccupée par la reconstruction des rapports socio-économiques entre les groupes dans la colonie. La défense et la guerre représentent une charge importante sur la colonie et la contribution des paysans et des citoyens est étudiée en détail. Le portrait n'est pas celui d'un Canadien étouffé par les élites coloniales, ni celui d'un habitant entièrement libre de l'emprise étatique. Dechêne examine les charges qui s'appliquent à l'habitant ou au bourgeois : corvées de fortification, logement des gens de guerre, réquisition d'équipement, de bétail ou de blé, etc. Bien que ces charges sont susceptibles de provoquer de l'opposition, particulièrement si elles surviennent pendant les temps forts de l'agriculture, elles rencontrent en règle générale peu de résistance. L'habitant sait aussi profiter des temps de guerre, soutient Dechêne, que ce soit en tirant un meilleur prix de ses récoltes ou par les services ponctuels qu'il sait offrir aux troupes en déplacement.

La Guerre de Succession d'Autriche, et particulièrement la déclaration de guerre à la Grande-Bretagne en mars 1744, annonce un tournant pour la milice canadienne. Jusqu'à la conquête, le rôle de la milice dans la stratégie militaire coloniale ira croissant. Les chapitres 8 à 11 sont consacrés à cette période pendant laquelle les levées deviennent de plus en plus importantes et l'encadrement militaire se professionnalise. Dechêne décrit ainsi la transformation de la milice montréalaise : « Entre la troupe excitée et maladroite de l'île de Montréal qui poursuit les assaillants agniers en 1747 et le bataillon d'élite des années 1759-1760, il y a un travail de formation de longue haleine qui tranche avec la négligence initiale » (p. 311). La participation de plus en plus nombreuse

des miliciens aux déplacements à travers la colonie finit par en faire une troupe d'une efficacité respectable et, à la veille de la Conquête, c'est la presque totalité de la population adulte qui participe à la défense de la colonie. L'écroulement des troupes françaises en 1759-1760 est raconté en détail dans le chapitre intitulé « L'invasion ». L'auteure y décrit aussi bien les efforts défensifs des paroisses que le désarroi des conscrits devant la destruction imminente de leurs biens.

Partout où elle le peut, Dechêne tente de reconstruire les enjeux militaires du point de vue des participants, cherchant à comprendre la motivation de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à l'entreprise militaire française. La pauvreté des sources documentaires rend cette entreprise ardue et Dechêne doit exploiter au maximum les éléments contextuels pour établir les raisons qu'ont eu les Canadiens d'accepter le rôle militaire qu'on a voulu leur faire jouer. Loin d'accepter l'idée d'une population insoumise, Dechêne soutient qu'« au-delà des ruses individuelles pour échapper à la conscription ou pour éviter les emplois dangereux, au-delà des cas d'insubordination, des murmures et des mauvais propos, la milice, celle des campagnes en particulier, fait preuve dans l'ensemble d'une grande docilité » (p. 429).

Le portrait des motivations demeure évidemment complexe. Pendant la plus grande partie de l'histoire de la colonie, la guerre demeure affaire de partis, où la milice joue un rôle mineur et l'appât du gain une motivation déterminante pour ceux qui s'y engagent, généralement sur une base volontaire. La peur de l'ennemi, amérindien d'abord puis anglais, a probablement aussi joué un rôle important chez les conscrits, même si les témoignages à cet effet demeurent extrêmement rares. La guerre offensive menée par le Canada contre les colonies anglaises n'allait pas sans s'accompagner d'une crainte des représailles qui, selon l'auteur, a contribué à faire

accepter un effort militaire de plus en plus lourd. À côté de ces intérêts proprement matériels, Dechêne ajoute les motivations que pouvaient tirer les paysans de leur loyauté et de leur fidélité à la couronne française. Malgré la démission de la milice devant la défaite imminente, Dechêne questionne l'idée d'une population s'étant déjà détachée de la France :

Si la société rurale tend ainsi à se replier sur elle-même, elle est en même temps sollicitée et investie par des expériences et des institutions d'origines extérieures qui sont intégrées à sa vision du monde. Pourquoi faudrait-il que cette vision s'arrête à Québec ? [...] Parce qu'il s'agit précisément d'un rapport symbolique, la distance ici compte pour peu et nous ne voyons pas pourquoi le paysan canadien ne partagerait pas avec le paysan auvergnat cette foi politique en la bonté royale (p. 441).

L'interprétation de Dechêne se présente en porte-à-faux avec celle promue par un Guy Frégault qui voyait dans les dernières années du régime français apparaître une distance croissante entre la colonie et sa métropole, Vaudreuil et Montcalm. Selon Dechêne, la rupture entre Canadiens et Français était cependant loin d'être consommée et la population canadienne conserva jusqu'au dernier moment sa fidélité au Roi et son identité d'abord française. Si l'auteure démontre avec aisance les faiblesses de l'interprétation de Frégault, la pauvreté des sources documentaires l'empêche de démontrer pleinement la sienne. La question d'une rupture précoce entre Canadiens et Français risque ainsi de demeurer ouverte à jamais.

L'ouvrage de Dechêne ne clôt pas les débats interprétatifs, mais il représente certainement une somme colossale du savoir disponible sur la relation entre la population canadienne et le pouvoir militaire pendant les 150 ans du régime français. Il est désormais un ouvrage incontournable pour l'étude de cette période.

Benoit Dubreuil
Chercheur postdoctoral, UQAM

MARC-ANDRÉ BERNIER ET RÉAL OUELLET

Nouvelles françaises du XVIII^e siècle, Québec, L'Instant même, 2005, 483 pages.

Ce recueil est original à plusieurs égards. C'est une œuvre d'édition québécoise qui, faite de manière à ne pas faire double emploi avec d'autres recueils de nouvelles françaises du XVIII^e siècle, sera d'intérêt autant pour les Québécois que les francophones d'ailleurs.

La nouvelle ou le conte est le genre emblématique du XVIII^e siècle, aux yeux de la postérité, un genre souple, aux contours flous, qui exprime au mieux sa personnalité. Le recueil rassemble ainsi des œuvres brèves présentées comme nouvelle, conte, historiette ou anecdote. Si le genre des historiettes était déjà prospère au XVII^e, au XVIII^e il incarne par contre à la fois l'innovation littéraire et les débats idéologiques propres au siècle des Lumières.

Les nouvelles retenues sont donc représentatives de la variété des contes du XVIII^e siècle, car elles illustrent bien les principales thématiques qui caractérisèrent alors le genre : l'ouverture au voyage, d'Orient et de Chine surtout, mais aussi du Nouveau Monde, spécialement de Nouvelle-France, le conte pédagogique, la nouvelle philosophique et engagée, la nouvelle libertine. À cela, les éditeurs ont même ajouté des contes représentatifs de l'ère révolutionnaire, tel « Le ci-devant, qui épouse une sans-culotte », de Rétif de la Bretonne. Les auteurs choisis sont autant des classiques (Marivaux, l'abbé Prévost, Voltaire, Rousseau, Sade, Rétif de la Bretonne, Mme de Staël) que des bons représentants de ces thématiques aujourd'hui oubliés. Mentionnons aussi les voyageurs du siècle, tel Challe (« Histoire de M. Martin »), qui voyagea tant en Extrême-Orient qu'en Nouvelle-France. Les œuvres des auteurs classiques sont cependant reprodui-

tes en version souvent nouvelle, basée sur le manuscrit autographe, par exemple, et non la version imprimée (Rousseau, Sade). Bernier et Ouellet ont aussi mis en valeur l'importance des femmes écrivains et du médium caractéristique, la gazette littéraire.

Citons parmi la sélection retenue, quelques éléments particulièrement originaux et intéressants. La consécration des *Mille et une nuits* comme classique des lettres arabes en Europe remonte à leur première traduction en français. Bernier et Ouellet nous offrent ici quelques contes de cette première traduction par Galland. Au rayon des contes philosophiques engagés, « Le Noble, conte moral » de Mme de Charrière offre peut-être l'image la plus frappante des combats idéologiques du siècle : l'héroïne, fille de noblesse ancienne, veut épouser un jeune homme par amour ; puisqu'il est nouveau noble, son père s'y oppose fermement. Elle décide de s'échapper de nuit du château-fort familial, et utilise les portraits de ses nobles aïeux amoncelés un lit d'atterrissage pour sauter de sa tour. Elle crève leurs portraits pour s'émanciper des contraintes des ordres d'Ancien Régime.

« Azakia » de Bricaire de la Dixmerie, illustre ainsi la fortune du Huron comme personnage littéraire. Et, quoi de mieux qu'un conte oriental exclusif à la *Gazette littéraire de Montréal* pour illustrer la littérature des pages périodiques ?

Chaque nouvelle est précédée d'une brève notice sur l'auteur. Le choix est non seulement original, mais très varié et vivant. Le tout est naturellement transcrit dans la graphie moderne, sans modification linguistique, et donc accompagné d'un lexique utile en fin de volume.

Charles Courtois
Chercheur postdoctoral à l'UQTR

PIERRE MONETTE

Rendez-vous manqué avec la révolution américaine. Les adresses aux habitants de la province de Québec diffusées à l'occasion de l'invasion américaine de 1775-1776, Montréal, Québec Amérique, collection «Dossiers et documents», 2007, 552 pages.

Cet ouvrage rassemble dix-huit lettres et adresses aux habitants de la province de Québec, émanant de différents camps, qui furent diffusées entre 1774 et 1780. Parmi ces documents, les auteurs s'attardent plus particulièrement aux trois communications officielles du Congrès continental, qui datent du 26 octobre 1774, du 27 mai 1775 et du 24 janvier 1776. À celles-ci s'ajoutent des adresses qui émanent de colonies particulières, des mandataires du Congrès continental et les répliques loyalistes, mandements de l'évêque de Québec, textes publiés dans *La Gazette de Québec* et la lettre de Simon Sanguinet aux «Habitants du Canada». Dans un dernier chapitre intitulé «Post-scriptum», Monette et ses collaborateurs¹ incluent trois documents diffusés après l'invasion ratée de 1775-1776, «qui ont en commun de porter la signature de personnalités françaises» (p. 21).

Bien qu'ils n'occupent pas une place très importante dans le récit historique québécois, les événements sont connus : à la veille de la déclaration d'Indépendance du 4 juillet 1776, les treize colonies rassemblées au sein du Congrès continental s'efforcèrent, par les moyens que nous savons, de gagner le Québec à leur cause. Montréal fut occupée de novembre 1775 à juin 1776, et il s'en fallut de peu que Québec ne tombât aux mains des rebelles américains. Ce livre ne prétend pas revisiter l'histoire militaire de l'invasion, mais son

¹ L'ouvrage a été réalisé avec la collaboration de Bernard Andrès et d'une équipe du groupe de recherche ALAQ (Archéologie du littéraire au Québec, UQAM, département d'études littéraires) : Julie Alix, Julie Arseneault, Nancy Desjardins, Nova Doyon, Nathalie Ducharme, Paul A. Lefebvre.

histoire littéraire. Il s'agit de définir les contextes sociopolitique et rhétorique de l'époque, de recomposer les échanges d'idées, les modalités de la mise en circulation des adresses et leur réception. S'ajoute une intention philologique : «nul n'avait identifié et rassemblé la totalité des adresses à la population de la province de Québec diffusées au cours du conflit [...]; personne ne s'était [...] donné la tâche d'établir avec exactitude la teneur de ces textes» (p. 13). Une contribution incontestable de cet ouvrage à l'histoire québécoise est de rendre accessibles des documents qui n'avaient jamais été rassemblés².

En ce qui concerne la méthode de l'analyse littéraire, Monette et ses collaborateurs se réclament de Michel Foucault, se réappropriant le projet d'élargissement de l'archéologie qui passe par l'inclusion des «artéfacts socioculturels», par une appréhension du passé qui soit sensible aux «événements discursifs» (p. 14) : «le récit ou le poème de circonstance ne nous apprennent pas seulement ce qui se passait, se pensait et s'argumentait alors, mais aussi le mode de pensée, les stratégies d'argumentation, les sensibilités et les formes de discours à l'œuvre et à l'épreuve dans un «espace public» embryonnaire» (p. 17). Ils affirment prendre le parti de «laisser parler les textes», «de donner accès à ces écrits dans une forme la plus proche possible de leurs versions originales et de reproduire ces documents dans leur intégralité» (p. 17). Il y a en effet un souci de présenter au lecteur les textes intégraux, sans aller au-delà des corrections éditoriales minimales exigées par notre époque (substitution des «s courts» aux «s longs», etc.). On aurait cependant tort de croire à une innocence herméneutique qui n'existe pas. Car il est possible

² Un certain nombre de documents présentés par *Rendez-vous manqué avec la révolution américaine* se trouvent également dans le livre de Marcel Trudel, *La Tentative américaine, 1774-1783. La Révolution américaine et le Canada : textes commentés*, Sillery, Les éditions du Septentrion, 2006.

que les textes nous parlent et que nous ne les comprenions pas. Ces lettres ne sont rien sans leurs contextes. Monette est sensible à cela, mais peut être un peu présomptueux dans sa volonté de restituer des contextes parfaits, entiers et purs de toute interférence d'hier ou d'aujourd'hui, lorsqu'il affirme, par exemple, que «[l'] archéologie de l'invasion que propose le présent ouvrage se veut *une description exhaustive* des événements discursifs qui ont marqué le cours de cette entreprise» (p. 15, nous soulignons).

Il convient de signaler quelques caractéristiques des lettres qui, sans en épuiser le contenu, sont d'un intérêt certain. La première adresse est remarquable en ce qu'elle fait une place importante à certains principes politiques républicains: le gouvernement représentatif, le jugement par les pairs, l'*habeas corpus*, la répartition des terres en franc-alleu et la liberté de presse (p. 65-66). À l'appui de ces principes, le Congrès cite Beccaria et Montesquieu, lequel est présenté aux Canadiens comme un «[a]uteur illustre & un de vos compatriotes». L'habitant moyen découvrit sans doute, dans cette première adresse, non seulement un compatriote, mais également des principes qui, selon certains, éclore en 1837, après un peu plus d'un demi-siècle de germination. C'est cette inchoative transformation des esprits, cette lente pénétration des idées que décrit le livre de Monette: «Avant octobre 1774, personne dans cette colonie ne parlait de tyrannie ou de despotisme. La majorité illettrée des Canadiens n'avait sans doute même jamais entendu parler de ces concepts. À peine un an et demi après que la première Lettre du Congrès continental a initié les Canadiens à ces nouvelles notions [...] les habitants du Canada savent désormais ce que c'est que la tyrannie» (p. 322).

Mais l'analyse de Monette met également en scène le jeu des ressemblances et des différences avec notre époque.

Tout d'abord, contrairement à ce que l'on a cru et pourrait toujours croire aujourd'hui, il semble que les questions religieuses et linguistiques aient pesé bien peu dans le jeu d'alliances. C'est du moins ce que les auteurs des lettres laissent entendre, donnant l'exemple des Cantons suisses où catholiques et protestants vivent «en paix & en bonne intelligence» (p. 71). Comme l'affirment les représentants du Congrès continental dans la seconde adresse: «il nous a paru que le sort des Colonies Protestantes & Catholiques étoit étroitement [*sic*] lié ensemble», parce que toutes sous le même joug, soumises à un commun esclavage (p. 163).

Mutatis mutandis, les mêmes considérations semblent permettre de minorer les différences linguistiques. C'est, selon Monette, un élément fondamental qui distingue notre situation de celle des habitants d'alors, et l'une des raisons pour lesquelles nous devrions nous garder d'inscrire nos luttes pour la survie de la langue française en continuité avec les leurs: «une génération après la Conquête, la question linguistique semblait bien moins préoccuper les populations anglaise et française de la province de Québec qu'elle ne le fait de nos jours» (p. 125). Ce sont plutôt les différences de classes qui divisent la population. «Il est donc faux, comme il arrive de le lire dans nombre de prises de position nationalistes, d'affirmer que depuis la Conquête de la Nouvelle-France, les Québécois et leur élite cléricale ont «toujours» été préoccupés par la sauvegarde de la langue française» (p. 372).

On peut cependant penser que le Congrès continental tenait alors un double discours et que ces propos conciliants en matière de langue et de religion étaient alors dictés par ses intérêts stratégiques plutôt que par un principe de tolérance et les idéaux des Lumières. Il faut en effet rappeler les adresses du Congrès à la population de la Grande-Bretagne, où

le Congrès s'étonne que le Parlement ait pu, par l'Acte de Québec, « consentir à établir [...] une religion qui a inondé votre île de sang, et fait se répandre de par le monde entier l'impiété, la bigoterie, la persécution, le meurtre et la rébellion » (p. 57-58).

Non seulement l'Acte de Québec garantit-il la fidélité à la couronne britannique des principaux représentants du clergé, mais il leur fit mettre à son service toute leur puissance rhétorique. En témoigne le mandement de M^{gr} Briand « Au sujet de l'invasion des Américains au Canada », réponse directe à la propagande du Congrès continental auprès des habitants de la Province de Québec. L'évêque de Québec s'adresse à ses ouailles en ces termes : « [v]os serments, votre religion, vous imposent une obligation indispensable de défendre de tout votre pouvoir votre patrie et votre Roi. Fermez donc, Chers Canadiens, les oreilles, et n'écoutez pas les séditeux qui cherchent à vous rendre malheureux, et à étouffer dans vos cœurs les sentiments de soumission à vos légitimes supérieurs [...] » (p. 148). À l'aube du retrait des Américains de la Province de Québec, de nombreux habitants ayant été tentés par la révolution américaine, M^{gr} Briand enfonce le clou de la damnation dans le cercueil de la culpabilité : « [...] de combien de péchés ne vous êtes pas rendus coupables devant Dieu ! 1^o Péché de désobéissance à la puissance légitime, or celui qui y résiste s'acquiert la damnation. 2^o Péché de parjure, qui est un crime de premier ordre [...]. 3^o Vous êtes coupables de vols, d'assassinats et des incendies arrivés » (p. 357). M^{gr} Briand ne semble pas faire grande distinction entre les habitants restés fidèles à la couronne britannique et ceux qui se joignirent aux rebelles américains, ce qui indique, selon Monette, que les sympathisants à la cause révolutionnaire ne furent pas quantité négligeable.

Toujours d'après Monette, la réaction des habitants à l'invasion et le peu d'effet que semble avoir eu la rhétorique déployée par le clergé pour préserver la fidélité des habitants à la couronne britannique montre

[...] qu'il fut une époque où les Canadiens n'étaient pas aussi aveuglément soumis à l'autorité de leurs curés qu'une certaine vision traditionnelle de notre histoire a voulu jusqu'à récemment le faire croire. Le Québec d'alors n'était pas tout à fait une [...] société dirigée par des prêtres ; elle le deviendra graduellement au cours des décennies suivantes (p. 372).

Dans l'interprétation qu'il donne de la réaction de l'habitant à l'invasion américaine, Monette donne la priorité aux considérations d'intérêt « de classe » plutôt qu'aux considérations idéologiques. À l'appui de cette thèse, on peut mentionner qu'au moment de la diffusion par le Congrès continental de la première adresse aux habitants de la province de Québec, les couches populaires ont observé une certaine neutralité, ce qui fait dire à Monette qu'« [u]ne partie de la population issue des milieux populaires a donc délibérément choisi de faire passer ses intérêts de classe avant la solidarité ethnoreligieuse la liant aux membres des classes possédantes » (p. 105). Parmi les éléments significatifs, on mentionnera également que les habitants exigèrent de se faire payer en espèces sonnantes, en pièces d'or et d'argent, pour éviter de se retrouver « les poches pleines de papier-monnaie sans valeur, que les Américains ne pourront ou ne voudront pas honorer » (p. 250). On passe de la prudente neutralité aux « allégeances incertaines » de la population après l'échec d'un groupe de rebelles *colonistes* dirigé par Ethan Allen à prendre Montréal au mois de septembre 1775. La situation se renverse lorsque les troupes du général Montgomery menacent Montréal à la mi-novembre 1775. Une délégation composée de notables francophones et anglophones présente un acte de capitulation, demandant notamment la protection des biens, le libre exercice des religions et l'établissement de cours de justice

dont les juges seront élus par le peuple, «un droit dont non seulement [les habitants de Montréal] ne profitaient pas avant la capitulation [...], mais contre l'application duquel ils se battaient encore quelques heures auparavant» (p. 265).

L'état d'esprit général semble changer encore une fois à la mort de Montgomery, lors de la défaite de l'armée continentale au pied des murs de Québec cette fois, le 31 décembre 1775. Cette défaite sème le doute parmi la population canadienne quant aux chances de succès des Américains. S'ajoutent à cela les ennuis que commencent à causer à la population locale les soldats américains, suite à la désorganisation de l'armée. Le doute s'installe chez l'habitant.

Ces éléments et plusieurs autres, commentés attentivement par Monette, remettent en cause «l'interprétation que l'historiographie québécoise continue de faire de cette courte mais néanmoins significative période de notre histoire» (p. 435). Nous aurions jusqu'à maintenant mal évalué les motivations et les comportements des protagonistes d'alors, plus déterminés par les tensions sociopolitiques que par une solidarité de survivance que Monette associe aux interprétations de la «doxa historiographique québécoise nationaliste» (p. 438).

Mais les textes en disent-ils autant? Monette et ses collaborateurs dévoilent-ils des faits que le *pathos* nationaliste nous empêchait jusqu'alors d'apercevoir? La plus grande prudence s'impose. Les textes ne se révèlent à nous que dans leurs contextes, et ici les contextes nous manquent. Il est difficile de se faire une idée claire de la sympathie de l'habitant à l'égard des révolutionnaires américains, d'évaluer la réception dont bénéficièrent les adresses et les lettres. Il faut également distinguer les considérations stratégiques sous les effets rhétoriques, ce qui n'est pas toujours facile lorsqu'on étudie des textes épistolaires, où le destinataire détermine virtuellement l'économie de la composition. Il semble cepen-

dant légitime d'affirmer que l'explication idéologique (pour ou contre la liberté républicaine) ne couvre que très partiellement les raisons de la conduite des habitants de la Province de Québec. Des intérêts de nature socio-économique furent déterminants dans l'attitude des habitants à l'égard de l'armée des colonies unies³. Cela étant convenu, sous la volonté de corriger l'interprétation d'une partie de notre histoire, on sent poindre un antinationalisme non nécessaire en certains passages du livre de Monette: on critique par exemple en conclusion, sans plus de précision, «une certaine vision étroitement nationaliste» (p. 448) et «[l]es historiographes de la "survivance" canadienne-française» (p. 437).

Peut-on pour autant dire que les événements de 1775-1776 furent un «rendez-vous manqué»? L'idée de rendez-vous implique une rencontre annoncée, prévue, souhaitable ou souhaitée. Comme l'affirme Monette, «plusieurs ressentiront un certain malaise devant l'idée de ce rendez-vous manqué» (p. 11). On ne peut, en effet, faire l'histoire des rendez-vous manqués. Ce qui importe dans ces adresses n'est pas tant l'histoire contrefactuelle qu'elles nous permettent de faire que la première pénétration des idées républicaines sur notre territoire, et leur fortune un demi-siècle plus tard lors des rébellions de 1837-1838.

Alexis Lapointe

Docteur en histoire à l'Université de Montréal et à l'Université de Paris X - Nanterre

³ Dans un ouvrage récent sur le même sujet, Jean-Paul De Lagrave soutient une position différente: «[...] "l'adhésion au mouvement révolutionnaire fut quasi générale" au sein de la population d'ici. En choisissant le camp anglais, les seigneurs et le clergé ont trahi le peuple et fait échouer l'entreprise de libération menée par ces grands hommes que furent Arnold, Montgomery, Franklin et Mesplet». Voir le compte rendu de Louis Cornélius, *Le Devoir*, 8-9 décembre 2007, «Les raisons de la défaite», p. F13, à propos du livre de Jean-Paul De Lagrave, *Les trois batailles de Québec. Essai sur une série de trahisons*, Trois-Pistoles, Éditions Trois-Pistoles, 2007.

ALAIN DUBUC

À mes amis souverainistes, Éditions Voix Parallèles, 2008, 232 pages.

Prenons le diagnostic de ce livre d'Alain Dubuc à froid : la souveraineté n'advient pas. Deux référendums sont là pour nous en convaincre, en plus du constat fait par le leadership souverainiste de l'impossibilité d'un troisième. Jamais dans l'histoire politique du dernier demi-siècle, les souverainistes ne sont parvenus à rallier les Québécois à leur option, sauf après l'échec de l'Accord du Lac Meech, où s'est dégagée pendant quelques années une majorité qui aurait pu aboutir dans une victoire référendaire, ce que confirment d'ailleurs toutes les enquêtes d'opinion publique. Alain Dubuc montre sans trop de difficulté que les souverainistes vraiment résolus, ceux qu'on nomme les indépendantistes, sont minoritaires au Québec et comptent pour un peu moins de 25 % de l'électorat. Si d'autres segments de la population adhèrent à différents degrés au projet souverainiste, on ne trouve plus chez eux la même détermination à placer la question nationale au-dessus de tout et à faire de la souveraineté la seule réponse qui y soit appropriée. Le pli naturel de l'électorat québécois serait l'autonomisme, même si l'immense majorité des francophones se représente d'abord dans une appartenance prédominante au Québec. Il s'agirait alors de renoncer à forcer la marche vers la souveraineté en misant sur des circonstances exceptionnelles. La décomposition progressive du vote péquiste depuis le dernier référendum serait le symptôme le plus évident de cette régression de la cause de l'indépendance qui aurait perdu son dynamisme et qui ne survivrait qu'à la manière d'une habitude politique ou d'un beau rêve auquel on ne saurait comment renoncer. La lutte pour la souveraineté n'aurait finalement été qu'une parenthèse dans l'histoire du Québec.

La guerre est finie. « Dans le fond, il ne s'agit pas, pour les souverainistes, d'abandonner, de démissionner, de concéder une victoire qui était à portée de la main, de perdre parce qu'ils ont baissé les bras. Car la défaite a déjà eu lieu. Ce qu'on demande aux souverainistes, c'est plutôt d'accepter le verdict que leur impose déjà la réalité » (p. 201). Ce n'est pas le fédéralisme qui devrait les amener à déposer les armes, mais le réalisme. Car tendre le nationalisme québécois vers la souveraineté alors qu'elle serait irréalisable serait la meilleure manière de dilapider l'énergie collective qu'il génère dans des luttes stériles, toutes faites pour gagner après coup une guerre terminée avant-hier. D'une certaine manière, la souveraineté serait devenue une comédie, une figure de rhétorique imposée traduisant un idéal avec une certaine noblesse mais de moins en moins un projet politique. L'impasse de la souveraineté conduirait à une impasse qui favoriserait notamment une culture politique victimaire où le Québec n'en finirait plus de quémander à Ottawa des pouvoirs qui lui seront refusés dans l'espoir de créer une crise que les souverainistes pourraient instrumentaliser au nom de leur option. Ce souverainisme de l'impuissance générerait aussi paradoxalement un basculement fantasmatique où l'idéalisation du pays rêvé prendrait la place du pays réel.

C'est toute l'histoire du Québec qui se déprendrait ainsi de sa question fondatrice. « C'est ce que j'appellerais le cycle des plaines d'Abraham, parce qu'il était fondamentalement le prolongement du combat entre Canadiens français et Canadiens anglais » (p. 28-29). À tout le moins, le cycle politique ouvert avec la Révolution tranquille se terminerait. Nous serions déjà dans une ère post-souverainiste. La question nationale terminerait ainsi sa dislocation et ne parviendrait plus à polariser significativement l'espace politique québécois. « Par rapport [aux] questions majeures

qui prennent une place croissante dans nos préoccupations, le projet souverainiste n'est ni positif, ni négatif, il est plutôt neutre, parce qu'il n'est tout simplement pas dans le paysage» (p. 77). Dubuc cherche alors à en tirer les conséquences. Si la souveraineté n'est pas possible pour un bon moment, pourquoi ne c--onsentirait-on pas à un redécoupage de l'espace public qui sacrifierait de vieux clivages stériles pour en faire naître de nouveaux, plus conformes à la dynamique réelle de la société québécoise? Pourquoi ne pas en finir avec la question nationale, demande Dubuc, à ses amis souverainistes, qu'il croit disposés à entendre ce message difficile?

Je ne suis probablement pas l'un des amis souverainistes d'Alain Dubuc. Si je prends la peine de cette précision, c'est pour rendre justice à l'auteur: il le dit explicitement, à aucun moment il n'a cru possible de convaincre les souverainistes convaincus. Ceux qu'il désire rallier à sa cause sont les souverainistes «épris de modernité» qui partagent avec lui un bloc massif de convictions et qui ne renonceraient à rien de fondamental en ne cherchant plus à faire du Québec un pays. Ceux qu'il désire convaincre, en un sens, sont les souverainistes post-nationalistes, les souverainistes *modernitaires*, qui se sont imposés depuis le dernier référendum et qui ont proposé une vision du Québec pareille à celle de Dubuc, si ce n'est du souci qu'ils avaient encore d'articuler cette vision avec l'éventuelle mise au monde d'un nouveau pays. Je ne sais rien du carnet d'adresse d'Alain Dubuc, mais je devine ainsi que ses amis souverainistes s'appellent André Boisclair ou Daniel Audet.

Il y aurait ainsi entre les «souverainistes modernes et les fédéralistes modernes» un consensus qui devrait désormais se traduire politiquement. Ce consensus serait celui d'un profond désir de modernité, qui s'exprimerait dans

trois dimensions fortes: une plus grande recherche de prospérité, une réinvention de la solidarité et une adhésion résolue au multiculturalisme. Ce projet, Dubuc le présente comme une nouvelle Révolution tranquille permettant à terme d'accoucher d'un miracle québécois soulageant les Québécois sur le plan identitaire en les présentant pour la terre entière comme un modèle à suivre d'innovation et de créativité. Les succès individuels des Jacques Villeneuve, Céline Dion et Guy Laliberté préfigureraient ceux d'un Québec de gagnants. Il faudrait multiplier de tels succès qui seraient bien plus significatifs pour le Québec qu'un gain de pouvoir politique. «C'est important pour nous. Assez pour vouloir multiplier les occasions de succès et même ériger consciemment en stratégie la recherche de triomphes à travers le monde. [...] Pour qu'à travers le monde, on fasse Wow en pensant à nous» (p. 228). Pour cela, Dubuc qualifie son projet de «joyeux», d'autant plus qu'il empêcherait une régression identitaire et une grande dérive vers un nationalisme de survivance qui minerait secrètement la société québécoise. C'est pourquoi Dubuc nous dit que ce nouveau «combat national» ne se fera pas contre le Canada mais bien contre les forces qui au Québec même, entravent le plein accomplissement de la modernité. Dubuc nous donne une idée de son Québec idéal en faisant la liste des débats qui devraient l'animer. Tous portent sur son adaptation plus ou moins volontaire aux mesures mises de l'avant dans *Éloge de la richesse*, et qui devraient permettre la réalisation d'un miracle québécois, susceptible de fournir à la collectivité un nouveau socle fondateur pour remplacer l'espace vacant d'un souverainisme vaincu. Disons-le autrement: Alain Dubuc nous propose ainsi la *boboïsation* comme projet de société.

Car s'il y a un camp du progrès et de la modernité au Québec, il y aurait aussi un camp de la réaction, de la

régression. Ce courant remuerait «les boues nauséabondes de l'intolérance» (p. 206). C'est contre l'influence de ce courant «qui devrait rester dormant» (p. 129) dans la politique québécoise que Dubuc mobilise des formules qui se veulent incisives dans un chapitre voué au procès de la «dérive identitaire» de la société québécoise. De quelle dérive parle-t-on ? De celle qui aurait pris forme à travers les accommodements raisonnables et qui aurait entraîné tous les grands partis québécois à ranimer une définition de la nation en contradiction avec le progrès, avec la modernité, dont Dubuc se veut l'interprète et le gardien. Tout l'ouvrage prend sens, ici. On pourrait même dire que le véritable pivot de cet ouvrage est celui divisant la société québécoise entre les forces de l'obscurantisme réactionnaire et celles du progressisme identitaire. Évidemment, une telle vision des choses fera grincer bien des dents. Parmi celles-là, les miennes. Car il me semble bien que la vision de Dubuc hérite d'un manichéisme qui n'est pas sans rappeler les vieilles lubies de l'extrême-gauche des années 1970, avec son internationalisme sans prolétariat. Ce n'est plus la révolution qui mobilise. C'est le progrès avec une majuscule. Un progrès associé au multiculturalisme, comme le reconnaît Dubuc en écrivant que «partout dans le monde, le respect des minorités est devenu une question centrale. Les valeurs d'ouverture, d'inclusion, de tolérance, d'acceptation des autres représentent un défi majeur pour les sociétés avancées et sont devenues un test pour mesurer leur modernité» (p. 134). On comprend que Dubuc est candidat au poste d'évaluateur et qu'il entend bien recalculer les mauvais élèves, et cela à n'importe quel prix. On les insultera, s'il le faut, en multipliant les anathèmes. Je préviens ici mon lecteur que je ferai une longue énumération, malheureusement nécessaire pour bien comprendre l'univers mental du procureur Dubuc, d'autant plus que la plupart des commentateurs de l'ouvrage ont jusqu'ici négligé cette

dimension, comme si elle allait de soi, comme si personne ne devait questionner.

Allons-y donc avec cet acte d'accusation. Ainsi, les nationalistes conservateurs sont accusés de «nous faire régresser, justifier l'exclusion et nourrir l'intolérance» (p. 130), Yves Michaud est accusé «d'élucubrations sur la question juive» (p. 131), Mario Dumont d'entretenir «la méfiance à l'égard de l'immigration» (p. 131), le PQ de «glisser à droite» et de manquer d'«ardeur pour défendre les grands principes démocratiques» contre le soulèvement de Hérouxville (p. 131), le PQ de chercher à «séduire les vieux bleus et flirter avec le nationalisme frileux» (p. 132), Jean-François Lisée, qui est pourtant un «essayiste moderne» de fournir un argumentaire «se rapprochant dangereusement de celui du nationalisme traditionnel» où «la logique du nous» rejoignait celle du repli (p. 133). Le PQ serait ainsi coupable de s'associer avec des «souverainistes pressés, intransigeants sur les questions linguistiques» qui seraient «d'authentiques réactionnaires» (p. 133), Loco Locass de chanter des «hymnes racistes» (p. 135), et d'être «sans doute sans le savoir, profondément réactionnaire» (p. 136), le projet de loi 195 de fournir «une caution morale à une certaine forme d'intolérance» (p. 138), les adversaires du dédoublement des hôpitaux universitaires d'une «incroyable étroitesse illustrant la persistance des réflexes de repli» (p. 141), les adversaires d'une conversion de l'école au bilinguisme normatif de représenter «les forces de l'intégrisme» (p. 141) et d'incarner «un nationalisme timoré, qui prône le repli» et qui serait symptomatique d'un «refus de la modernité» (p. 142), les «péquistes modernes et modérés» de faire alliance avec des vétérans de la cause québécoise qui pratiqueraient «un nationalisme fortement teinté par des idées qui, dans d'autres pays, seraient qualifiées de réactionnaires» (p. 143), *L'Action nationale* de pratiquer en compagnie du SPQ Libre

un «retour au nationalisme ethnique» (p. 143), le PQ de «minimiser les progrès linguistiques et donc, de nourrir l'insécurité et l'impuissance» (p. 143), de cultiver «l'insécurité identitaire et linguistique [qui] provoque des réflexes d'ethnocentrisme et de repli sur soi, comme la peur du bilinguisme, qui nous éloignent du progrès» (p. 144) et «d'associer l'immigration aux reculs du français, en glorifiant le «nous», ce qui favorise la peur de l'autre, les comportements d'exclusion, qui sont en fait la définition même de ce qu'est la droite dans une société avancée» (p. 144). Note finale, Alain Dubuc soupçonne «la propension qu'ont les Québécois francophones, surtout des régions, à s'inquiéter du français à Montréal est notre façon à nous de dire qu'il y a trop d'immigrants» (p. 139).

Résumons le tout: il y a les bons et les méchants, les vertueux et les salauds, les progressistes et les réactionnaires. Il y a les modernes et les antimodernes, les épris de progrès et les obscurantistes. Dirait-on les choses excessivement en disant qu'une telle vision manque de nuances et qu'à tout classer sous le signe d'un crypto-fascisme à la québécoise, Dubuc pratique une forme de violence idéologique héritière des pires aspects du dernier siècle. Alain Dubuc ne fait évidemment pas parti de ceux qui pratiqueraient le terrorisme idéologique au-delà de la violence verbale. Il y a chez lui la civilité des inquisiteurs à la voix douce. Mais on sera néanmoins surpris par une telle pratique d'intimidation. Comment peut-on pratiquer un tel terrorisme idéologique tout en se réclamant de la tolérance, sinon en croyant incarner soi-même la tolérance, à la manière d'une avant-garde éclairée de la raison plurielle? C'est à croire que l'architecture intellectuelle de Dubuc, celle héritée de sa jeunesse, l'a prédisposé à toujours traquer le salaud, à stigmatiser le réactionnaire. On me permettra de noter que ces propos délateurs se trouvent réunis sur une quinzaine de pages

seulement, et qu'il m'aurait été possible d'en citer deux fois plus en les glanant dans tout l'ouvrage. On pourrait ainsi reproduire une liste qu'Alain Dubuc semble rédiger pour l'opinion publique en la prévenant contre des groupes et individus dangereux pour la démocratie. Kundera, dans *L'art du roman*, écrivait que «les empires totalitaires ont disparu avec leurs procès sanglants, mais l'esprit de procès est resté comme héritage, et c'est lui qui règle les comptes». Mao parlait de la ligne juste. Dans une forme qu'il lui empreinte probablement involontairement, Dubuc dit des «élans du nationalisme» qu'ils doivent «sans cesse être balisés et gérés, pour éviter les dérives et pour l'amener dans la bonne direction, celle du progrès» (p. 130). Ce nationalisme de progrès devrait se distinguer d'un «nationalisme alimenté par l'histoire», selon Dubuc, ce qui l'amène d'ailleurs à suggérer que le Québec devrait se défaire de sa devise «Je me souviens» (p. 95). Le moins qu'on puisse dire, c'est que Dubuc souhaite à tout prix être moderne et dans le sens de l'histoire. Une telle disposition idéologique a conduit une bonne partie des intellectuels occidentaux à se tourner vers les sectes totalitaires au vingtième siècle, dont les maoïstes et les trotskystes ont donné probablement parmi les pires incarnations. Alain Dubuc, qui n'aime pas l'histoire, sera déçu: de ce point de vue, c'est un héritier.

J'ai consacré un long passage de cette recension à la technique de dénonciation de Dubuc pour bien montrer comment au-delà d'un seul appel au réalisme pour les souverainistes, son livre en appelle plutôt à la diabolisation du nationalisme québécois, pour bien montrer comment sa fascination pour le progrès et la modernité l'entraîne en fait à souhaiter une configuration de l'espace politique sur le modèle de la lutte antifasciste. Son livre ne fait pas un mauvais diagnostic sur le pourrissement de la question nationale. Les souverainistes devront en méditer les premiers chapitres en se demandant

à quel point ils croient encore suffisamment à l'exigence vitale de l'indépendance pour trouver un nouveau chemin qui nous y conduise, maintenant que nous savons qu'il n'y a plus de ligne droite pour s'y rendre. Aussi sévère soit-il, ce diagnostic n'en demeure pas moins en bonne partie exact et pose une question simple à laquelle les souverainistes ont trop souvent cherché à se dérober : que vaut le souverainisme tel qu'il existe sans souveraineté à la clef ? Est-il responsable de se dire à la poursuite d'une souveraineté imminente si les faits confirment l'impossibilité de sa réalisation dans un horizon historique significatif ? Ces questions souvent soulevées par Jean-François Lisée et Christian Dufour, Alain Dubuc les reprend désormais à son compte dans la construction d'un nouvel argumentaire fédéraliste. Mais ce livre se discrédite dans une désolante chasse à l'homme qui n'est pas loin d'un maccarthysme progressiste. En croyant prophétiser un miracle, Alain Dubuc invite surtout à de nouvelles persécutions publiques contre ses concitoyens qui ne partagent pas son enthousiasme hypermoderne.

Mathieu Bock-Coté
Doctorant en sociologie, UQAM

MARTIN CHAPUT

Dieppe ma prison ; Récit de guerre de Jacques Nadeau, Athéna éditions, 2008, 140 pages.

Les militaires francophones québécois des 20^e et 21^e siècle ont rarement bonne presse. On revalorise les soldats de Montcalm et les miliciens de la Nouvelle-France. Et bien sûr, ces «soldats populaires» que furent les *Patriotes* de 1837. Mais règle générale, nos historiens préférèrent oublier les nombreux volontaires de chez nous qui, au cours de la Première Guerre mondiale et de la Seconde, combattirent quelques-uns en Asie (Hong Kong) ou en Afrique du Nord, la grande majorité sur les champs de bataille européens, pour ne pas dire français. Quand on a commencé à rectifier le tir, ce fut surtout pour parler des héros connus, les Ménard, Triquet, Allard et Dextraze, ou encore pour parler des sacrifiés de Dieppe, lors d'un raid qui, du moins de la façon dont il avait été conçu, n'aurait pas dû avoir lieu.

Il en est donc qu'on a oublié. Sans doute parce qu'ils se sont eux-mêmes rarement exprimé tant l'horreur qu'ils ont vécu leur a fait vivre des cauchemars que même aujourd'hui, plus de soixante-cinq ans plus tard, les rares survivants n'arrivent pas à surmonter. Il s'agit des prisonniers de guerre. Ceux de Hong Kong en Asie, qui furent prisonniers des Japonais de décembre 1941 à l'été 1945, dans des conditions qui dépassent l'horreur. Parmi eux de nombreux francophones. Et les nombreux membres des Fusiliers Mont-Royal capturés à Dieppe en août 1942 et libéré des geôles nazies qu'au printemps 1945.

Ces hommes se racontent peu. Comme l'écrit l'historienne Béatrice Richard, de nombreuses études l'attestent. Sans forcément être aux prises avec un choc post-traumatique, les combattants les mieux aguerris, et à plus forte raison

ceux qui ont vu leurs compagnons se faire tuer ou estropier à leurs côtés, ceux qui ont vécu l'horreur des camps de concentration, oublient difficilement les images lancinantes de leurs montées aux extrêmes. Même si leurs corps ont survécu, une part d'eux-mêmes est morte au champ d'honneur.

Pas pour rien que ma mère, veuve d'un officier tué à Dieppe le 19 août 1942, m'a toujours dit que mieux valait que mon père y ait laissé la vie que de revenir traumatisé après 32 mois de détention dans un camp nazi.

Jacques Nadeau, lui, s'est raconté à Martin Chaput, un étudiant en histoire de l'Université du Québec à Montréal, passionné d'histoire militaire. Nadeau n'est pas une vedette. C'est un Québécois, né dans un milieu populaire à Saint-Henri en 1922 et qui à l'âge de six ans fut placé dans un orphelinat à la mort de sa mère, avant de revenir à la maison quelques années plus tard lorsque son père se remaria. Lorsque la guerre se déclara, sa belle-mère lui avait lancé : « Tu n'as pas de travail, va donc t' enrôler ».

Officiellement, lui et ses compagnons s'en allaient combattre l'hydre nazie, mais dans le fond, comme le note Béatrice Richard dans sa préface et comme je l'ai moi-même écrit dans *Héros oubliés*, paru en 1995, nombre d'entre eux cherchaient à joindre l'utile à l'agréable : s'assurer un salaire et trois repas par jour, tout en découvrant d'autres horizons. Après les années de vaches maigres de la Grande Dépression, pour beaucoup, cette guerre représentait un salut. Qui a le droit de les blâmer ?

Nadeau s'enrôla dans les Fusiliers Mont-Royal, traversa en Angleterre en mars 1941, fit de l'entraînement et de la garnison pendant près d'un an et demi, puis participa au raid de

Dieppe en août 1942 où il perdit son meilleur ami, Robert Boulanger, tué à ses côtés et vit de nombreux camarades se faire estropier, mourir en criant « maman », bref tout le banc d'horreur maintes fois raconté.

Martin Chaput, étudiant en histoire à l'Université du Québec à Montréal et passionné d'histoire militaire, a rencontré Nadeau qui s'est raconté à lui.

Nadeau a été conduit en Allemagne. Il faisait partie des centaines d'hommes qui furent entassés à cinquante dans des wagons de bestiaux et qui traversèrent ainsi, lentement une partie de l'Europe, avec un seul seau au milieu du wagon pour leurs excréments, leurs vomissements, puis furent enfermés et menottés ou ligotés pendant trois mois au début, même pour aller en groupe à la toilette ou un autre détenu devait leur torcher le cul puisqu'on refusait de les détacher même dans ces moments les plus intimes. A-t-on idée de ce que ça représente pour la dignité humaine ?

Et au début de 1945, il prit part à la fameuse « marche de la mort », où les Allemands firent marcher plus de 1000 kilomètres pendant trois mois des milliers de prisonniers devant leurs troupes en déroute fuyant la montée des Russes et exécutaient ceux qui étaient trop faibles pour parcourir ainsi des centaines de kilomètres dans la neige et le froid. Et enfin, « libérés » par les Russes, témoins de viols et de meurtres de civils par des « libérateurs » saouls et plus sanguinaires souvent que les S.S. nazis.

Ce livre n'est pas l'apologie de la guerre ou une nouvelle version du héros mythique à l'américaine, du genre proposé dans *Il faut sauver le soldat Ryan*. C'est le récit d'un homme ordinaire... confronté à des situations extraordinaires. Et qui à l'instar de milliers d'autres, a tenté de survivre et y a réussi.

Si l'histoire doit être un miroir, où tout doit être raconté, les bons comme les mauvais coups, il fallait que ce livre soit écrit. Pour que l'on sache ce qu'ont vécu des centaines des nôtres, dont on ne parle pour ainsi dire jamais.

Pierre Vennat
Journaliste-historien

PIERRE BEAUDET

On a raison de se révolter, Écosociété, 2008, 247 pages.

ANDRÉ BEAUCHAMPS

Environnement et église, Fides, 2008, 167 pages.

GILLES ROUTHIER

Penser l'avenir de l'Église, Fides, 2008, 255 pages.

NORMAND SEGUIN ET RENÉ HARDY

La Mauricie, PUL, 2008, 196 pages.

LOUIS LESAGE

Et Dieu dans tout ça ?, Fides, 2008, 248 pages.

JACQUES LEMAY

Parcours d'une coopérative agroalimentaire. Purdel 1928-2008, Septentrion, 2008, 218 pages.

DENISE BOMBARDIER

Au risque de déplaire, VLB, 2008, 329 pages.

YVON ROBERGE

Histoire des TCA au Québec. Connaître le passé pour façonner l'avenir, Faculté des sciences sociales, Presses de l'Université Laval, 2008, 182 pages.

COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

Tenir parole! Trajectoires et paroles citoyennes autour d'une affiche, PUL, 2008, 288 pages.

ROBIN PHILPOT

Derrière l'État Desmarais: Power, Les Intouchables, 2008, 208 pages.

ROBERTO PERIN

Ignace de Montréal. Artisan d'une identité nationale, Boréal, 2008, 312 pages.

DUMONT DE MONTIGNY

Regards sur le monde atlantique, Septentrion, 2008, 476 pages.

SAMUEL DE CHAMPLAIN

Les Fondations de l'Acadie et de Québec, Septentrion, 2008, 290 pages.

JOHN ARMOY KNOX

Croisière d'un Américain, Septentrion, 2008, pages.

SAMIA AMOR

L'Islam, Novalis, 2008, 142 pages.

PAUL-ANDRÉ LINTEAU ET SERGE JOYAL (DIR.)

France-Canada-Québec. 400 ans de relations d'exception, PUM, 2008, 328 pages.

GUILLAUME PINSON

Fiction du monde. De la presse mondaine à Marcel Proust, PUM, 2008, 372 pages.

GAZPROM RÉVÈLE LE VRAI VISAGE DE RABASKA : LES MASQUES TOMBENT

Ile d'Orléans et Lévis, 13 janvier 2009.

Son mariage avec Gazprom avait d'abord forcé Rabaska à sortir du placard et avouer ce qu'il avait toujours nié : sa raison d'être serait d'abord une ouverture vers le marché des États-Unis. De plus en plus, la présence du partenaire russe permet de lever le voile et de découvrir le vrai visage du controversé projet.

Affecté par la situation économique mondiale actuelle, Gazprom ne pourra livrer l'approvisionnement en gaz naturel de Rabaska avant 2017, voire 2020. Disparue donc cette «urgence» ayant «forcé» le gouvernement Charest à outrepasser ses lois et règlements, notamment la Loi sur la protection du territoire agricole.

De plus, la création prochaine d'un cartel des pays producteurs de gaz vraisemblablement mené par Moscou fixera dorénavant un prix mondial pour le gaz naturel. «L'ère du gaz bon marché est révolue», affirme le premier ministre russe, Vladimir Poutine. Ainsi s'envole le mirage d'un prix de faveur pour le Québec, tel que promis par Gaz Métro.

Enfin, cette fâcheuse tendance qu'a la Russie de mêler la politique à ses contrats d'énergie, allant jusqu'à « violer tous les accords passés... ce qui est totalement inacceptable » aux dires du premier ministre français François Fillon, n'augure rien de bon pour les États dépendant de Gazprom et leur approvisionnement gazier. Les actuelles et répétitives coupures dans l'acheminement du gaz russe vers l'Europe le démontrent clairement : la Russie n'est pas un partenaire fiable. Alors que son approvisionnement n'est pas menacé et que le Québec est en voie de devenir lui-même producteur de gaz naturel, comment faut-il comprendre cet acharnement qu'a mis le gouvernement libéral à favoriser la création de cette nouvelle dépendance énergétique et envers la Russie de surcroît ?

Tel des masques qui tombent, disparaissent une à une les justifications de Gaz Métro pour tenter de légitimer la construction d'un terminal méthanier en zone habitée face à l'île d'Orléans. Suite à ces révélations, comment Gaz Métro peut-il encore plaider pour son projet destructeur d'environnement et dangereux pour la population, si ce n'est pour son seul profit au mépris du reste ? Et surtout, comment le gouvernement québécois pourra-t-il seulement continuer de tolérer le projet Rabaska, sachant désormais que les justifications n'existent plus, que les controverses l'entourant sont de plus en plus évidentes et l'opposition de plus en plus affirmée ?

Dans ce contexte, le Collectif Stop au méthanier fait une fois de plus appel à la raison : Gaz Métro doit retirer son projet définitivement et le gouvernement annuler le décret l'ayant autorisé.

Jacques Levasseur et Normand Gagnon,
Coordonnateurs, Collectif Stop au méthanier

CAP AUX DIAMANTS ET PETITE RUE CHAMPLAIN

La Commission de toponymie du Québec et les comités locaux ont fait un excellent travail de normalisation par le passé. Mais il reste de nombreux chancres à corriger. À l'occasion, les autorités toponymiques ont donné leur sceau à des expressions douteuses sous de fallacieux prétextes. Retenons deux cas ici : celui du prétendu « cap Diamant » et celui de la rue faussement nommée « Petit-Champlain ».

À l'époque de la Nouvelle-France, on avait nommé « cap aux diamants » le promontoire sur lequel est bâti la ville et l'une des rues sises en contrebas s'appela successivement rue Jacques de Meulle, rue Champlain puis « Petite rue Champlain » après 1876.

Aujourd'hui, la plupart des gens disent « Cap Diamant » et « Rue du Petit-Champlain ». Les deux toponymes ont été alignés au XIX^e siècle sur les façons de dire de la communauté anglophone.

Au moment où les anglophones se sont installés en grand nombre à Québec, on disait « cap aux diamants ». Les nouveaux arrivants rendirent l'appellation par « Cape Diamond » en respectant les pratiques de leur langue. Mais, avec le temps, les francophones oublièrent l'appellation d'origine et traduisirent littéralement, il faudrait dire bêtement, le toponyme anglais et ils en vinrent à « Cap Diamant ». En 1925, la Commission de géographie du Québec a approuvé, aussi bêtement, le calque sous le prétexte qu'il était d'usage courant (*Noms et lieux du Québec*, 2006).

Dire ou écrire « cap Diamant », c'est supposer qu'on aurait nommé le promontoire en l'honneur d'une personnalité dont le patronyme serait Diamant. Or les découvreurs et les pionniers avaient parlé de « cap aux diamants » parce

qu'ils avaient vu des reflets qu'ils croyaient provenir de «diamants». Le quiproquo est évident.

Aux îles de la Madeleine, on ne dit pas «Cap Meules» mais Cap-aux-Meules. On ne dirait pas «Cap Roche» pour désigner un cap de roches. Écrire «Cap Diamant», c'est désinformer les citoyens, les mettre sur une fausse piste : on y rend un objet (des diamants) par un nom patronymique (Diamant). En Gaspésie (Gaspé-Nord), une dérive du même ordre a mené de «Pointe à la faim» à «Fame Point» et, enfin, à «Pointe à la Renommée» ! Et il y en a d'autres, des classiques (Baie des Molues, Molues Bay, Mal-Bay, Malbaie; etc.) et des contemporaines (de rivière Franquelin à rivière Franklin).

L'odonyme «Petite Rue Champlain» a connu une évolution semblable au cours des décennies. La rue fut appelée ainsi pour la distinguer de la rue Champlain qu'on avait construite dans les années 1870. En anglais, on traduisit correctement par «*Little Champlain Street*». Ici encore, les Québécois négligèrent l'odonyme de départ et adoptèrent une traduction littérale. Comme l'a écrit Pierre Caron (*Promenades à Québec*; VLB éditeur, 2008 : 64) : «Alors que la rue est l'un des emblèmes du caractère français de la ville..., son nom résulte de la mauvaise traduction de l'expression *Little Champlain Street*». Qu'on y réfléchisse deux secondes : il n'y a pas un petit Champlain et un grand Champlain, mais une petite rue Champlain et une grande rue Champlain, c'est-à-dire le boulevard Champlain. On ne dirait pas l'aéroport Petit-Trudeau ou la rue Petit-Lévesque.

Il est clair que les Québécois ont cédé aux façons de dire du milieu anglophone. Ils en subissent encore les mêmes pressions, entourés qu'ils sont de populations qui utilisent la langue de Shakespeare. Le mimétisme linguistique est fort

compréhensible. Mais, ce qui l'est moins, c'est le laxisme des équipes chargées de la toponymie. Comment a-t-on pu entériner les deux mauvaises traductions ? L'État ni les autorités municipales n'ont à approuver de telles fautes. Elles n'ont pas non plus à les justifier, comme on l'a déjà fait :

Les noms de lieux consacrés par un usage ancien possèdent une grande valeur patrimoniale. Les écarts qu'ils peuvent afficher par rapport aux normes linguistiques y sont courants et font souvent partie de l'attachement observé à leur endroit. Exemples : Cap Diamant... et Rue du Petit-Champlain (*Le Toponyme*, vol. 12, no 1, mars 1998 : 1).

Ne pourrait-on pas reconnaître que les appellations d'origine ont plus de valeur patrimoniale que les rejets ? Au demeurant, le patrimoine français de Québec et du Québec serait mieux apprécié et mieux interprété si on avait gardé les toponymes de départ pour l'usage officiel. Les professionnels de la langue, journalistes ou traducteurs, n'exciperaient pas des fautes entérinées par les autorités administratives ou gouvernementales pour persévérer dans les mauvaises habitudes.

Gaston Bernier

Article publié dans *Le Pro actif*, journal officiel de l'Association de professionnelles et professionnels retraités du Québec (A.P.R.Q.), Hiver-printemps 2008-2009 : 16-18.
6 octobre 2008

*Souveraineté du Québec
Langue française
Fête nationale
Assurance
vie*



**Société
Saint-Jean-Baptiste
de la MAURICIE**

www.ssjbmauricie.qc.ca
375-4881 • 1-800-821-4881



**La Société Saint-Jean-Baptiste
du Centre-du-Québec**

449 rue Notre-Dame, Drummondville
(819)-478-2519 ou 1 800 943-2519

**Organisme d'entraide et de fierté québécoise !
Plus de 31 000 membres au Centre-du-Québec**

Allard CA inc.
Comptable agréé

Pierre Allard, c.a.

8175, boul. St-Laurent, 3^e étage, Montréal (Québec) H2P 2M1
Téléphone: (514) 385-6601 • Fax: (514) 385-6177
Courriel: allardp@qc.aira.com



STA
Sansregret, Taillefer & Associés inc.
Cabinet en assurance collective de

info@sta-conseil.com
www.sta-conseil.com
Téléphone: (450) 471-2662
(514) 355-7869
(800) 782-5799

178, rue Sainte-Marie
Terrebonne (Québec)
J6W 3E1

Télécopieur:
(450) 471-0026
(514) 355-7923

L'Action nationale en format pdf

Plus verte et moins chère
que la version papier !

Chaque numéro dès sa parution
dans votre boîte courriel !

50,79 \$/an
90,30 \$/deux ans

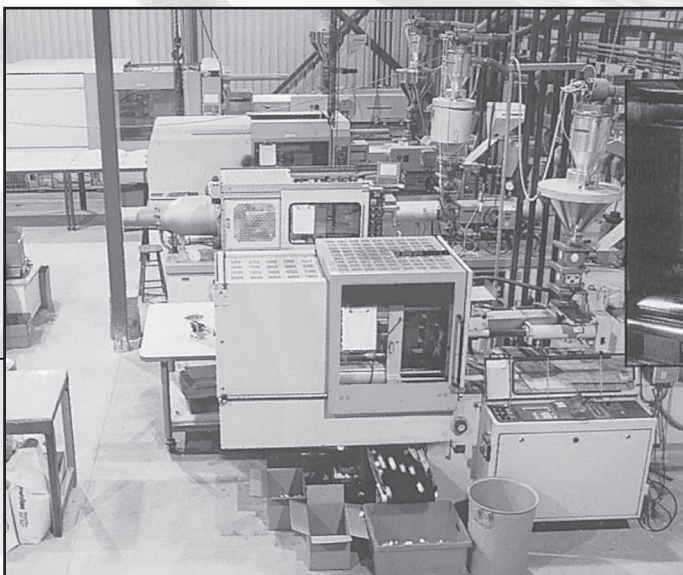
Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Disponible à la boutique internet
www.action-nationale.qc.ca



ENREGISTRÉ ISO 9001

*Gamme de produits standards fabriqués
pour l'industrie mondiale du meuble et de la cuisine.*



*Spécialistes de l'injection et du formage sous-vide des plastiques.
Conception et fabrication de moules pour les deux procédés.*

Armotec inc.
2250, rue Sigouin
Drummondville (Québec) Canada J2C 5Z4

Tél.: (819) 478-4024 Téléc.: (819) 478-3456
tec@dr.cgocable.ca
www.armotec.qc.ca

CLUB DES 100 ASSOCIÉS

Fernand Allard	Yvon Groulx
Patrick Allen †	Marcel Henry
François-Albert Angers †	Henri Joli-Cœur
Gaston-A. Archambault †	Lucie Lafortune †
Jean-Paul Auclair	Anna Lagacé-Normand †
Paul Banville	Bernard Lamarre
Thérèse Baron †	Denis Lazure †
François Beaudoin	Richard Leclerc
Gaston Beaudry †	Clément Martel
Dominique Bédard †	Jacques-C. Martin
Yvan Bédard	Yvon Martineau
Henri Blanc	Roger Masson
Antoinette Brassard	Daniel Miroux
Henri Brun	Louis Morache
Jean-Charles Claveau	Rosaire Morin †
Roch Cloutier	Reginald O'Donnell
Robert Comeau	Arthur Prévost †
Robert Côté	René Richard †
Louis-J. Coulombe	Jacques Rivest
Gérard Deguire	Jean-Denis Robillard
Bob Dufour	Ivan Roy
Yves Duhaime	Claudette Thériault
Nicole Forest	Marcel Trottier †
Léopold Gagnon	Réal Trudel
Henri-F. Gautrin †	Cécile Vanier
Claude Ghanimé	André Verronneau
Paul Grenier	Claude-P. Vigeant
Michel Grimard	Madeleine Voora

LIBERTÉ D'EXPRESSION

L'Action nationale ouvre ses pages à tous ceux et à toutes celles que la question nationale intéresse. Respectueuse de la liberté d'expression, elle admet les différences qui ne compromettent pas l'avenir de la nation. La Rédaction assume la responsabilité de tous les titres d'articles, mais les auteurs restent responsables du contenu de leurs textes.

RÉDACTION

Un article soumis sans entente préalable peut varier de 1500 à 2500 mots, le compte rendu d'un livre compte généralement de 1000 à 1500 mots et un article sollicité peut comprendre de 3000 à 8000 mots. Les textes sont généralement reçus par internet. Le texte vulgarisé est la forme d'écriture souhaitée.

INDEX

Les articles de la revue sont répertoriés et indexés dans « L'index des périodiques canadiens » depuis 1948, dans « Périodex » depuis 1984, dans « Repères » publié par SDM Inc. et à la Bibliothèque nationale du Québec depuis 1985.

REPRODUCTION

La traduction et la reproduction totale ou partielle des textes publiés dans *L'Action nationale* sont autorisées à condition que la source soit mentionnée.

MISE EN PAGE

Sylvain Deschênes

IMPRESSION

Marquis imprimeur

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

Mission

Être un carrefour souverainiste où se débattent les aspirations de la nation québécoise comme collectivité de langue française suivant une tradition de réflexion critique, d'indépendance et d'engagement, à partir des situations d'actualité qui renvoient aux enjeux fondamentaux de notre avenir collectif.

Président

Denis Monière

Secrétaire

Gilles Lavoie

Trésorier

Robert Ladouceur

Conseillers

Mathieu Bock-Côté

Christian Gagnon

Isabelle Le Breton

Jacques Martin

Ex Officio

Robert Laplante

Membres

Dave Anctil

Jean-Louis Bourque

Charles-Philippe Courtois

Myriam D'Arcy

Pierre de Bellefeuille

Benoît Dubreuil

Geneviève Dugré

Henri Laberge

Josée Lacourse

Alain Laramée

Anne-Michele Meggs

Jacques-Yvan Morin

Pierre Noreau

André Poupart

Joëlle Quérin

Guillaume Rousseau

Membres honoraires

Christiane Bérubé, Nicole Boudreau, Guy Bouthillier,

Jacques Brousseau, Jean-Jacques Chagnon, Hélène Chénier,

Pierre Dupuis, Lucia Ferretti, Delmas Lévesque, Yvon

Groulx, Léo Jacques, Yves Michaud, Roméo Paquette,

Hélène Pelletier-Baillargeon, Gilles Rhéaume

Membres émérites

René Blanchard, Jean-Charles Claveau, Jean Genest †,

Jean-Marc Léger, Georges Meyers, Paul-Émile Roy

Nouveaux tarifs d'abonnement à compter de septembre 2008

ABONNEMENT	GRILLE TARIFAIRE	
	1 an 10 numéros	2 ans 20 numéros
Abonnement régulier	73,37 \$ (65 \$ + taxes)	135,45 \$ (120 \$ + taxes)
Abonnement de soutien	175 \$	300 \$
Étudiant	42,89 \$ (38 \$ + taxes)	76,75 \$ (68 \$ + taxes)
Institution	129,81 \$ (115 \$ + taxes)	220,11 \$ (195 \$ + taxes)
Autres pays	150 \$	275 \$
Abonnement PDF	50,79 \$ 45 \$ + taxes	90,30 \$ 80 \$ + taxes
	TVQ 1012563392	TPS 11901 9545

TROIS FAÇONS DE RÉGLER VOTRE ABONNEMENT

- paiement internet sécurisé Desjardins dans notre site
- par la poste
- par téléphone

PAIEMENT PAR CHÈQUE OU CARTE DE CRÉDIT VISA OU MASTERCARD

L'ACTION NATIONALE
82, rue Sherbrooke Ouest
Montréal (Québec) H2X 1X3
Téléphone: 514-845-8533
sans frais, 1-866-845-8533

Pour nous joindre par courriel:
revue@action-nationale.qc.ca
www.action-nationale.qc.ca

ISSN-0001-7469

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Québec

Périodicité: 10 numéros par an

L'Action nationale est membre de la SODEP: www.sodep.qc.ca

Envoi de Poste - Publications - Enregistrement N° 09113 « Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP) pour nos dépenses d'envoi postal » **Canada**
« Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à notre adresse ».